



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

DES SERVICES DE L'ÉTAT EN CHARENTE



La présentation annuelle du rapport d'activité des services de l'État devant les élus du conseil départemental, est un moment incontournable du fonctionnement institutionnel en Charente. La préfète, représentante de l'État dans le département, y rend compte devant les élus réunis de l'intégralité de l'action des services (excepté les questions de finances publiques, de Défense, de justice sauf pénitentiaire, et du volet pédagogique des missions éducation nationale).

Parce que l'État assure une permanence de ses actions, vous retrouverez dans ce rapport le même plan que celui développé traditionnellement selon un compte-rendu précis : sécurité et protection des populations, cohésion sociale et citoyenneté, jeunesse, soutien économique et emploi, planification et cohésion des territoires, transformation de l'action publique.

Vous y lirez deux développements particuliers par leur ampleur en 2021 : l'engagement exceptionnel contre la Covid-19, et celui en faveur de la relance.

Ce rapport d'activité est un bilan d'étape dynamique d'un État capable de mutation qui répond toujours présent, qui se renouvelle et s'adapte aux nouvelles attentes des citoyens.

Ce rapport est également un grand merci au travail des agents de l'État pendant cette année 2021 qui a vu l'avènement de plusieurs avancées majeures dans l'organisation de l'ATE (administration territoriale de l'État) avec la finalisation de la mise en place d'un collectif uni sous la même bannière du programme budgétaire unique, le P354, et resserré autour de la préfète de département avec la constitution d'un secrétariat général commun regroupant les fonctions supports de l'ATE.



Ce rapport d'activité est un bilan d'étape dynamique d'un État capable de mutation qui répond toujours présent, qui se renouvelle et s'adapte aux nouvelles attentes des citoyens.



Un grand merci à l'équipe jeunesse et sports qui a rejoint les équipes de l'inspection académique, et qui pour la première fois a mis en place le service national unique en Charente, au lycée de Chasseneuil.

Un grand merci aux équipes de sécurité, policiers, gendarmes et pompiers, qui ont accompagné en 2021 la population dans la mise en place des mesures barrière et du pass-vaccinal. Un grand merci aux policiers et gendarmes qui ont fait de la lutte contre les stupéfiants et l'insécurité routière, l'alpha et l'omega de l'action en faveur de la sécurité du quotidien.

Un grand merci au délégué à la politique de la ville qui porte à haut niveau cette politique publique dont ont tant besoin les populations concernées au sein des agglomérations de Grand Cognac et de GrandAngoulême.

Un grand merci à la sous-préfète à la relance qui en lien étroit avec les chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie, chambre d'agriculture et chambre des métiers et de l'artisanat) a contribué à mettre à portée des entreprises les crédits relance déployés par le Gouvernement.

Un grand merci à tous les agents publics de toutes les communautés de métier pour leur travail constant et leur sens du service public : vous avez assuré le « dernier kilomètre » de

l'action publique, ces dernières marches qui sont toujours les plus difficiles à gravir.

La qualité de l'action publique se bâtit année après année et pierre par pierre. C'est pourquoi ce rapport a été préparé avec tout le soin nécessaire et dans le respect de la relation de confiance qui unit l'État à tous ses partenaires.

Je vous en souhaite une lecture attentive : ce rapport est dans le détail parmi ce qui se fait de mieux au bénéfice de la Charente, de toutes les Charentaises et de tous les Charentais.

Magali DEBATTE, préfète de la Charente.





SOMMAIRE

Page 7

L'ÉTAT EN CHARENTE

Page 11

**ASSURER
LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION
DES POPULATIONS**

Page 43

**RENFORCER LA COHÉSION
SOCIALE ET LA CITOYENNETÉ**

Page 59

**AGIR POUR
LES GÉNÉRATIONS FUTURES**

Page 77

**SOUTENIR L'ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE
ET L'EMPLOI**

Page 87

**DÉVELOPPER ET AMÉNAGER
LES TERRITOIRES AVEC
LES COLLECTIVITÉS**

Page 105

**TRANSFORMER
L'ACTION PUBLIQUE**

Page 115

ANNEXES





L'ÉTAT EN CHARENTE



Magali Debatte
Préfète de la Charente

Aux termes de l'article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958, le préfet est « le représentant de l'État, représentant de chacun des membres du Gouvernement » dans le département.
Il « a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois ».

Directions et services de la préfecture



Nathalie Valleix
Secrétaire générale,
Sous-préfète de
l'arrondissement d'Angoulême



Cindy Léoni
Sous-préfète,
Directrice de cabinet



Sandy Lecoq-Espallargas
Sous-préfète chargée de la relance

Sous-préfecture



Sébastien Lepetit
Sous-préfet de Cognac



Isabelle Rioux
Sous-préfète de Confolens

Directions et services départementaux interministériels



Hervé Servat
Directeur départemental
des territoires



Anthony Montagne
Directeur départemental
de l'emploi, du travail,
des solidarités et de
la protection des populations



Laurence Chaintron
Directrice du secrétariat
général commun départemental

Unités départementales des directions régionales



Jean-François Moras
Chef de l'unité
bi-départementale de
la direction régionale
de l'environnement, de
l'aménagement et du logement
Vienne/Charente



Fabien Chazelas
Chef de l'unité départementale
de l'architecture et du patrimoine

Forces de l'ordre et de sécurité



Col Pierre-Henri Crémieux
Commandant
le groupement
de gendarmerie départementale



Cre Bruno Gallot
Directeur départemental de la
sécurité publique



Col Pierre Lecomte
Délégué militaire
départemental



Col Bruno Hucher
Directeur du service
départemental d'incendie
de secours

Directions ministérielles et établissements publics de l'État



François Douis
Directeur départemental
des finances publiques



Thierry Claverie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale



Martine Liège
Directrice de la délégation
départementale de l'Agence
régionale de santé



Yannick Deport
Directeur du service
départemental de l'Office
national des anciens
combattants et victimes
de guerre



Daniel Dartigolles
Directeur territorial de
Pôle emploi Charente et
Charente-Maritime



Julien Ferré
Chef par interim du service
départemental de l'Office
français de la biodiversité





ASSURER
LA SÉCURITÉ
ET LA PROTECTION
DES POPULATIONS

Assurer la sécurité des biens et des personnes

Chaque jour et sur tout le territoire charentais les forces de police et de gendarmerie protègent la population et garantissent sa sécurité.

La direction départementale de la sécurité publique (DDSP) :

- lutte contre les violences conjugales, les trafics de stupéfiants, les rodéos urbains, les phénomènes de bandes ;
- surveille les transports en commun, les manifestations culturelles, les manifestations sociales (anti-pass), les visites officielles ;
- contrôle l'application des mesures de lutte contre la Covid-19.

Afin de mener au mieux ses missions, la DDSP :

- s'entraîne et réalise des exercices de prévention des risques ;
- s'engage comme partenaire au côté de la population.

L'année 2021 a connu une hausse des faits constatés par rapport à 2020.

Si la délinquance générale est en baisse par rapport à 2019, année de référence plus pertinente, et les atteintes aux biens en diminution, en revanche, à l'instar de la tendance nationale, les violences aux personnes sont en légère hausse. La crise sanitaire, et notamment la mesure très contraignante de confinement, est très certainement la raison principale de l'augmentation des infractions commises.

La baisse des infractions relevées peut s'expliquer par le fort engagement des forces de police dans de nouvelles missions de contrôle du respect des mesures sanitaires (pass, quarantaine, masques). Ces nouvelles missions ont pu pénaliser la capacité opérationnelle des forces de sécurité de la DDSP dans la lutte contre la délinquance générale. Néanmoins, les faits élucidés sont en hausse de 8,79 %. L'année 2021 est particulièrement marquée par les sécurisations des transports en commun ou encore les opérations spécifiques (stupéfiants/rodéo).

Ainsi, plus de 10 360 interventions de police sur le département ont été effectuées dont 7750 sur appel 17 Police Secours. Les interventions sont, pour moitié, liées à des comportements ayant des effets perturbateurs sur la voie publique (tapages, stupéfiants, ivresses...), qui sont les principaux générateurs du sentiment d'insécurité.

La lutte contre les violences conjugales : un axe primordial du travail des policiers

Les fonctionnaires de la DDSP sont tous formés à cette approche. Les enquêteurs spécialisés de la sûreté urbaine ont tous participé à des formations récentes. Le travail avec les partenaires a été renforcé et simplifié (secret partagé avec les membres du réseau violences conjugales, protocole médical avec les urgences du centre hospitalier pour les victimes de violences conjugales en attendant la mise en service de l'unité médico-judiciaire). Le nombre de plaintes est en baisse (-10 %), certainement en raison du confinement, du télétravail et de la perte d'emploi, empêchant les victimes de s'éloigner de leur agresseur. Le référent violences intra-familial (VIF) Police est un membre actif de la cellule de veille des VIF.

Le tableau accueil confidentialité (TAC) a été mis en place à l'accueil des commissariats pour faciliter la confidentialité, l'accueil et la prise en charge des victimes.



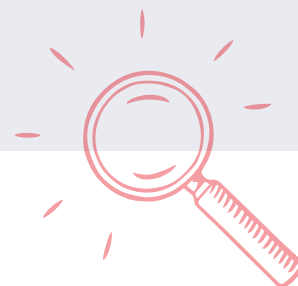
La DDSP mène des actions de prévention par une présence active sur les réseaux sociaux, par des réunions avec les partenaires et des opérations de communication avec les médias, ceci notamment afin d'encourager le recours aux appels 17, aux SMS par le 114, aux portails internet locaux et nationaux.

Malgré toutes ses actions, la meilleure volonté de nos forces de police et de gendarmerie, le nombre d'interventions police-secours pour des différends familiaux a fortement augmenté en 2021 : 134 procédures pour violences intra-familiales ont été ouvertes concernant 135 victimes dont 118 femmes, et parmi ces procédures, 102 concernent des violences conjugales, sans homicide par conjoint.

La DDSP de la Charente a mis en place le premier bracelet anti rapprochement en octobre 2021

Ce dispositif permet de géolocaliser le conjoint ou ex-conjoint violent, et de déclencher un système d'alerte lorsqu'il s'approche de la personne protégée au-delà d'un périmètre défini par le juge. 20 téléphones grand danger (TGD) sont attribués en permanence et 4 bracelets anti-rapprochement sont en activité.

La Charente a été l'un des sites pilotes de ce dispositif et les médias nationaux s'y sont intéressés. Les journalistes de M6, France Info et Le Parisien ont été reçus au commissariat d'Angoulême afin d'effectuer un reportage sur le bracelet anti-rapprochement. Une simulation a ainsi été réalisée afin de montrer les modalités de la mise en place du bracelet, la partie géolocalisation et l'alarme, jusqu'au déclenchement des services de police. M6 a diffusé son reportage au journal télévisé du samedi soir.



La lutte contre les trafics de stupéfiants : une des priorités des services de la police en 2021

Les phénomènes d'économie souterraine présents notamment dans le quartier de reconquête républicaine (QRR) qui recouvre les QPV d'Angoulême et de Soyaux, mobilisent l'action de la police. Les effectifs des services spécialisés, brigade anti-criminalité (BAC), brigade des stupéfiants (BS), brigade spécialisée de terrain (BST), ont été sensibilisés à cette problématique.

Plusieurs moyens sont mis en œuvre pour lutter contre ce fléau :

- l'animation de la Cellule de Renseignement Opérationnelle Sur les Stupéfiants (CROSS) qui réunit l'ensemble des forces de sécurité intérieure du département et de la zone : gendarmerie, douane, police judiciaire, GIR, Renseignement territorial ;
- des opérations hebdomadaires sur la circonscription d'Angoulême et de Cognac ont eu lieu tout au long de l'année avec appui de l'Unité Cynophile Légère de La Rochelle ;
- des actions pédagogiques sont régulièrement menées par des policiers formateurs anti-drogue (PFAD). Les établissements scolaires sont plus spécialement concernés par ces actions de prévention, ainsi 88 actions pédagogiques ont permis de sensibiliser plus de 2 600 personnes.

Les actions menées pour lutter contre les trafics de stupéfiants ont permis de relever 446 infractions (dont 49 pour trafic et 87 pour usage/revente) et d'établir 104 amendes forfaitaires délictuelles (AFD).

Ainsi, sur la zone police, plus de 279 000 € en valeur marchande ont été retirés du marché charentais :

- 75 000 € en numéraire ;
- 10 kg de résine cannabis à un prix moyen de 9 € le gramme ;
- 7 kg d'herbe de cannabis et 27 plants entiers au prix moyen de 9 € le gramme ;
- 400 g de cocaïne à un prix moyen de 65 € le gramme ;
- 4,5 kg d'héroïne à un prix moyen de 20 € le gramme ;
- 868 cachets MDMA (ecstasy) ;
- Autres saisies de drogues de synthèse : LSD4 ; méthamphétamine.



Focus sur trois « belles affaires »

Angoulême, le 17 mai 2021, place Saint Martial, interpellation de six auteurs d'un important trafic de stupéfiants, et démantèlement d'un point de deal.

Depuis le mois d'avril, les patrouilles faisaient face à un fort sentiment d'insécurité ressenti de la part des commerçants et riverains du centre-ville. Suite à l'exploitation d'informations parvenues à la brigade des stupéfiants sur des trafiquants d'héroïne agissant sur les places du Champ de Mars et Saint Martial (secteur centre), corroborées par les constatations policières, des opérations de contrôles d'identités sur réquisitions du Parquet ont été mises en place. La surveillance spécifique des brigades stupéfiants et anti-criminalité (mise en place de planques) ont établi l'identité des principaux auteurs (défavorablement connus) et de déterminer les modes opératoires et caches de stupéfiants. Le 17 mai suivant, un dispositif important de surveillance associant plusieurs unités de la DDSP16 a permis l'interpellation de six individus en flagrant délit après une transaction. Les perquisitions se sont enchaînées, elles ont permis la découverte de 14 pains de résine de cannabis (1 440 g), 1 pain d'héroïne (220 g), 3 cailloux d'héroïne (42 g), 98 g de résine de cannabis, une comptabilité, du matériel de pesée et de conditionnement des stupéfiants, ainsi qu'une arme de poing.

Angoulême, le 7 juin 2021, au camp d'accueil des Gens du voyage des Alliers :

Quatre personnes impliquées dans un trafic de stupéfiants ont été interpellées, des produits et d'armes ont été saisis, et un point de deal identifié a été démantelé. Les mis en cause faisaient l'objet d'une surveillance depuis plusieurs semaines de la part du groupe stupéfiants. Alors, le matin à 6h00, une opération conjointe avec le concours du RAID de Bordeaux, de la CRS 14 et de 2 conducteurs de chiens stupés de La Rochelle et Bordeaux a été déclenchée. Elle a permis la découverte de produits stupéfiants et d'armes : 1 pain d'héroïne (191 g), 3 g de résine de cannabis, 1 785 €, un mini revolver 6 coups 8 mm (catégorie B), 3 carabines, 5 fusils, 1 pochon de 17,3 g d'héroïne, munitions diverses, 1 pistolet semi-automatique, une comptabilité manuscrite.

Cognac, le 5 juillet 2021 :

Les habitants de la rue Verlaine dans le quartier sensible de Crouin signalaient un point de deal au n° 1 de ladite rue. Les investigations menées par les enquêteurs du commissariat de Cognac dans le cadre de deux enquêtes distinctes les ont amenés à la saisie de 90 g d'héroïne, 97 g de cocaïne, 300 g de résine de cannabis, 205 g d'herbe de cannabis, 1 500 €, 1 pistolet à plomb, 1 pistolet gomme cogne, plusieurs comptabilités et le nécessaire à la revente de stupéfiants chez plusieurs individus impliqués dans le trafic. 12 clients ont été entendus et un trafic établi depuis au moins trois ans a été démantelé. 3 trafiquants ont été déférés et poursuivis par la Justice.



La lutte contre les rodéos urbains : des actions coup-de-poings répétées

Le rodéo motorisé est un phénomène rencontré depuis plusieurs années, principalement au printemps et en été. Il engendre de fortes nuisances sonores et un sentiment d'insécurité dans l'espace public.

La plupart des signalements ont lieu sur Angoulême et Soyaux (119), et à Cognac (32), principalement les week-ends et en fin d'après midi.

La loi du 3 août 2018 pour le renforcement de la lutte contre les rodéos motorisés et la directive du ministre de l'Intérieur du 9 août 2018 en ont défini le dispositif répressif. Les effectifs de la police nationale se sont pleinement emparés de ce phénomène via des stratégies départementales et des actions coordonnées de lutte contre ces rodéos nuisants et dangereux, telles :

- la multiplication de dispositifs d'interception et de contrôles coordonnés avec le renfort des polices municipales, avec au moins une opération anti-rodéos chaque semaine ;
- l'usage de la vidéo-protection qui permet d'identifier les opérateurs et de procéder ultérieurement à leur interpellation ;
- la recherche du renseignement avec l'identification des aires propices aux rodéos et l'intensification de la surveillance des parkings et zones commerciales, des patrouilles avec moyens banalisés ;
- une communication soutenue avec les bailleurs sociaux qui signalent les véhicules deux roues motorisés entreposés dans les locaux communs et qui sont utilisés pour commettre des rodéos motorisés ;
- la mise en place d'un rallye Raid Prox Aventure en QRR à Angoulême ;



ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES POPULATIONS

- la médiatisation des opérations et interpellations est systématique notamment en s'appuyant sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) ;
- l'organisation d'un Groupe de partenariat opérationnel (GPO) spécifique anti rodéos.

La DDSP de la Charente mène des opérations anti-rodéos hebdomadaires. Ainsi, 52 contrôles spécifiques ont conduit à la saisie de 5 véhicules dont 4 cyclomoteurs. Deux saisies ont eu lieu en QRR. Lors de ces opérations, 14 verbalisations ont été dressées et 4 personnes interpellées (dont 3 placées en garde à vue).

La lutte contre les phénomènes de bandes : la réponse de l'État

En 2021, la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) de la police nationale a comptabilisé plusieurs faits de type « affrontements entre bandes, inter-quartiers et groupes ». Pour lutter contre ce phénomène qui touche principalement l'Île-de-France où 70 % des faits sont recensés, le ministre de l'Intérieur a souhaité la réactivation du plan de lutte contre les bandes, notamment en développant l'action de « référents bandes » présents dans chaque commissariat de police.

Le référent assure une liaison efficace entre les services de sécurité publique et les partenaires locaux (élu, proviseurs, commerçants, bailleurs sociaux). Il doit notamment sensibiliser ses interlocuteurs sur la nécessité de communiquer immédiatement aux services de police toute information relative à un affrontement. Pour la DDSP 16, il s'agit d'un enquêteur affecté à la Sûreté Urbaine d'Angoulême.

Un diagnostic local a été élaboré par la DDSP16 en collectant les informations de tous les services (SDRT, BST, SU, BAC) et envoyé à la DGPN. Il révèle que ce phénomène de bandes récurrent se manifeste principalement au sein du QRR de la circonscription d'Angoulême et concerne une population particulièrement jeune (12-15 ans).

Dans le cadre de la sécurité du quotidien (SQ), des groupes de partenariat opérationnels (GPO) et des réunions de sécurité sont réalisés de façon très régulière permettant l'échange d'informations inter-services et la résolution de problèmes. Ainsi, plusieurs rixes ont été évitées grâce à un travail de fond engagé avec l'appui de la BST, du travail de renseignement du SDRT, des patrouilles fréquentes des effectifs de voie publique (police-secours, BAC, Brigade d'Assistance Administrative et Judiciaire, brigade motocycliste départementale...) et par l'action d'un réseau soutenu avec les partenaires institutionnels et associatifs. Il est à noter que les effectifs de la BST mise en place en septembre 2019, ont collecté des renseignements utiles aux enquêtes et réussi à

calmer des tensions au sein des quartiers ou lors de tentatives d'affrontement entre bandes.

En parallèle, plusieurs opérations judiciaires d'envergure menées à l'automne 2021 suite à des agressions entre bandes ont conduit à plusieurs interpellations, perquisitions et présentations à la Justice de jeunes délinquants impliqués dans ces faits parfois très violents (coups et blessures, usage d'armes, racket, séquestrations...).

Enfin, le rôle joué par les réseaux sociaux est apparu de plus en plus évident et a mobilisé des enquêteurs spécialisés en investigation numérique de la DDSP de Charente et de la Police Judiciaire.

La surveillance des transports en commun : un travail de sécurisation

Conformément aux instructions du ministre de l'Intérieur, le nombre d'heures consacrées à la sécurisation dans les transports et dans les gares a été doublé entre 2020 et 2021.

En Charente, les relations avec les partenaires transport sont de grande qualité.



Ainsi, 103 lignes de bus STGA ont été sécurisées en appui des chauffeurs ou des contrôleurs qui ont amené 6 interpellations pour présentation à la justice, et 218 opérations de contrôle en gare SNCF ont permis l'interpellation de 19 personnes.

Les études de sûreté effectuées pour la STGA et la gare SNCF d'Angoulême en 2021 ont recensé 35 jets de projectiles sur des bus et des injures, principalement commis aux beaux jours.

La sécurisation des visites officielles et des manifestations culturelles : une vigilance de tous les instants

Le 8 janvier 2021, à l'occasion du 25^e anniversaire de la mort de François Mitterrand, la ville de Jarnac a accueilli le président de la République française. Cet événement s'est tenu dans le contexte particulier du plan Vigipirate élevé au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ».

Une étroite collaboration a été mise en place avec le groupement de gendarmerie départementale de la Charente pour assurer la sécurité de l'événement, notamment lors des déplacements entre Cognac et

Jarnac. Les effectifs engagés ont été importants :

- 30 policiers du Commissariat d'Angoulême, dont les BAC équipées de TDM2 (tuerie de masse niveau 2, en cas d'attaque terroriste, unité spécialement formée et équipée) ;
- 15 policiers du Commissariat de Cognac ;
- 8 effectifs du enseignement territorial de la Charente, et 4 de la zone en renfort ;
- 2 compagnies de CRS.

Ce déplacement s'est parfaitement déroulé grâce à la réussite de la coordination inter-unité.

Puis, le 2 décembre 2021, c'est la ville d'Angoulême qui a accueilli le Premier ministre et le ministre des Solidarités et de la Santé. Les ministres ont visité une pharmacie à proximité d'un quartier de reconquête républicaine et se sont rendus au centre hospitalier. La présence de plusieurs dizaines de manifestants a nécessité le recours aux sommations et l'usage d'une vague de refoulement, sans incident et avec proportionnalité.





À cette occasion, plusieurs unités extérieures étaient venues renforcer le dispositif de service d'ordre :

- 60 policiers de la DDSP ;
- 11 effectifs RT dont 2 d'Angoulême ;
- 28 renforts de la compagnie départementale d'intervention (CDI : unité équipée en maintien de l'ordre) de plusieurs départements de la zone sud-ouest ;
- 6 effectifs de brigade motorisée de la zone ;
- 1 équipage RAID 33 de tireurs haute précision (THP) ;
- deux demi compagnies de CRS.

Et comme chaque année, la DDSP de la Charente s'est également mobilisée sur les principales manifestations culturelles du département : le festival du film francophone d'Angoulême, la fête du Cognac, le circuit des Remparts, le festival international de la bande dessinée (FIBD). Dans un contexte persistant de menace terroriste élevée, des services d'ordre importants ont été mis en place pour assurer la sécurité de l'évènement, tout en maintenant les contrôles liés aux mesures sanitaires.

La prévention des risques : des entraînements et des exercices indispensables

Afin d'assurer la sécurité des citoyens, le plan particulier de mise en sûreté des personnes (PPMS) constitue la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité de la situation d'accident majeur et d'en limiter les conséquences en attendant l'arrivée des secours (le PPMS est distinct des dispositions liées aux risques d'incendie).

Le 3 décembre 2021, la DDSP 16 a réalisé un exercice PPMS au sein de la cité scolaire de Puyguillen à

Ruelle-Sur-Touvre. Elle a engagé 19 policiers pour la simulation d'une intrusion malveillante dans l'établissement scolaire. L'évacuation des élèves et professeurs a été effectuée par l'équipe dirigeante de l'école. Après l'interpellation de l'auteur par les policiers, un débriefing a été réalisé sur place avec le personnel de l'école. Cet exercice a permis de vérifier la mise en application des consignes à respecter et d'identifier les points d'amélioration.

Le maintien de l'ordre : une mission régalienn

Le 23 mars 2021, afin de mettre en œuvre les nouvelles techniques élaborées par le ministère de l'Intérieur, des effectifs de la DDSP 16 se sont déplacés à La Rochelle pour un exercice de maintien de l'ordre en situation fortement dégradée : « on intervient comme on s'entraîne ».

Plusieurs dizaines de fonctionnaires de Nouvelle-Aquitaine (de l'ex-région Poitou-Charente) ont répété ces techniques et mutualisé leurs connaissances : mise en place d'un barrage, techniques pour repousser une foule hostile, comment protéger les manifestants tout en prenant en compte l'environnement urbain... Des exercices coordonnés avec la zone ont été effectués localement. La mairie d'Angoulême avait mis à disposition le stade Léonide Lacroix et le gymnase pour réaliser ces quatre formations « Schéma National Maintien de l'Ordre (SNMO) – primo-intervenants ».

La prévention dans le domaine de la sécurité publique : un partenariat et des relations police, population et élus nécessaires

— La prévention auprès du jeune public est essentielle, elle permet de sensibiliser les « adultes de demain » aux risques inhérents à l'entrée dans la société

Ainsi, outre la rencontre avec les élèves de collèges et lycées pour la prévention liée aux produits stupéfiants, les effectifs PFAD (Policier Formateur Anti Drogue) ont été présents avec les plus jeunes dans le cadre du permis internet dédié plus spécifiquement aux élèves de primaire.

Les policiers de la DDSP 16 ont également participé à des rencontres partenariales. Les effectifs d'état-major sont intervenus :

- au Lycée Marguerite de Valois pour présenter les métiers de la police ;
- à l'école de la deuxième chance de La Couronne pour présenter les différents recrutements proposés par le ministère de l'Intérieur à des jeunes en rupture scolaire et qui reprennent un cursus adapté ;
- à Pôle emploi pour présenter les métiers à des jeunes en recherche d'emploi ;
- dans le cadre du Service National Universel (SNU), à Chasseneuil, où trois policiers ont présenté le cyberharcèlement, la sécurité routière et les différents métiers de la Police nationale ;
- au rallye citoyen organisé par l'Éducation

nationale et la DMD (Délégation Militaire Départementale) avec une vingtaine d'équipes composées de six jeunes Charentais. Sur le stand de la police Nationale, ils ont rempli un questionnaire orienté « Police » et concouru à une épreuve de tir.

Afin de créer du lien entre la police et la jeunesse, des policiers d'Angoulême ont participé à un Raid Aventure à la grande Garenne, quartier prioritaire de la ville (QPV), le mercredi 13 octobre 2021. Cette journée sportive (escalade, initiation à la moto, aux techniques policières...), encadrée par des policiers bénévoles, a été proposée aux élèves des établissements scolaires ainsi qu'aux familles résidant dans ce quartier.

— Le soutien de la police auprès des élus, notamment dans un contexte particulier où ils sont de plus en plus victimes de violences verbales et physiques, s'avère indispensable

Ainsi, plusieurs formations sur la désescalade des conflits leur ont été proposées au cours de l'année 2021. 24 élus y ont participé.

Également, dans le cadre de la sécurité du quotidien, le développement des groupes de partenariats opérationnels (GPO) s'est poursuivi au cours de l'année 2021. 49 réunions ont permis de maintenir un lien étroit avec les acteurs locaux. Ces GPO apportent des réponses concrètes, au plus près de la vie de nos concitoyens, aux défis de l'insécurité quotidienne (nuisances, incivilités, petite délinquance...). Ce dispositif est particulièrement apprécié des élus qui ne disposaient pas de réunion de tranquillité publique comme les villes de Soyaux ou Angoulême, permettant d'apporter





à leurs administrés une réponse rapide et collective pour des faits de gravité moindre. Les référents sûreté de la DDSP ont traité en moyenne une trentaine de dossiers de demande de vidéo-protection par trimestre. Ils ont établi des diagnostics de sûreté dans de multiples et divers établissements : STGA-Moëbius, Croix Rouge, collège Pierre Bodet, EPHAD, lieux de stockages des vaccins (principalement celui du centre hospitalier d'Angoulême). Après avoir vérifié la sécurité des lieux et prodigué des préconisations de sûreté, ils ont établi des fiches d'évaluation transmises en préfecture. Ils ont également apporté leurs connaissances et conseils aux chefs d'établissements scolaires lors de la rédaction des PPMS (Plan de Prévention en Milieu Scolaire).

Enfin, 6 788 plaintes dont 1 815 PPEL (Pré-Plaintes En Ligne) ont été enregistrées au commissariat d'Angoulême, tandis que 1 701 plaintes ont été déposées à Cognac. Les policiers ont reçu 2324 déclarations d'usagers, concernant pour 40 % des différends, suivis par les nuisances et troubles de l'ordre public pour 25 %.

— **La prévention : une affaire de présence et de communication**

Les commissariats ne ferment jamais et accueillent le public 24 heures sur 24.

Un réserviste Délégué à la Cohésion Police-Population (DCPP) est présent de façon hebdomadaire au commissariat. Cette année, outre la signature du protocole de vigilance citoyenne avec les municipalités, il a répondu aux sollicitations des partenaires sociaux et accentué son action dans les quartiers de reconquête républicaine (QRR).

Et si le Facebook de la police nationale est maintenant un rendez-vous incontournable avec près de 4 000 abonnés, un nouvel outil de communication s'est mis en place avec Twitter.

La DDSP de la Charente en chiffres clés :

- **314 personnels** de tous grades qui œuvrent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ;
- un ressort territorial de **11 communes**, soit 117 220 habitants (source Insee), la majorité des interventions concernent des manifestations sociales et sociétales, ainsi que des grands événements culturels, sociaux, politiques organisés dans le département ;
- plus de **10 360 interventions**, dont 2 395 pour des crimes et délits de tous ordres, et 3 784 pour des nuisances et troubles à l'ordre public.

Dans le domaine de la lutte contre la délinquance :

La DDSP est en charge de la sécurité de 33 % des Charentais tout en traitant plus de 50 % de la délinquance du département :

- **8 051** faits constatés – **3 009** faits élucidés soit un taux d'élucidation de **37,44 %** ;
- **2 157** individus interpellés et/ou mis en cause dont 384 mineurs.

Dans le domaine de la sécurité routière :

Grâce aux opérations de contrôles réalisées par les effectifs de la Brigade Motocycliste Départementale avec l'appui des Unités Motocyclistes Zonales des CRS, et aux opérations de sécurité routière, parfois menées avec l'appui aérien de la Police aux frontières, visant spécifiquement les poids-lourds circulant sur les routes nationales 141 et 10, les résultats sont en progression :

- **93** accidents, 1 tué et 98 blessés : chiffres en baisse par rapport à 2020 ;
- **1 432** contrôles effectués (1 067 contrôles routiers – 126 contrôles alcoolémie et 239 contrôles vitesse) ;
- **2 019** dépistages effectués (1 491 pour l'alcool et 528 pour les stupéfiants) ;
- **4 083** contraventions relevées dont 932 pour excès de vitesse (hors contrôles semi-automatisé, voiture radar du commissariat), 142 pour téléphone au volant, 93 aux règles de priorité et 65 pour alcoolémie contraventionnelle ;
- **1 730** délits relevés dont 280 pour conduite sous l'emprise d'alcool, 182 pour conduite sous l'emprise de stupéfiants, 241 pour défaut de permis de conduire et 283 pour défaut d'assurance.

Malheureusement, **29** policiers ont été blessés en service au cours de l'année 2021.

Le groupement de gendarmerie départemental (GGD16) :

L'ensemble des unités de la gendarmerie, complémentaires entre elles, assurent des missions de police administrative (la surveillance, les actions préventives), judiciaire (la constatation des infractions, le rassemblement des preuves et la recherche des auteurs) et militaire (code de la justice militaire).

Prévenir, protéger et secourir

En charge de 70 % de la population du département, les gendarmes de la Charente sont intervenus à 13 126 reprises, dont 4 354 fois de nuit, soit une moyenne de 35 interventions par jour.

Les interventions liées à des violences intrafamiliales s'élevaient à 915, en hausse de 13 %.

192 missions de prévention en milieu scolaire ont été exécutées de même que 409 missions de prévention technique de la malveillance, par l'entremise des deux référents sûreté du groupement (198 dossiers de mise en place de la vidéo protection rédigés).

9 103 contacts avec les commerçants de la zone de compétence ont été réalisés.

Priorité gouvernementale et de la direction générale de la gendarmerie nationale, la constitution d'un groupe de recherche anti-drogue sur le département de la Charente, a permis une action ciblée dans la lutte contre la consommation et les petits réseaux de revente implantés en zone de compétence gendarmerie (332 infractions d'usages de stupéfiants et 73 infractions de revente de stupéfiants).

En 2021, le groupement de gendarmerie de la Charente a modifié son dispositif de gestion des événements en réponse aux appels au 17 dans sa zone de compétence. Ce nouveau dispositif améliore très significativement la qualité de la réponse aux usagers, assurant, grâce à une mutualisation des unités, une présence terrain à chaque heure du jour et de la nuit, avec un nombre de patrouilles adapté au nombre d'appels au 17 et à l'intensité des interventions.

Lutter contre la délinquance

64 430 missions et 87 375 heures de prévention de proximité ont été accomplies.

624 opérations anti-délinquance ont été conduites.

- La zone gendarmerie connaît une hausse de la délinquance générale.
- Les cambriolages sont en hausse de même que les atteintes aux biens dans leur ensemble.

- Les atteintes aux personnes connaissent également une hausse cette année. Cette augmentation est principalement due à une hausse des violences physiques non crapuleuses et des violences sexuelles.
- Les escroqueries et abus de confiance sont la principale cause de la hausse des infractions économiques et financières.

53 754 personnes ont été contrôlées en 2021, ainsi que 51 583 véhicules.

2 345 procès verbaux de renseignement administratif ont été rédigés.

2 308 scènes d'infractions ont été traitées par les techniciens en investigation criminelle.

1 127 traces biologiques ont été prélevées et analysées.



Lutter contre l'insécurité routière

En 2021, la gendarmerie de la Charente a consacré 53 430 heures (23 970 missions) à la lutte contre l'insécurité routière.

16 693 infractions hors contrôles semi-automatisés (+2 %) ont été relevées, dont 9 966 infractions graves au code de la route, +3 %.

Parmi ces infractions, 516 relèvent de conduites sous l'empire d'un état alcoolique (CEEA), 459 de conduites sous stupéfiants, et 5 010 excès de vitesse.

778 rétentions de PC ont été prononcées en zone gendarmerie.

915 missions de contrôle des PL ont été exécutées.

En 2021, le nombre d'accidents en Charente est en hausse, et ceux-ci sont plus violents, le bilan humain des tués et blessés étant en augmentation par rapport aux années précédentes.

Contrairement aux dernières années, les routes nationales 10 et 141 se sont révélées particulièrement accidentogènes et les poids-lourds ont été bien davantage impliqués. Ainsi 1 332 services spécifiques de contrôle des poids-lourds ont été exécutés (en hausse de plus de 40 %).

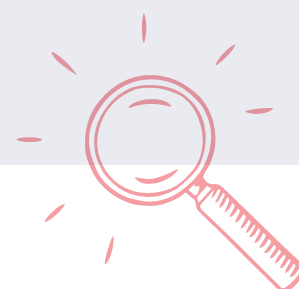


Focus sur l'éducation routière

Malgré les aléas liés à la crise sanitaire, grâce à une mobilisation exemplaire des Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR) du bureau éducation routière (BER) au sein de la direction départementale des territoires (DDT), le département de la Charente a su retrouver en 2021 une bonne dynamique au niveau de la production de places d'examens pour l'ensemble des filières.

Les examens se déroulent dans le plus grand respect des mesures sanitaires, notamment, appliquées aux épreuves pratiques des catégories A1, A2, B1 et B. L'aménagement de ces épreuves a d'ailleurs été prorogé jusqu'au 30 juin 2022 inclus. Les délais d'attente ont retrouvé leurs valeurs habituelles en Charente, en deçà des moyennes nationales. 4 827 permis ont pu ainsi être délivrés en 2021.

Par ailleurs, dans le cadre de leur mission, les IPCSR sont également réglementairement chargés du contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR) ainsi que des stages qui y sont dispensés. En effet, l'organisation de ces stages afin de récupérer des points du permis de conduire ne peut être réalisée que dans le cadre d'un établissement agréé par le préfet de département. La Charente compte cinq centres qui ont tous été contrôlés en fin d'année 2021, sans détection d'anomalie ou dysfonctionnement.



Le GGD de la Charente en chiffres clés :

D'un effectif total de **429** militaires et civils d'active, le groupement est régulièrement renforcé par **233** réservistes opérationnels et 5 réservistes citoyens.

Le GGD est articulé en :

- **1** état-major et des services à Angoulême ;
- **3** compagnies implantées dans chacun des arrondissements du département, qui regroupent 11 communautés de brigades et 3 brigades autonomes (Hiersac, Angoulême, Cognac) ;
- **1** escadron départemental de sécurité routière (EDSR) composé des brigades motorisées d'Angoulême, Barbezieux, Chasseneuil-sur-Bonnieure et Ruffec ;
- **1** brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires.

Le groupement s'appuie sur des moyens spécialisés :

- **3** brigades de recherches ;
- **3** pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG) ;
- **1** équipe cynophile.

Enfin, une brigade de gendarmerie de l'air – ne dépendant pas organiquement du groupement de gendarmerie départementale – est implantée à Cognac, sur la base aérienne 709.

Malheureusement, 27 militaires du GGD de la Charente ont été blessés en service au cours de l'année 2021.

Garantir la sécurité publique et favoriser la réinsertion sociale des personnes incarcérées

L'administration pénitentiaire.

Un service public qui relève du ministère de la Justice et qui possède deux missions principales :

- mettre en œuvre l'exécution des condamnations pénales par la prise en charge des personnes incarcérées en milieu fermé ou suivies en milieu ouvert. L'administration pénitentiaire doit alors garantir la sécurité publique en assurant la surveillance des personnes détenues ;
- favoriser l'individualisation des peines et la réinsertion sociale pour éviter toute récidive. Pour préparer ou accompagner la fin de la peine, l'administration pénitentiaire organise et participe à des dispositifs d'insertion proposés aux condamnés en partenariat avec d'autres acteurs publics ou associatifs.

L'effectif théorique de la population pénale de la maison d'arrêt d'Angoulême

Il est de 236 places réparties de la manière suivante :

- 199 places hommes (QHA) ;
- 10 places femmes (QF) ;
- 9 places mineurs (QM) ;
- 18 places au quartier de semi-liberté dont une cellule PMR (QSL).

et de quartiers spécifiques :

- 5 places quartier disciplinaire hommes ;
- 5 places quartier d'isolement ;
- 1 place quartier disciplinaire femmes ;
- 1 place cellule de dégrisement au QSL ;
- 1 cellule de protection d'urgence (anti suicide) ;
- 11 places arrivants.

Au 31 décembre 2021, l'établissement comptabilisait 276 personnes détenues sous écrous : 203 hommes (15 d'entre eux dorment sur un matelas à même le sol), 8 femmes, 5 mineurs, 10 personnes en quartier de semi-liberté.

48 personnes sont placées sous surveillance électronique à leur domicile, et 2 personnes sont en situation de placement extérieur.

En 2021, 553 personnes sont entrées à la maison d'arrêt (c'est le nombre d'écrous) : c'est plus qu'en 2020 (490 écrous) mais moins qu'en 2019 (680 écrous). Et au cours de cette même année, 575 personnes étaient libérables : c'est également plus qu'en 2020 (488), et moins qu'en 2019 (619).

La maison d'arrêt d'Angoulême doit faire face, depuis plusieurs mois, à une augmentation d'écrous plus particulièrement en détention hommes. De fait, en moyenne, 10 à 15 matelas au sol sont mis en place dans ce quartier, ce qui ne s'était pas produit depuis l'année 2008.

Cette surpopulation a été constatée sur l'ensemble des maisons d'arrêt du ressort de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Bordeaux (environ 100 matelas au sol) mais également sur le plan national.

En 2021, tout comme en 2020, l'établissement n'a déploré aucun suicide.

En revanche, la maison d'arrêt d'Angoulême a été bouleversée par l'épidémie de la Covid-19 qui s'est installée dans le temps auprès d'une population très peu volontaire à la vaccination. Ainsi, un cluster s'est maintenu durant près de deux mois, associé à un taux d'incarcération très élevé. Des mesures d'endiguement ont permis de faire reculer l'épidémie, mais au bilan, 67 cas positifs ont été recensés, dont un grave. Aucun agent n'a contracté le coronavirus.

Le fonctionnement de la maison d'arrêt d'Angoulême

Il repose sur un effectif de 99 agents présents pour un effectif théorique de 110 fonctionnaires. Le service le plus impacté par le déficit en personnel est celui des surveillants en roulement.

En 2021, l'Équipe locale de Sécurité Pénitentiaire (ELSP) a été créée. Elle est composée de 5 surveillants et d'un gradé. Cette équipe dotée d'un armement spécifique réalise les extractions judiciaires, les extractions médicales et les transferts.



Elle intervient également sur des situations complexes au sein de l'unité de détention. L'effectif de cette unité est amené à s'accroître.

En 2021, 7 agressions physiques sur le personnel sont intervenues.

La sécurité générale au sein de la maison d'arrêt

Les personnels réalisent régulièrement de nombreuses fouilles dans les locaux communs, cellules et sur les personnes détenues. Elles donnent lieu à des retraits d'objets interdits : 113 téléphones portables, 120 batteries, 16 clés USB, 32 chargeurs, etc., mais aussi à des substances illicites (365 grammes de résine de cannabis). Certaines de ces découvertes ont été signalées au Procureur de la République dans le cadre de l'article 40 du Code de procédure pénale.

L'établissement dispose d'un Référent Local Renseignement qui assure une étroite collaboration avec les services police, avec le Parquet, le service de renseignement territorial (RT) et la cellule interrégionale.

Le 27 avril 2021, un exercice incendie a été réalisé sur le quartier de semi-liberté.

Le 10 juin 2021, l'établissement a effectué une fouille sectorielle en service de nuit (19H30-22H00) avec le renfort des équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) pénitentiaire.

Par ailleurs, d'importants travaux ont été réalisés malgré le contexte sanitaire, pour faire évoluer l'établissement pénitentiaire vers plus de sécurité, mais aussi de confort, au quartier disciplinaire, au quartier des mineurs, au greffe/fouille, aux ateliers et aux locaux de la formation professionnelle (réfection des sols). Également, les chariots chauffants des repas de la détention ont été changés, un local dédié pour l'équipe locale de sécurité pénitentiaire a été créé, enfin, la mise en place des nouvelles variures « DENY » a débuté dans certains secteurs.

Les événements principaux au sein de la maison d'arrêt d'Angoulême en 2021

- les extractions judiciaires – déferrement d'un détenu devant les autorités judiciaires, au nombre de 200 (256 en 2020, 328 en 2019) ;
- les extractions médicales, au nombre de 85 (109 en 2020, 115 en 2019) ;
- les hospitalisations, au nombre de 14 en 2020 (9 en 2020 et 19 en 2019) ;
- les transferts – déplacement, sur ordre judiciaire, d'un détenu d'un établissement pénitentiaire à un autre, au nombre de 115 en 2020 (100 en 2020, 123 en 2019) ;
- l'organisation des modalités pratiques pour permettre aux détenus de voter aux élections départementales et régionales ;
- enfin, s'agissant de la visioconférence, la crise sanitaire a permis une très nette progression puisque son utilisation est passée de 5 en 2019 à 17 en 2020, pour atteindre 64 en 2021.

Porter secours

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Le SDIS est chargé de l'analyse des risques et de la mise en place des moyens de secours. Il organise l'activité de l'ensemble des centres de sapeurs-pompiers du département.

En Charente, ce sont 249 sapeurs-pompiers professionnels, 1 000 sapeurs-pompiers volontaires dont les membres du service de Santé et de secours médical, et 63 personnels administratifs et techniques qui, au quotidien, portent secours aux personnes, et travaillent pour la protection des biens et de l'environnement.

Porter secours aux personnes

Le SDIS concourt, avec les autres services professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels, ainsi qu'aux secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, et l'évacuation des victimes.

L'année 2020 marquée par la pandémie ne peut être assimilée à une année de référence de l'activité du SDIS 16, aussi, la comparaison est réalisée par rapport à la dernière année avant pandémie, soit l'année 2019. Globalement, l'activité de l'année 2021 enregistre une baisse de 9 % par rapport à 2019, avec 14 194 interventions :

- 1 275 interventions incendie (soit une baisse de 11 % par rapport à 2019) ;
- 10 421 interventions de secours à la personne (soit une baisse de 8,6 % par rapport à 2019) ;
- 1 236 interventions de type secours routier (soit une baisse de 7,1 % par rapport à 2019).

Ces comparaisons statistiques doivent toutefois être pondérées. En effet le 1^{er} semestre reste encore marqué par les contraintes imposées par la crise sanitaire qui ont largement impacté l'activité globale à la baisse, alors que le deuxième semestre a marqué une vive reprise sur des bases supérieures.

Une analyse plus détaillée de l'activité de secours d'urgence aux personnes (SUAP) montre que les engagements réflexes du SDIS restent stables en nombre et que ceux à la demande du SAMU sont, eux, en constante augmentation, démontrant la difficulté grandissante pour le centre de régulation des appels du 15 (CRA15) à mobiliser les transporteurs sanitaires.

Lutter contre les incendies

Le SDIS œuvre dans le domaine de la prévention, de la protection et, bien sûr, de la lutte contre tous les feux.

En 2021, sous l'impulsion de la directrice de cabinet de la préfecture et du SDIS, un travail partenarial entre l'ensemble des services de l'Etat (préfecture, DDT, DREAL, SDIS) et les élus locaux a permis des avancées majeures pour améliorer la défense de la forêt contre l'incendie (DFCI), en particulier dans le Sud-Charente. Cet effort conjoint a permis d'obtenir, en 2022, un financement de deux études environnementales au titre du FNADT, pour soutenir les projets de création de pistes DFCI sur les communes d'Yviers-Bardenac-Saint-Vallier d'une part, et de Deviat d'autre part.

Ce travail est amené à se poursuivre pour renforcer la sécurité de nos forêts et bois contre le risque d'incendie, partout dans le département.



Les activités marquantes du SDIS en 2021



En février, le département de la Charente a subi un épisode de crue remarquable durant près d'une semaine. La mobilisation du SDIS a contribué à la sauvegarde des personnes et des biens menacés.

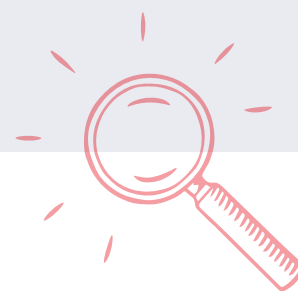


À Genouillac, le 30 janvier, les secours du SDIS tentent de porter assistance à un conducteur d'engin emporté par un glissement de terrain. Malgré l'important dispositif déployé, la victime sera extraite décédée.



Au Gond-Pontouvre, le dimanche 26 décembre, le SDIS déploie environ 80 sapeurs-pompiers pour lutter contre un feu de 300 m³ déchets industriels.

L'action des secours aura permis d'éviter toute pollution des cours d'eau voisins et de protéger les personnes sous l'imposant panache de fumées.



Les services du cabinet de la préfète

Aux côtés des forces de polices, de gendarmerie, de l'administration pénitentiaire et des sapeurs pompiers, le service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) au sein de la préfecture est chargé d'assister la préfète dans la prévention, la gestion des risques et des crises avec le concours des services de l'État et des collectivités locales. La chefferie du cabinet prend sa part dans la gestion de l'urgence, en animant et coordonnant l'action des services chargés du respect de l'ordre public et de la protection des personnes et des biens.

Durant l'année 2021, et malgré une gestion de la crise Covid-19 qui a encore fortement marqué l'activité du SIDPC, le service a réussi à assurer les autres missions de son « cœur de métier » et qui sont essentielles à la sécurité des personnes et à la prévention des risques : les commissions de sécurité et la gestion des établissements recevant du public (ERP), l'accompagnement des grands rassemblements et des manifestations (tel le festival du film francophone d'Angoulême), la planification et la mise à jour des plans (notamment le plan de gestion sanitaire des vagues de chaleur, le plan de gestion du trafic, le plan départemental de prévention de la délinquance, le plan ORSEC), etc.

La crise sanitaire

Tout au long de la crise de la Covid-19, le SIDPC a assuré au quotidien l'accompagnement des particuliers, des associations, des collectivités locales et des élus. Avec 3 000 appels téléphoniques traités et plus de 2 500 réponses écrites apportées depuis le début de la crise le service a répondu présent au plus près des préoccupations des charentais.

Par ailleurs, d'un point de vue réglementaire, le SIDPC a assuré la rédaction et le suivi des arrêtés portant sur la réquisition du personnel médical, l'obligation du port du masque, la fermeture d'établissement, le déploiement de la stratégie vaccinale, etc.

Les inondations et le suivi des demandes de reconnaissance de catastrophes naturelles

Le mois de février 2021 a été marqué par un épisode de crues-inondations qui a fortement impacté le département.

Durant plusieurs jours, les services de l'État (préfecture, forces de l'ordre, service départemental d'incendie et de secours, direction départementale des territoires, délégation départementale de l'ARS)

se sont mobilisés aux côtés des collectivités locales pour faire face à cette crise que le département n'avait plus connue depuis 25 années. Le centre opérationnel départemental (COD) a ainsi été activé durant toute la gestion de l'événement, y compris le week-end, pour coordonner la réponse opérationnelle au plus près du terrain et les besoins à l'échelle du département.

Dès les premiers instants de la décrue, la mobilisation du service et la prise de contact immédiate avec les élus concernés a permis au département de la Charente de bénéficier de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, ce qui a permis une indemnisation rapide des victimes.

Ainsi, le SIDPC réceptionne et instruit les dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle établis par les communes, avant leur transmission au ministère de l'Intérieur. Ce sont 103 demandes qui ont été traitées au cours de l'année 2021, dont 62 au titre des inondations/coulées de boues du mois de février, 37 au titre de la sécheresse 2020 et 4 au titre des mouvements de terrain.



Les exercices de sécurité civile

Durant l'année 2021, le SIDPC a organisé ou participé à cinq exercices de sécurité civile :

- un exercice cadre zonal sur la communication de crise ;
- un exercice en salle dans le cadre de la préparation des élections départementales et régionales ;
- un exercice terrain de recherche et de sauvetage d'aéronef en détresse, avec la participation des radio-amateurs de l'ADRASEC ;
- un exercice terrain « épizootie aviaire », organisé conjointement avec la DDETSPP ;
- un exercice cadre « PPI usine International Paper », organisé par la préfecture de la Haute-Vienne, dans la mesure où plusieurs communes du département se trouvent dans la zone d'application du plan particulier d'intervention de l'usine International Paper de Saillat-sur-Vienne.

La gestion des établissements recevant du public (ERP)

Dans le département, environ 1 270 ERP font l'objet d'un suivi :

- 58 de 1^{re} catégorie ;
- 99 de 2^e catégorie ;
- 347 de 3^e catégorie ;
- 633 de 4^e catégorie ;
- 126 de 5^e catégorie – établissements à sommeil.

En outre, près de 4 700 ERP de 5^e catégorie sans sommeil (ERP en-dessous des seuils réglementaires sans hébergement de nuit) sont recensés en Charente.

Chaque arrondissement assure le suivi des ERP sur son territoire géographique. Le SIDPC assure plus particulièrement le suivi des ERP de l'arrondissement d'Angoulême, soit environ 600 structures.

En 2021, 350 ERP ont fait l'objet d'une visite (tous arrondissements confondus). Il est à signaler que la crise de la Covid-19, tant en 2020 qu'en 2021, a impacté le planning de ces visites et engendré du retard. Celui-ci a été entièrement résorbé au cours du premier semestre 2022.

La défense civile

Il s'agit de gérer les sollicitations d'intervention du service de déminage de La Rochelle à chaque

découverte de munitions, armes ou explosifs reçue par les forces de l'ordre ou les mairies. En 2021, le SIDPC a transmis 71 demandes d'intervention, soit, en moyenne, une demande tous les 5 jours.

La défense civile, c'est aussi et encore la gestion du plan Vigipirate dont le SIDPC assure le suivi, la mise à jour et la diffusion des postures à adopter selon trois niveaux d'alerte du plan : « Vigilance », « Sécurité renforcée – Risque attentat », « Urgence attentat ».

L'organisation de l'ensemble des visites officielles

Au cours de l'année 2021, le département de la Charente a accueilli 17 visites officielles des membres du Gouvernement (contre 9 en 2020). La chefferie de cabinet a été chargée d'organiser l'ensemble de ces déplacements. La visite du président de la République le 8 janvier 2021 à Jarnac, dans le cadre du 25^e anniversaire du décès du président François Mitterrand, a été le moment fort de l'année, de même que la visite du Premier ministre et du ministre des Solidarités et de la Santé le 2 décembre 2021 au centre hospitalier d'Angoulême, dans le cadre du Ségur de la santé et du plan vaccination lié à l'épidémie de la Covid-19.





La gestion des distinctions honorifiques et les sollicitations d'élus

La chefferie de cabinet traite de tous les sujets relatifs aux distinctions honorifiques (médailles et diplômes) et d'une majeure partie des sollicitations des élus auprès de la préfète. Ainsi, au cours de l'année 2021, les collaborateurs relevant de ce bureau ont eu à traiter :

- 50 mémoires de proposition relatifs aux Grands Ordres (légion d'honneur et ordre national du mérite) ;
- 2 300 diplômes (1 600 dossiers de médaille du travail, 350 dossiers de médaille d'honneur régionale, départementale et communale, 350 dossiers d'autres médailles) ;
- 350 interventions, dont la majorité émanent des élus (parlementaires, maires, président d'établissements publics de coopération intercommunale). Celles qui émanent des usagers relèvent pour la plupart d'une demande de conseils, et concernent notamment les problèmes financiers, de logement ou encore d'autorisations de construire.

La prévention et la lutte contre la radicalisation

En Charente, comme dans l'ensemble du pays, la lutte contre la radicalisation et le séparatisme demeure une priorité. Ainsi la préfète réunit à fréquence soutenue les instances dédiées, et poursuit le travail de sensibilisation des partenaires notamment par des temps de formation tel que celui qui s'est déroulé à la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (CIBDI) en présence d'un expert national du comité interministériel de prévention de la délinquance

et de la radicalisation (CIPDR). Environ soixante personnes – chefs de services de l'État, opérateurs, centre sociaux, policiers nationaux et municipaux, gendarmes, élus – ont assisté à cet événement en présence de la préfète et de la procureure de la République.

La prévention de la délinquance

Des crédits dédiés sont fléchés pour accompagner des actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Ainsi, en 2021, une enveloppe de 237 600 € a été distribuée au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), répartie de la façon suivante :

- 110 000 € au titre du programme Délinquance ;
- 7 600 € au titre du programme Radicalisation ;
- 120 000 € au titre du programme Sécurisation.

S'y ajoutent 246 000 € attribués à la ville d'Angoulême dans la perspective de la signature du contrat de sécurité intégré début 2022.

Au cours de cette année 2021, l'accent particulier a été mis sur la vidéo-protection comme outil de prévention de la délinquance. Ainsi, 14 projets portés par des municipalités, comme celles de Montmoreau, Saint-Michel ou encore Montbron, ont été financés au titre du FIPDR, pour un total de 97 500 €.

La prévention de la délinquance passe également par un rapprochement entre les forces de sécurité intérieure et la population. Ainsi, les services de l'État ont favorisé la tenue d'actions en ce sens dans les quartiers prioritaires de la ville, comme le « Prox' Raid Aventure » à Angoulême (quartier Basseau Grande Garenne) et l'« Action Prox » à Soyaux (quartier du Champ de manœuvre).

Acquisition et détention d'armes

Le cabinet de la préfète est également chargé de l'instruction de 4 292 dossiers relatifs aux déclarations d'acquisition, aux demandes d'autorisation, d'acquisition et de détention d'armes et de munitions, ainsi que de renouvellement d'autorisation et de détention d'armes.

Par ailleurs, 22 injonctions préfectorales ont été prises aux fins de dessaisissement d'armes, et 13 en vue d'une remise d'armes à l'autorité administrative.

Enfin, le service en charge de la police des armes a procédé à 120 inscriptions au fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes (FINIADA).

Les mesures de soins psychiatriques

Chez certaines personnes, la présence de troubles nécessitant des soins et qui compromettent l'ordre public ou la sûreté des personnes, peuvent nécessiter des mesures de soins psychiatriques sans leur consentement. Au cours de l'année 2021, 243 mesures de soins psychiatriques ont été traitées en lien avec les établissements de santé.

La vidéoprotection

L'utilisation de la vidéoprotection est encadrée par la loi pour apporter aux citoyens les garanties fondamentales à l'exercice des libertés publiques et plus précisément pour assurer le respect de la vie privée. Ainsi, la commission départementale des systèmes de vidéoprotection qui siège en préfecture rend un avis sur chaque demande d'installation de vidéosurveillance. Elle assure également des fonctions de contrôle.

En 2021, la commission départementale des systèmes de vidéoprotection de la Charente a instruit 321 dossiers.

La gestion des droits à conduire

Le nombre de suspensions du permis de conduire concernant des conducteurs de véhicules légers s'est élevé à 929 en 2021 (contre 1024 en 2020).

123 suspensions concernent des conducteurs en période probatoire.

340 personnes ont fait l'objet d'un retrait de permis pour alcoolémie, 275 pour usage de stupéfiants et 274 pour excès de vitesse, les motifs étant parfois cumulés (exemple : 12 suspensions ont été motivées

par une vitesse excessive et une conduite sous l'empire de stupéfiants).

127 annulations administratives de permis de conduire pour soldes de point nul ont été notifiées, soit une hausse de 36 % par rapport à 2020 (93 annulations).

122 commissions médicales chargées d'évaluer l'aptitude médicale des usagers ayant vocation à recouvrer leur droit à conduire, se sont tenues durant l'année 2021 : 100 commissions pour 1 800 usagers à Angoulême, et 22 commissions pour 350 usagers à Confolens. Le retard lié à la crise sanitaire a pu être résorbé.





Focus sur la sécurité routière

La sécurité routière est la préoccupation première de la préfète, préoccupation partagée avec les forces de police et de gendarmerie, plus particulièrement sur les deux grands axes routiers que sont les RN 10 et 141 qui supportent un important trafic de poids-lourds.

En effet, en empruntant la RN 10 qui relie l'Espagne à l'Europe du Nord, les professionnels du fret s'exonèrent des péages de l'autoroute A10 entre Bordeaux et Poitiers, alors même que le temps de trajet est le même, voire plus favorable. Il convient néanmoins de préciser qu'une part non négligeable de poids-lourds impliqués dans les accidents au premier semestre 2021 concernait des entreprises locales implantées en Charente et Charente-Maritime.

Ainsi, le trafic moyen journalier annuel recensé dans le département de la Charente est de :

- 53 000 véhicules par jour, dont 23 % de poids-lourds sur la RN 10 ;
- 26 000 véhicules par jour, dont 22 % de poids-lourds (en 11 ans, le trafic a augmenté de 25 % pour les poids-lourds et de 27 % pour les véhicules légers).

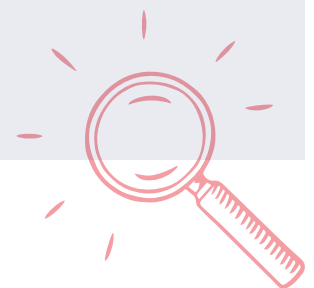
Au demeurant, malgré ce trafic dense sur les 218 km de ces routes nationales, l'accidentologie est concentrée sur le réseau secondaire qui totalise la majorité des accidents corporels et mortels sur 5 086 km de routes départementales et 8 797 km de voies communales.

Les charentais restent ainsi les premières victimes de la route (66 %) sur des trajets habituels et de proximité.

Sur l'ensemble de l'année 2021, le nombre d'accidents corporels s'élève à 141, contre 147 en 2020, soit -4 %, au cours desquels 195 personnes ont été blessées contre 174 en 2020 (+ 12 %).

Au total, 21 personnes ont perdu la vie sur les routes de Charente en 2021 (dont 6 décès sur le réseau national contre 2 décès en 2020), soit six de plus que l'année précédente. Les restrictions de circulation liées au contexte sanitaire peuvent expliquer cette augmentation.

La réalité des faits, dans le détail et par catégorie d'utilisateurs décédés, ce sont 2 personnes décédées en vélos, 2 personnes circulant sur un deux-roues, 14 à bord de véhicules légers, 1 à bord d'un poids lourd, et 2 personnes dans des voitures. Chaque accident mortel fait ressortir au moins un manquement aux règles élémentaires de sécurité routière. Ainsi, 11 pertes de contrôles, 3 refus de priorité, 2 vitesses excessives ou inadéquates, 1 utilisation du téléphone portable, 1 contresens, 1 dépassement dangereux, 1 circulation avec des pneus lisses et 1 conduite sous médicaments ont été recensés.



Assurer la sécurité alimentaire et la protection du consommateur

C'est une des missions de la direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP).

La surveillance de la sécurité sanitaire des denrées animales ou d'origine animale

Le suivi des abattoirs reste une priorité nationale. À ce titre, une vigilance particulière a été maintenue en 2021 sur la filière d'abattage.

Au sein des abattoirs d'animaux de boucherie, les agents de la DDETSPP réalisent une inspection permanente des produits (8 800 tonnes en 2021, soit une progression de l'activité d'abattage de 23 % par rapport à 2020) et des conditions d'abattage sous la responsabilité des vétérinaires responsables de chaque site. Les abattoirs font l'objet d'un suivi renforcé afin que les conditions sanitaires de préparation des carcasses s'améliorent. Le respect des règles liées à la protection animale lors de la mise à mort des animaux fait l'objet d'une vigilance constante de la part des équipes.

Outre ces contrôles habituels, dans le cadre du volet « Mieux contrôler » du « plan abattoir » annoncé par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation le 5 juillet 2021, de nouveaux contrôles généralisés, coordonnés et pilotés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ont été lancés en septembre 2021 dans l'ensemble des abattoirs d'animaux de boucherie. Ils ciblent un point particulier sur l'ensemble des abattoirs, simultanément et de manière inopinée, avec un relevé exhaustif des éventuelles non-conformités, lesquelles donnent lieu à la mise en place de mesures correctives adaptées et harmonisées. Au dernier trimestre 2021, la première action de contrôle mise en œuvre dans le cadre de ce dispositif a porté sur l'amenée des animaux de boucherie dans l'abattoir. Un bilan et un suivi fin de ces mesures correctives sera assuré par le bureau des établissements d'abattage pour garantir leur mise en œuvre effective.

Par ailleurs, la DDETSPP est mobilisée en permanence pour répondre à la gestion des alertes sanitaires. À ce titre, trois enquêtes alimentaires ont été réalisées auprès de particuliers, hôpital et restaurants suite à des suspicions de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC). Des investigations ont par ailleurs été menées dans le cadre de la gestion de 17 alertes

sanitaires portant sur des denrées animales ou d'origine animale, sur des produits carnés, et produits laitiers essentiellement (contamination par *Listeria monocytogènes*, des *Salmonelles*, *Escherichia-coli*, par la présence de métaux lourds notamment).

Deux cas de listériose neuroméningée ont par ailleurs été investigués en cette fin d'année 2021, sans qu'un lien entre eux n'ait été décelé.

Le service sécurité et qualité sanitaire des aliments a ainsi procédé en 2021 à 342 contrôles sanitaires ayant entraîné 2 fermetures volontaires, 50 mises en demeure, 1 351 avertissements (rappels réglementaires) et 5 procès-verbaux.

Par ailleurs, la DDETSPP est mobilisée pour assurer 196 prélèvements de produits mis sur le marché visant à vérifier leur innocuité et leur conformité sanitaire.

Dans le cadre du plan de modernisation abattoirs inscrit dans le plan « France Relance », deux dossiers ont été déposés et financés : l'un pour l'abattoir de Charente Limousine pour un montant global de 77 513 € et l'autre pour l'abattoir SAC LAFAYE de Palluau pour un montant global de 85 422 €.

La protection et surveillance de la santé animale

La DDETSPP effectue des contrôles tout au long de l'année, dans le cadre de la conditionnalité des aides européennes (35), de la pharmacie vétérinaire (16), de la filière volailles biosécurité et charte sanitaire (9), de la biosécurité en élevage porcin (3), des sous-produits animaux (1), des centres de rassemblement d'animaux (2) ou encore de la reproduction équine (1).

En 2021, en matière de protection animale, 77 inspections, toutes espèces confondues, établissements ou transports, ont été réalisées, certaines du fait de plaintes de maltraitance. Ces inspections ont donné lieu à des avertissements, des mises en demeure, voire des retraits d'animaux en cas d'urgence et de souffrance animale.

Avec la création des cellules départementales opérationnelles (CDO), la lutte contre la maltraitance



est organisée en réseau de partenaires, chacun ayant des compétences différentes. Ainsi, les services de l'État, DDETSPP et DDT, s'associent à la cellule de soutien de la Chambre d'agriculture pour y intégrer le volet « prévention des cas de maltraitance animale », en lien avec le groupement de défense sanitaire, la MSA, les syndicats, les associations, etc. La DDETSPP de Charente travaille également en lien étroit avec le Parquet et les différentes associations de protection animale, notamment pour les carnivores domestiques et équidés en cas de maltraitance et retrait des animaux.

Sur l'ensemble des missions vétérinaires, 1 606 certificats officiels ont été délivrés, notamment pour les exportations de denrées animales ou d'animaux vivants, faites par les professionnels ou les particuliers depuis la Charente vers la Russie, la Chine, le Japon, les États-Unis, le Royaume-Uni, etc. À noter que ces missions sont en forte progression, notamment depuis le passage au Brexit avec +71 % pour les demandes vers le Royaume-Uni.

Enfin, en 2021, le service a instruit dans le cadre du plan « France Relance », les dossiers de demande de subvention concernant la mesure 4B : « soutien aux projets locaux portés par les associations de protection animale ». Quatre associations locales ont ainsi pu bénéficier d'aides pour le financement de travaux ou d'équipements de refuge pour carnivores domestiques, pour une enveloppe départementale totale de 87 428 €. Un nouvel appel à projet lancé début 2022 permettra le financement de projets d'autres associations du département ou la prise en charge de campagnes de stérilisation de chats errants.

La DDETSPP assure le suivi des prophylaxies (dépistage des maladies obligatoires dans différentes espèces) pour prévenir contre les maladies animales réputées contagieuses et met en place des mesures de lutte en cas de suspicion ou de confirmation de maladie.

— **La lutte contre la tuberculose bovine est une priorité en raison du risque de transmission à l'homme et des conséquences sanitaires et économiques pour l'élevage de bovins**

Le département de la Charente est particulièrement concerné, comme toute la région Nouvelle-Aquitaine, par le suivi de la tuberculose bovine, notamment dans le sud du département (moitié du département à partir d'Angoulême). Le dépistage de cette maladie (ou « prophylaxie ») est annuel dans l'ensemble du département pour la troisième année consécutive. Pour la campagne 2020/2021, 1 181 troupeaux ont été testés représentant près de 80 000 bovins, et 4 foyers de tuberculose bovine ont été mis en évidence. En parallèle, la faune sauvage (blaireau, sanglier ou cervid) pouvant être un réservoir de tuberculose, des mesures de surveillance et de lutte sont mises en place chaque année et encadrées par un arrêté préfectoral. Sur la campagne 2020/2021, 357 analyses ont ainsi été réalisées mettant en évidence 32 animaux infectés.

— **L'influenza aviaire hautement pathogène, épizootie en cours depuis fin 2020 dans le Sud-Ouest**

En 2021, les agents du service santé et protection animales environnement de la DDETSPP de la Charente sont venus en appui à distance des départements des Landes, et en présentiel dans le Gers pour une aide à la gestion de la crise « Influenza aviaire » de début d'année 2021. Au sein du département de la Charente, la direction départementale a communiqué et sensibilisé les élus et les détenteurs de volailles aux différentes mesures imposées dans le cadre de la gestion de l'épidémie d'influenza aviaire. Suite à la recrudescence de nouveaux cas en



France fin d'année 2021, une sensibilisation de professionnels aux mesures de biosécurité a été réalisée au droit d'une exploitation agricole en lien avec le groupement de Défense Sanitaire et la Chambre d'Agriculture, suivie d'un exercice « grippe aviaire » organisé en décembre avec la préfecture, la DDETSPP et différents services (SDIS, DDT, etc.) et la profession pour tester le déploiement des mesures de dépeuplement sur le terrain.

La protection de l'environnement

La DDETSPP assure des missions déconcentrées du ministère en charge de l'Environnement, avec, notamment, les suivis et instructions des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), élevages et industries agro-alimentaires et des établissements détenant des espèces animales non domestiques dans le cadre de la faune sauvage captive (FSC).

Suite à la mise en application ces dernières années d'un régime intermédiaire d'autorisation simplifiée, dit régime d'enregistrement, et l'évolution réglementaire dans plusieurs domaines, la DDETSPP compte sur son champ d'intervention 34 installations ICPE soumises à autorisation (24 élevages et 10 établissements en agroalimentaire et autres hors élevage), 46 installations relevant de la nomenclature de l'enregistrement, et 561 installations soumises à déclaration, soit 641 établissements en fonctionnement.

En 2021, deux dossiers de demande d'enregistrement auront été traités, avec un travail de suivi et de préparation en amont avec les pétitionnaires et les tiers, un examen en conseil départemental pour l'environnement et les risques sanitaires et technologiques (CoDERST).

Par ailleurs, des avis techniques ont été formulés sur 22 dossiers soumis au régime de l'autorisation

ICPE ou au régime déclaratif (plans d'épandage, agrandissements avec modifications non substantielles d'élevage, etc.), et 27 inspections ont été menées dans le cadre du plan pluriannuel national d'inspection et de contrôle de la conditionnalité des aides de la PAC, ou suite à instruction de signalements

Dans le domaine de la faune sauvage, la DDETSPP instruit les dossiers et les demandes d'autorisation :

- 4 dossiers soumis à la commission départementale de la nature des sites et des paysages (CDNPS) en formation « faune sauvage », pour autoriser l'ouverture d'établissements d'élevage d'animaux non domestiques, ou à la commission nationale pour un cirque ;
- 1 certificat de capacité pour faune sauvage captive ;
- 49 autorisations d'élevage ou établissements d'agrément ;
- 2 demandes d'autorisation de transport.

En lien avec la crise sanitaire, l'État a apporté une aide financière à destination des cirques de familles, des parcs zoologiques et des refuges, au titre de l'alimentation et des soins prodigués aux animaux. Ce sont ainsi 8 établissements qui ont bénéficié de cette aide exceptionnelle pour un montant global de 22 880 €.

Assurer la protection des populations

C'est la mission du service de la concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF) de la DDETSPP.

En 2021, ce service a effectué 752 contrôles concernant 514 établissements, dont 85 % dans le cadre du Programme National d'Enquêtes (PNE) décliné au plan départemental.

Ce PNE comprend des plans de contrôle et de surveillance pérennes liés aux obligations européennes, ainsi que des enquêtes rattachées aux orientations du plan de relance. Par suite, les thématiques traitées en Charente ont été axées sur l'écologie (« une croissance durable et juste ») et la compétitivité (« viser la souveraineté ») avec notamment la surveillance des pratiques commerciales dans les secteurs liés à la rénovation énergétique (isolation, chauffage, opération « coup de pouce »...) et de la vente automobile.

Des actions ont également été menées pour vérifier les marquages et allégations liées à la protection de l'environnement et à l'origine des produits (Made in France, signes de qualité, lutte contre la francisation de certains fruits et légumes, contrôle des circuits courts...).

Par ailleurs, durant le premier semestre et dans la continuité de 2020, une pression de contrôle a été maintenue sur les aspects liés à la crise sanitaire de la Covid-19. Ainsi, des contrôles se sont poursuivis sur les masques, les gels hydro-alcooliques, le respect des jauges, des gestes barrières et des interdictions de vente de produits non-essentiels chez les distributeurs. Sur 69 contrôles réalisés, 28 établissements étaient en anomalie.

Enfin, tout au long de l'année 2021, l'alerte européenne relative à la présence d'oxyde d'éthylène sur les graines de sésame en provenance d'Inde a été prolongée. Suite à la découverte de cette substance dans d'autres matières premières végétales importées et produits dérivés (graines de caroube, gomme de guar par exemple), cette alerte a été étendue au cours de l'année à toutes les denrées incorporant des ingrédients ou additifs susceptibles d'avoir été traités et à toutes les origines géographiques. Ainsi, de très nombreuses procédures de retrait-rappel, initiées par les professionnels ou l'administration, ont nécessité des contrôles pour s'assurer de l'effectivité de ces mesures auprès des détenteurs locaux. Au total, la Charente a été destinataire de 94 signalements donnant lieu à 142 interventions du service. Le taux d'anomalie étant assez faible, le service a allégé ce dispositif sur la fin de l'année.



Lutter contre l'épidémie de la Covid-19

L'année 2021 a subi trois vagues successives de l'épidémie avec l'apparition de ses variants. Les services de l'État et toutes les forces vives de notre département (collectivités, associations, entreprises, etc.) sont restés unis contre la crise sanitaire tout au long de l'année 2021.

La gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 par la délégation départementale de l'ARS

La cellule départementale d'appui de la Charente, installée au sein de la délégation départementale de l'ARS a continué à gérer la crise Covid-19 au plus près des établissements de santé et médico-sociaux, des professionnels de santé, des collectivités et de la population.

La délégation départementale de l'ARS s'est pleinement investie dans le suivi des cas positifs et des clusters, dans le dépistage et la vaccination.

Le suivi des cas suspects, confirmés, des cas contacts et des clusters s'est poursuivi en 2021 avec 291 situations de cas groupés suivies par la délégation départementale sur l'année dont une grande majorité en structure relevant de la santé, du social et des personnes âgées (205), 68 concernant le milieu professionnel, l'éducatif et l'associatif (crèches et milieu sportif) ; 10 concernant les populations vulnérables (gens du voyage notamment), 8 autres (par exemple un centre de vacances ou un foyer).

De nombreux dépistages ont été organisés, notamment à l'été 2021, avec des lieux fixes sur Angoulême et Cognac, et des dépistages ciblés en fonction des événements estivaux et des attentes des collectivités locales.

Afin de faciliter ces dépistages, 2 conventions ont été signées dans le cadre de la stratégie « tester, alerter, protéger » pour la constitution d'équipes de médiateurs Lutte anti-Covid-19 (LAC) : une avec la Croix rouge française et une avec l'association de protection civile.

Les opérations de vaccination se sont accélérées en 2021 avec la création de 17 centres de vaccination et la mise en place d'une cellule opérationnelle de vaccination hebdomadaire. Du fait de cette mobilisation, en Charente, 90 % des plus de 12 ans ont reçu une primo-vaccination (2 doses) et 83 % des plus de 18 ans.

L'action soutenue de la DDETSPP en faveur des publics fragiles

Au mois de juin 2021, en lien avec l'ARS, ce sont 2 150 autotests qui ont été distribués en direction des publics hébergés au sein de structures en accueil collectif.

Puis au mois d'août 2021, la DDETSPP a organisé une nouvelle distribution de 230 000 masques chirurgicaux en direction des publics précaires (structures d'hébergement de droit commun et asile, associations délivrant l'aide alimentaire, majeurs protégés, victimes de violences conjugales).



Et au second semestre 2021, des séances de vaccination à destination des personnes présentes dans les structures d'hébergement (urgence, asile, etc.) ont été menées avec l'ARS, en complément de la vaccination déployée à l'échelle nationale.

La mobilisation essentielle du SDIS vers le grand public

Près de 100 % des sapeurs-pompiers vaccinés : les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, les personnels administratifs et techniques ont été vaccinés au sein des unités médicales du SDIS. Cette couverture vaccinale des agents a permis le maintien des effectifs opérationnels pour venir en aide aux personnes.

L'observation de consignes d'hygiène et opérationnelles strictes ont permis de limiter l'impact de la pandémie sur le fonctionnement du SDIS. En 2021, seulement 117 agents du SDIS ont été infectés par la Covid-19.

La forte mobilisation des personnels du SDIS, et notamment ceux du service de santé et de secours médical a permis en 2021 de réaliser plus de 15 000 vaccinations grand public :

- 78 sessions au centre de vaccination SDIS de Jarnac ;
- 15 opérations « aller vers » (dispositif pour vacciner les personnes les plus âgées et les personnes vulnérables, partout sur le territoire) avec le Conseil départemental, ou opérations ciblées dans les mairies ou encore les entreprises partenaires du SDIS ;
- 14 opérations de vaccination de scolaires avec le Conseil départemental.

Par ailleurs, l'action du service de la pharmacie à usage interne du SDIS s'est concentrée sur deux aspects majeurs :

- la fourniture des équipements de protection individuelle des sapeurs-pompiers dans le cadre de leur activité opérationnelle, soit près de 90 000 masques chirurgicaux, 34 000 masques FFP2, 1 600 tests antigéniques ;
- la logistique (chaîne du froid, enregistrement des lots, traçabilité) des flacons de vaccins, soit au total, près de 3 000 flacons tous vaccins confondus.



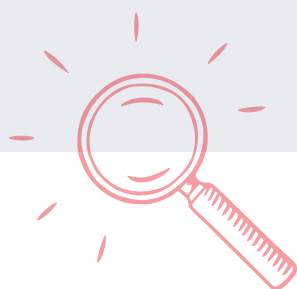
Focus sur la campagne de vaccination en milieu scolaire

La direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de Charente a collaboré avec la délégation départementale de l'Agence régionale de santé (DD-ARS) afin de mettre en relation tous les établissements du second degré du département, publics et privés, avec les centres de vaccinations de leur secteur. Ainsi la DD-ARS a pu organiser, soit la venue des élèves (en âge de vaccination) et personnels volontaires dans les centres de vaccination, soit l'intervention des centres de vaccination directement dans les établissements scolaires. Ainsi, ce sont 13 680 tests (3 177 tests antigéniques et 10 503 tests salivaires) qui ont été réalisés, très majoritairement de janvier à juin 2021.

Au sein des établissements scolaires Charentais pour la période du 1^{er} janvier 2021 à décembre 2021, ont été dénombrés :

- 1 576 cas avérés (public et privé) ;
- 1 424 élèves positifs (772 dans le 1^{er} degré, 652 dans le second degré) ;
- 105 enseignants positifs ;
- 47 agents positifs ;
- 249 classes fermées ;
- 13 établissements fermés.

Le pic de contamination a été atteint au cours de la semaine du 6 au 12 décembre 2021 avec 180 cas positifs.



L'application des mesures sanitaires et la gestion des manifestations anti-pass par la DDSP16

L'activité liée à la crise sanitaire a été particulièrement soutenue sur le département de la Charente, elle a fortement mobilisé la DDSP 16.

En effet, pour faire appliquer les mesures restrictives dans les établissements recevant du public (ERP), tels les restaurants, les débits de boissons, les centres-commerciaux, les discothèques, les centres de sports et de loisirs...), ainsi que celles concernant le couvre-feu, les déplacements, le port du masque, le passe sanitaire, la DDSP 16 a effectué des centaines de contrôles donnant lieu à plus de la moitié des verbalisations du département. Ainsi, concernant les personnes mises en quarantaine après un voyage à l'étranger, plus de 350 contrôles réalisés et 31 verbalisations dressées pour non respect de cette mesure.

Par ailleurs, depuis le début du mois de juillet 2021, les manifestations « anti-pass » réunissent des centaines de personnes place New York à Angoulême, les samedis après-midi. Aucun incident notable n'a été noté malgré l'apparition de tensions entre les participants et les commerçants ou les badauds.

Pour ces rassemblements, la DDSP a déployé à plusieurs reprises les équipes de liaison et d'information (ELI) créées dans le cadre du nouveau schéma national du maintien de l'ordre (SNMO). Ces policiers charentais ont été spécialement formés afin d'assurer un rôle de médiateurs avec les manifestants pour atténuer les tensions, établir un contact permanent et aiguiller les manifestants, le but principal étant d'empêcher tout trouble à l'ordre public.







RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA CITOYENNETÉ

La cohésion sociale, c'est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation.

Renforcer les actions menées en faveur **des publics fragilisés**

En 2020, la crise sanitaire a révélé toute l'importance de la mise à l'abri des personnes vulnérables et en situation de précarité. Elle a nécessité d'adapter le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion. L'année 2021 a été marquée par le renforcement des actions menées en faveur des publics fragilisés.

L'adaptation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion

Comme en 2020 et conformément aux consignes sanitaires nationales, les structures et opérateurs charentais de la veille sociale, de l'hébergement d'urgence et adapté, ont dû se réorganiser tout en maintenant une activité essentielle en direction des personnes les plus vulnérables.

Pour cela, les modalités d'accueil et d'accompagnement ont été révisées dans le respect des gestes barrières, validées lors de réunions hebdomadaires de veille sociale en présence de la DDETSPP, de l'ARS, du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) et l'ensemble des opérateurs des maraudes et de l'hébergement. Le centre hospitalier d'Angoulême a apporté son expertise pour définir les modalités de détection, d'orientation et de prise en charge des éventuelles personnes symptomatiques ou contact.

Les accueils collectifs (accueils de jour, hébergement d'urgence) ont ainsi été réorganisés et desserrés en privilégiant « l'aller vers » (visite directement sur les lieux d'hébergement) et adaptation de certains services (délocalisation des douches, portage des repas...) pour limiter, en nombre de personnes et dans le temps, l'accès aux locaux habituels, au plus fort de la crise sanitaire. L'accompagnement des personnes et le service de domiciliation administrative ont ainsi pu être maintenus.

Lors de la période hivernale début 2021, 20 places supplémentaires ont été ouvertes au sein de l'ancien hôtel « Le Crab » à Angoulême permettant la mise à l'abri des personnes le nécessitant dans le respect de manière adaptée au contexte sanitaire (chambres individuelles). C'est l'association « Angoulême Solidarité » qui a géré cet accueil.

Enfin, un centre de desserrement avec une équipe sanitaire mobile a été installé en vue d'accueillir, isoler et soigner des éventuelles personnes sans domicile et hébergées dans les structures du département. Du fait d'un nombre peu important d'orientations de ce type au niveau régional, un seul centre a par la suite été maintenu sur Bordeaux.

L'offre d'hébergement, de logement adapté et d'accompagnement, renforcée

Lancé en septembre 2017 à Toulouse par le président de la République, le plan pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme fait de l'accès direct au logement une priorité pour la réinsertion des personnes sans domicile. Dans ce cadre, le travail mené en collaboration avec la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), la DDETSPP, en lien avec le SIAO, a conduit à élaborer une trajectoire 2022-2024 de l'offre d'hébergement, de logement adapté et d'accompagnement en cohérence avec les objectifs nationaux. À ce titre, il a été retenu une diminution du nombre de nuitées hôtelières, mais également un renforcement des crédits alloués afin de maintenir le nombre de places d'hébergement d'urgence financées, de les valoriser, et de les renforcer de 6 places supplémentaires. Ce sont ainsi 90 places d'hébergement d'urgence qui ont été financées à fin 2021, auxquelles s'ajoutent 82 à 88 places pouvant être exceptionnellement ouvertes en cas de déclenchement des différents niveaux du plan hivernal, en partenariat avec les différents opérateurs. Le département de la Charente a ainsi été en capacité d'offrir 178 places durant la période hivernale 2021/2022.

Par ailleurs, une cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI) a été créée pour accueillir le grand public avec mobilisation de places d'hôtel sur Angoulême, moyennant une convention signée avec la préfecture. Ainsi, 33 personnes ont été hébergées à l'hôtel en 2021 dans le cadre de la CTAI.

L'accès et le maintien dans le logement

Le département de la Charente connaît une décroissance démographique, un accroissement de desserments des ménages, des disparités de revenus selon les territoires, une augmentation de la vacance, un parc vieillissant et des quartiers classés



« quartier prioritaire de la ville ».

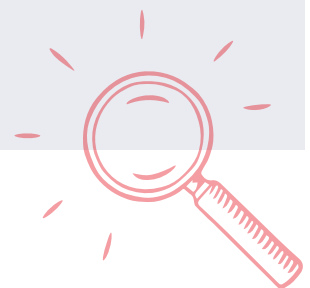
Si la Charente n'était pas un territoire « sous tension » au regard des besoins quantitatifs en logements, elle tend à le devenir. Les attentes notamment en production de logements sociaux ou en réhabilitation du parc ancien deviennent de plus en plus fortes. La direction départementale des territoires agit sur ces thématiques :

- **La production de logements locatifs sociaux** a pour objectif de répondre aux besoins de ménages les plus modestes et de favoriser la mixité en particulier par l'accueil de ces ménages en dehors des quartiers prioritaires de la ville. Ceci est particulièrement vrai dans les deux communautés d'agglomération de GrandAngoulême et de Grand Cognac où la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) impose un seuil minimal de 20 % de logements sociaux dans chaque commune de plus de 3 500 habitants. Ces deux agglomérations ont défini un « programme local de l'habitat » (PLH) qui, sur une durée de 6 ans, définit les orientations d'une politique de l'habitat dans toutes ses composantes et les actions pour répondre aux besoins en logements. Le PLH de Grand Cognac a été approuvé en 2020 et celui de GrandAngoulême en 2021. Au sein de ces documents, les agglomérations définissent notamment le rythme de rattrapage du taux de logement social pour les 10 communes en déficit (7 sur GrandAngoulême et 3 sur Grand Cognac), objectif auquel l'État attache une attention toute particulière.
- **La réhabilitation du parc de logements permet de maintenir des logements récents.** Le plan de relance a permis de financer deux opérations de rénovation thermique pour des logements sociaux dont l'étiquette était soit F soit G. Ainsi, 8 logements ont bénéficié d'une rénovation thermique, avec une subvention de 32 000 €, et 77 logements ont bénéficié d'une restructuration

lourde couplée à une rénovation thermique, pour une subvention de 834 543 €.

En 2021, 288 logements locatifs sociaux ont été financés :

- 111 logements d'insertion (PLAI), pour les ménages en situation de grande précarité qui cumulent des difficultés sociales et économiques ;
- 126 logements sociaux dits « ordinaires » (PLUS), pour les ménages modestes soit environ deux tiers des ménages éligibles ;
- 51 logements intermédiaires (PLS), pour les ménages qui dépassent le plafond de ressources des logements sociaux ordinaires mais qui éprouvent des difficultés à se loger dans le parc privé.



Par ailleurs, en 2021, 477 logements privés (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs) ont été subventionnés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour un montant total de subvention de 5 732 612 €. Ces subventions ont contribué à financer près de 11 M€ hors taxes de travaux profitant largement au maintien de l'activité de l'artisanat et des entreprises locales. La lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre les fractures sociales (habitat indigne, maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, réhabilitation et production de logements locatifs à loyers maîtrisés...), la lutte contre la vacance et le financement des travaux des logements en copropriétés constituent les priorités d'intervention de l'Agence.

Enfin, le dispositif MaPrimRénov' a bénéficié à 4 999 propriétaires occupants qui ont reçu 15 409 791 € d'aides pour plus de 50 600 000 € de travaux. 107 propriétaires bailleurs ont quant à eux bénéficié de 263 000 € d'aides avec un montant total de travaux de 1 166 457 €.

- **L'accès et du maintien dans le logement des personnes et des familles qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement décent** ou s'y maintenir, du fait de ressources financières insuffisantes et de difficultés d'insertion, est une autre des préoccupations des services de l'État, notamment de la DDETSPP.

L'année 2021 a été marquée par un renforcement des subventions de l'État aux opérateurs charentais œuvrant sur l'accueil, l'hébergement et l'insertion, puisque sur l'ensemble de ces mesures, habituelles et exceptionnelles, du programme 177, l'État a versé 6,28 M€ aux opérateurs du dispositif « Accueil, Hébergement, Insertion » (AHI), soit +21 % par rapport à 2020 (1,1 M€ supplémentaires).

S'agissant des logements adaptés, le parc a été développé en Charente par la création de 167 places en intermédiation locative (82 logements adaptés seront déployés en 2022), la validation d'un projet de pension de famille (20 places sur Soyaux) ou de logements novateurs comme les tiny-houses pour les jeunes en apprentissage en zone rurale. Une première installation sur la commune de Taponnat-Fleurignac a obtenu 80 000 € de crédits du plan pauvreté, pour aider à son déploiement.

S'agissant de l'accès au logement des publics sans abri ou mal logés, la commission de médiation liée au droit au logement opposable (DALO) s'est réunie 7 fois en 2021 pour traiter 54 dossiers (contre 38 en 2020) dont 41 décisions reconnaissant le caractère prioritaire et urgent des recours pour une offre de logement ou pour un accueil en hébergement/logement adapté.



Par ailleurs, dans le cadre du maintien dans le logement des ménages en difficulté, 529 signalements ont été adressés à la commission de prévention des expulsions locatives (CCEPEX), contre 447 en 2020. Malgré cette augmentation, grâce au travail mené par le GIP Charente Solidarités en lien avec les partenaires, seuls 55 concours de la force publique ont été accordés contre 89 en 2020, et seulement 16 expulsions ont été réellement réalisées pour traiter des situations n'ayant plus aucune solution.

La coordination de l'aide alimentaire

Tout au long de l'année 2021, en lien avec le conseil départemental, les collectivités, les épiceries sociales et les grands réseaux nationaux présents sur la Charente (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Secours populaire, Croix Rouge, Secours Catholique) ainsi que tout le secteur associatif qui assure le maillage territorial, c'est-à-dire plus de 60 associations, la DDETSPP a veillé au suivi des distributions concernant au total environ 86 points de distribution répartis sur l'ensemble du département, pour plus de 11 000 bénéficiaires. Ce nombre important de points de distribution répond aux freins de mobilité des habitants.



L'année 2021 a permis de suivre aussi le soutien et l'accès aux jeunes à l'alimentation quelle que soit leur situation : étudiant, demandeur d'emploi, en voie d'insertion, avec pour objectif de répondre à leur vulnérabilité.

Par ailleurs, au mois de septembre 2021, la DDETSPP a lancé un diagnostic auprès de tous les acteurs de l'aide alimentaire et des partenaires institutionnels, dans le cadre de la phase de conceptualisation de la coordination départementale, conformément à l'instruction du 2 juillet 2020 répondant à la précarité alimentaire des personnes vulnérables. Ce travail aboutira en 2022 sur l'installation du pilotage et la définition des axes de développement opérationnels, pour veiller à un accès équitable sur le territoire dans un souci d'efficacité pour le secteur associatif.

Enfin, au plus fort de la crise sanitaire, la restauration sociale du Rond Point à Angoulême a été réorganisée afin de respecter les distances de sécurité entre les bénéficiaires. Les horaires des lieux d'hébergement ont été adaptés pour le respect des couvre-feux imposés. Le restaurant social, d'une capacité d'accueil de 40 couverts, propose un repas chaud et équilibré dans un lieu convivial, le midi du lundi au vendredi.

La stratégie de lutte contre la pauvreté

Lancée fin 2019, la déclinaison de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté du ministère des Solidarités et de la Santé, s'est poursuivie en 2021.

L'État et le conseil départemental ont établi une contractualisation autour d'actions socles portant sur la prévention des sorties « sèches » de l'aide sociale à l'enfance (ASE), l'orientation et l'accompagnement vers l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA), le renfort des diagnostics individuels vers l'offre de mobilité et une offre de formation de ses travailleurs sociaux.

Dans le cadre de cette contractualisation, 716 346 € ont été délégués (avec un report de crédits de 133 804 € dû essentiellement à la non réalisation d'actions collectives en raison des conditions sanitaires).

Une part consacrée aux initiatives permet à la collectivité de mener des actions locales (renforcement de la prévention spécialisée dans les quartiers, prise en charge des enfants victimes de violences conjugales, renforcement des modes de garde à horaires atypiques, coordination de l'offre de mobilité...).

En parallèle, pour enrayer le phénomène de précarité, en plus de son intervention territoriale avec le conseil départemental, l'État est venu en soutien aux collectivités, associations et établissements pour lutter contre la pauvreté, avec plusieurs modalités d'intervention en 2021. Parmi elles, des actions ont été pilotées par le niveau régional, certaines en direction des communes, telles les opérations « petits-déjeuners », l'offre de restauration scolaire avec un reste à charge de 1 € pour les ménages précaires), d'autres en direction des jeunes, notamment celles visant à l'obligation de formation des 16/18 ans pour éviter leur décrochage.

Également, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté ou du plan « France Relance », plusieurs projets locaux ont été initiés et financés :

- en prévention du surendettement des ménages, ouverture de quatre « points conseil budget » (PCB) au sein desquels l'UDAF de Charente tient des permanences d'accueil pour un soutien à toute personne, quelle que soit sa situation professionnelle ou son niveau de ressources, dès que les premiers signes de difficultés financières apparaissent. Quatre territoires ont été retenus : Angoulême et GrandAngoulême, Cognac et Grand Cognac, le Ruffécois et le Confolentais, et le Sud Charente, pour un financement à hauteur de 60 000 €/an (dispositif sur 3 ans) ;

- en accompagnement des personnes en situation de grande marginalité, un diagnostic territorial a été réalisé sur l'agglomération du Grand-Angoulême (via un financement de 24 000 €), et des groupes de travail ont été organisés afin de définir les actions prioritaires et de développer des réponses adaptées à destination de ce public, en lien avec le projet Convergence-Premières Heures également initié en 2021 ;
- en faveur de l'insertion, l'accès au logement, la domiciliation, la santé, l'aide alimentaire, l'émancipation des jeunes, 11 projets charentais avec des actions pour les familles en grande précarité et des actions d'inclusion numérique pour les plus fragiles ont été financés à hauteur de 376 000 € ;
- au soutien de solutions de mobilités écologiques, de gains énergétiques, de développement durable, d'alimentation saine, via le financement de 17 dossiers d'associations charentaises à hauteur de 219 223 €.

Les autres activités habituelles sur le champ de la cohésion sociale, en particulier les activités de soutien aux publics les plus vulnérables, se sont poursuivies durant l'année 2021, parfois de manière adaptée (conseil de familles, comité médical et commission de réforme, commissions consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, réunion du fonds de compensation du handicap, inspections et contrôles des établissements...).

La protection juridique des majeurs

Lorsqu'une personne majeure est dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté, le juge peut ordonner une mesure de protection juridique afin de protéger ses intérêts. En créant la profession des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, le législateur a renforcé l'encadrement et la professionnalisation des acteurs du dispositif de protection juridique des majeurs.

Ainsi, au regard du schéma régional 2020-2024 des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales, signé par arrêté régional du 6 juillet 2020, un appel à candidature et une commission d'agrément ont été organisés dans le courant du premier semestre 2021, pour porter à 32 le nombre de mandataires agréés exerçant à titre individuel pour le département de la Charente. La DDETSPP assure le suivi de ces mandataires (individuels, services tutélaires et tuteurs familiaux) et notamment leur financement à hauteur de 5,9 M€ pour l'année 2021.

Les droits des femmes et égalité

En 2021, en continuité de l'action menée depuis plusieurs années, les axes de travail de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité se sont inscrits dans le cadre de la stratégie gouvernementale axée sur l'amplification de la lutte contre toutes les violences sexuelles et sexistes, la poursuite des actions d'autonomisation des femmes et le développement de la culture de l'égalité.

En 2021, l'État a versé 158 982 € pour :

- le renforcement des dispositifs permettant de lutter contre l'augmentation des violences au sein du couple, ainsi que le maintien des six permanences délocalisées de l'accueil de jour pour les victimes de violences conjugales sur les territoires ruraux de la Charente créées en septembre 2020 (Ruffec, Mansle, Confolens, Terres-de-Haute-Charente, Barbezieux et Chalais) ;
- le financement d'une campagne de communication grand public sur le numéro départemental d'écoute, d'information et d'orientation pour les victimes de violences conjugales (0800 16 79 74), et sur le site « arretonslesviolences.gouv.fr ».

Afin de mieux faire connaître ce numéro sur le territoire charentais, une large campagne de communication a été déployée autour de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, en lien avec le centre communal d'action sociale (CCAS) d'Angoulême : affiches, autocollants, plaquettes, cartes, bâche sur le marché des Halles d'Angoulême, information à l'intérieur et à l'arrière des bus de la STGA. C'est aussi :

- la sensibilisation et formation de plus de 700 professionnels, en particulier ceux de la santé et du champ du handicap, afin de repérer les violences faites aux femmes ;
- l'organisation de modules de sensibilisation aux violences faites aux femmes dans le cadre du travail ;
- le financement de nombreuses actions de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, dont celles du pôle ressource du centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), permettant ainsi de sensibiliser plus de 500 jeunes ;
- le soutien du Planning familial de la Charente au titre de son EVARS (Espace Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle, anciennement Établissement d'Information, de Consultation et de Conseil Familial), de sorte que en 2021, l'EVARS a reçu 789 personnes, et environ 300 jeunes ont été sensibilisés lors d'interventions en établissements scolaires. L'éducation à la sexualité chez les jeunes est en effet un outil



majeur pour prévenir les violences de genre, lutter contre le sexisme et promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

L'insertion des réfugiés

Afin de fournir un accueil digne et un accompagnement efficace vers l'intégration à la société française de ces personnes, les services de la préfecture et la DDETSPP travaillent avec les gestionnaires de structures d'hébergement dédiées, les opérateurs financés dans le cadre de l'appel à projets spécifiques (319 222 €) et le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), pour favoriser la sortie des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) vers le logement et l'insertion professionnelle.

Ces opérateurs proposent un accompagnement ciblé, orienté vers l'accès aux droits, vers l'insertion socioprofessionnelle, vers le logement.

Ainsi, au 30 novembre 2021, 78 réfugiés ont été logés dans le parc social en sortie de structures Dispositif National Asile, pour 50 logements mobilisés. Le taux de BPI en présence induite est ainsi passé de 12 % au 31 décembre 2020 à 4,5 % au 31 décembre 2021.

Le dispositif d'accompagnement global pour l'intégration des réfugiés (AGIR) qui sera déployé en 2022, permettra de systématiser cette prise en charge.

La politique de la ville

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés, qui vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques.

La Charente compte six quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) situés au sein des deux communautés d'agglomérations du département :

- sur GrandAngoulême, il s'agit des quartiers de « Basseau – Grande Garenne », de « Bel-Air – La Grand Font », « Ma Campagne », situés à Angoulême, le quartier du « Champ de Manœuvres » à Soyaux, et le quartier de « l'Étang des Moines » à La Couronne ;

- sur Grand Cognac, il s'agit du quartier de Crovin situés sur le territoire de la commune de Cognac.

Trois de ces quartiers ont été érigés en quartier de reconquête républicaine (QRR) en 2019, il s'agit des quartiers de « Basseau – Grande Garenne », de « Bel-Air – La Grand Font » et du « Champ de Manœuvres ».

Les contrats de ville signés en 2015 pour une durée de six ans, portés par les communautés d'agglomération précitées, ont été prorogés en 2021 jusqu'au 31 décembre 2023.

Particulièrement exposés aux différents phénomènes de précarité et de délinquance, ces six QPV ont été depuis deux ans fragilisés par la crise sanitaire et les périodes de confinements successifs. Pour autant, cette période difficile a vu émerger des mouvements spontanés de solidarité et l'entraide, synonymes d'espoir et d'encouragement.

Une forte mobilisation a été observée de la part des décideurs, acteurs de terrain, partenaires occasionnels, professionnels de la crise, qui ont su diversifier leurs modes d'action traditionnels pour consacrer toute leur énergie à la sauvegarde des habitants tout en continuant à assurer avec efficacité leurs missions quotidiennes.

L'État local en lien avec la CAF se veut l'accompagnateur permanent des acteurs de terrain et des collectivités au bénéfice des habitants des quartiers.

Par l'octroi de soutiens financiers considérables

- **Des crédits « politique de la ville » en constante augmentation.**

En 2021, l'enveloppe accordée à la Charente au titre de la politique de la ville s'est élevée à 1 087 096 €, contre 1 032 933 € en 2020, correspondant à une hausse de plus de 5 %. La dotation initiale de 585 000 € a été complétée de 502 096 € (256 000 € dans le cadre des « cités éducatives », 100 000 € pour la « cité de l'emploi »

et 146 096 € au titre des différents dispositifs mis en œuvre).

Au total, 59 structures ont répondu aux différents appels à projets 2021 et 153 actions ont été subventionnées. Les crédits alloués ont été consommés majoritairement sur le volet « cohésion sociale » à 79,45 %, à 17,43 % sur le volet « développement économique et emploi » et 3,12 % sur le volet « cadre de vie et renouvellement urbain ».

— **L'augmentation de la Dotation « Politique de la ville » (DPV) :**

En Charente, seule la commune de Soyaux est éligible à ce dispositif particulier. Elle a perçu en 2021 une dotation de 352 183 €.

Ces crédits ont participé entre autre, à la réalisation de plusieurs opérations de rénovation d'établissements scolaires (maternelles et primaires) et d'opération de sécurisation de l'accès au centre municipal de santé.

— **La poursuite de dispositifs exceptionnels à hauteur de 146 096 € :**

Des appels à projet (AAP) qui ont permis de renforcer la cohésion sociale et de faire vivre la République et ses valeurs dans le quotidien des habitants :

- l'AAP quartiers d'été pour 13 porteurs et 16 actions subventionnées ;
- l'AAP quartiers solidaires jeunes pour 8 porteurs et 6 actions subventionnées ;
- l'AAP ANCV/ANCT pour 4 porteurs et 21 séjours subventionnés, permettant à 123 jeunes entre 16 et 25 ans de partir en vacances. Sur les 19 départements ayant participé à cet AAP, le département de la Charente se place en 3^e position.

— **Le maintien du nombre de postes Adultes relais et FONJEP :**

- 35 postes adulte-relais qui ont pour mission d'améliorer les relations entre les habitants et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- 10 postes FONJEP (Fond de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) au sein des associations bénéficiaires ;

Par la valorisation des partenariats locaux et des démarches structurantes développées par les collectivités

— **La consolidation des dispositifs innovants : la Cité éducative d'Angoulême.**

Les Cités éducatives, label d'excellence, visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Les trois objectifs nationaux de ce dispositif visent à conforter le rôle de l'école, à promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.

Labellisée en 2019, co-pilotée par la Préfète, le Maire d'Angoulême et le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, la Cité Éducative d'Angoulême bénéficie d'une enveloppe annuelle de 176 000 €. En 2021, 14 actions présentées par une dizaine de structures publiques et privées ont ainsi été financées.

Deux mesures importantes sont venues consolider ce dispositif partenarial :

- la prorogation jusqu'au 31 décembre 2023 du label accordé à la commune d'Angoulême ;
- l'extension de son périmètre initial d'application (QPV de « Bel Air – La Grand Font » et de « Basseau – Grande garenne ») au quartier de « Ma Campagne ».

— **La reconnaissance de nouvelles dynamiques de territoires : la Cité éducative de Soyaux.**

Au cours du deuxième semestre 2021, la ville de Soyaux a été labellisée « Cité Éducative » sur une période allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024. Le périmètre couvre l'intégralité du QPV du « Champ de Manœuvres » et la dotation annuellement allouée par l'État s'élève à 160 000 €.

En 2021, la Cité a bénéficié de 80 000 € représentant le deuxième semestre 2021, au bénéfice de 3 structures, pour 9 actions subventionnées.





— **L'encouragement des démarches structurantes : la Cité de l'Emploi de GrandAngoulême.**

Labellisée au cours du deuxième semestre 2021, copilotée par les signataires du contrat de ville de GrandAngoulême, la Cité de l'Emploi de GrandAngoulême propose une offre alternative d'accompagnement individualisé, centrée sur la levée des freins et pour un public éloigné des services d'insertion et d'emploi qu'il faut « aller chercher », notamment un public de femmes de plus de 25 ans et plus particulièrement les femmes monoparentes qui sont celles les plus touchées par le chômage.

Cette démarche novatrice repose sur 3 axes principaux : « fédérer et recenser », « aller vers et renforcer » et « innover ».

Pour 2021, des crédits à hauteur de 100 000 € ont été délégués et consommés dans la totalité fin novembre au bénéfice de deux structures, pour deux actions subventionnées.

— **L'extension de dispositifs de proximité : le développement des Espaces France services dans les quartiers prioritaires.**

Les « espaces France Services » remettent le service public au cœur des territoires pour répondre à de réels besoins : ceux des habitants pour leurs démarches au quotidien d'une part, et ceux des territoires pour conforter leur attractivité, d'autre part.

Dans ce double objectif, deux nouveaux espaces France services ont été labellisés en avril 2021 au sein des QPV de « l'Étang des Moines » à la Couronne et de « Basseau – Grande Garenne » à Angoulême. Ils sont venus rejoindre l'EFS du « Champ de Manœuvres » de Soyaux déjà labellisé en 2020.

Focus sur le programme de renouvellement urbain

Signée le 27 novembre 2020, la convention de renouvellement urbain, pour les deux quartiers de « Bel Air-Grand Fond » et « l'Étang des Moines » est entrée dans sa phase opérationnelle en 2021 (toutes les opérations doivent être engagées avant la fin 2026 et être achevées avant la fin 2032).

Les opérations engagées les plus significatives en 2021 sont, pour « Bel Air Grand Fond », la démolition de l'immeuble « Bergeronettes » et le choix du cabinet d'architecture MADEC pour la construction de la cité scolaire.

La convention prévoit également des opérations hors quartier puisque les logements démolis sont compensés par des reconstructions « hors site » sur l'ensemble de l'agglomération. En effet, La reconstitution de l'offre doit prioritairement être faite hors des QPV, prioritairement sur les communes qui n'ont pas fait l'objet de projets de rénovation urbaine ; il est cependant possible de reconstituer l'offre sur le territoire de la commune d'Angoulême, dans des quartiers éloignés des QPV. Par ailleurs, la convention prévoit que cette reconstitution de l'offre soit majoritairement préalable aux démolitions.

Cette reconstitution de l'offre va permettre la construction de 127 logements sociaux dont 20 sur Angoulême et 107 répartis sur 9 communes de l'agglomération. La convention prévoit que les communes cèdent aux bailleurs à titre gratuit les terrains viabilisés retenus pour la reconstitution de l'offre. La communauté d'agglomération de GrandAngoulême accompagne financièrement les communes concernées.

Dans le cadre du plan de relance, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a retenu, le 27 octobre 2021, deux projets situés à Bel Air Grand Font :

- une participation supplémentaire de 707 946 € est accordée pour la cité scolaire afin d'améliorer l'efficacité énergétique en atteignant un niveau « bâtiment à énergie positive » (BEPOS), soit un total de subvention de 7 997 171 € ;
- la création d'une l'auberge de jeunesse dans l'ancien hôtel Le Crab pour une subvention de 488 241 €.

La participation supplémentaire de l'agence sera donc de 1 196 187 €.

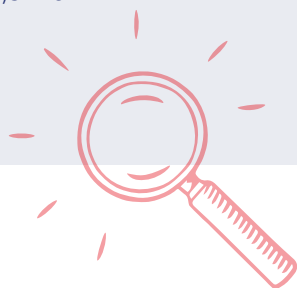
Enfin, les acteurs du renouvellement urbain poursuivent le travail de concertation, tout au long du projet, grâce aux dispositifs qu'ils ont mis en place collectivement. Ainsi, deux comités de pilotage se sont tenus les 6 mai et 16 décembre 2021, et la première revue de projets a été organisée le 29 juin 2021. Elle a été l'occasion de faire le point sur les premières opérations engagées et les principaux points d'alerte.

Quelques chiffres clés :

Avec près de 40 % du montant total, L'ANRU est le principal financeur du projet de renouvellement urbain.

L'Agence a octroyé un concours financier pour les quartiers Bel Air-Grand Font et l'Étang des Moines de 23,8 M€ (subventions et prêts) pour un investissement total de 62,4 M€, soit, par quartier :

- Bel-Air/Grand-Font : 22,2 M€
- l'Étang des Moines : 1,1 M€
- conduite de projet : 0,5 M€



Le soutien des anciens combattants

Le service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) est un service de proximité qui agit en faveur de 14 000 ressortissants dans le département de la Charente. Les agents de ce service se donnent sans compter dans les missions qui leur sont confiées.

Le monde combattant charentais se compose de 47 associations départementales regroupant environ 12 000 adhérents ainsi que 3 associations de transmission de la mémoire.

Il comporte deux personnalités importantes, Madame Andrée GROS, 96 ans, résistante, déportée, présidente départementale de l'association des déportés internés et familles de disparus (ADIF), grand officier de la légion d'Honneur, grand croix de l'Ordre national du mérite, et Monsieur Allaoua REBAI, président de l'association nationale des anciens supplétifs rapatriés d'Algérie (ANASRA).

Les principales missions de l'ONACVG sont la reconnaissance, la réparation, la mémoire et la solidarité. Elles s'exercent en relation étroite avec la préfecture, le monde combattant et les élus.

Mis en place dans chaque département, le conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et pour la mémoire de la Nation, est l'instance paritaire de décision de l'ONACVG. Il a été renouvelé par arrêté préfectoral du 3 juin 2019, ses membres sont appelés à siéger dans des formations spécialisées : la commission Mémoire, et la commission Solidarité.

En 2021, la commission solidarité s'est réunie à cinq reprises, en comité restreint ou en séance plénière en



fonction de la situation sanitaire, et la commission mémoire et porte-drapeaux s'est réunie deux fois.

Les actions de solidarité

— les dépenses de solidarités :

En 2021, les dépenses de solidarité octroyées par le service départemental de l'ONACVG de la Charente se sont élevées à 134 751 €.

Elles se décomposent de la façon suivante :

- 178 secours non remboursables pour un montant total de 92 300 € ;
- 72 subventions aux Pupilles de la Nation pour un montant total de 42 451 € ;
- 5 utilisations de chèques de service ont été accordés pour des secours d'extrême urgence.

Elles ont été accordées aux ressortissants suivants :

- 87 en faveur des veuves d'anciens combattants, représentant 28,8 % du montant total ;
- 57 en faveur des anciens combattants, représentant 23,4 % du montant total ;
- 72 en faveur des pupilles de la Nation mineurs, représentant 31,5 % du montant total ;
- 9 en faveur des pupilles de la Nation majeurs, pour 2,8 % du montant total ;
- 21 en faveur d'anciens combattants des opérations extérieures, pour 12,3 % du montant total ;
- 4 en faveur des harkis, pour 1,9 % du montant total.

Deux constats ressortent des actions de la commission solidarité :

- 24.7 % des dossiers étudiés en commission d'action sociale étaient des dossiers de ressortissants non connus du service.

C'est un chiffre beaucoup plus élevé que celui de la moyenne nationale, ce qui montre la capacité du service départemental de l'ONACVG de la Charente à aller chercher de nouveaux ressortissants, en particulier grâce aux associations d'anciens combattants qui font un travail remarquable dans tout le département avec leurs sections locales. Cette proximité est une force qu'il faut encourager et continuer à promouvoir. Elle démontre également toute l'utilité des permanences mensuelles dans les deux sous-préfectures tenues par le directeur du service afin d'être au plus proche des ressortissants.

- l'aide en faveur des pupilles de la Nation est la plus importante en pourcentage en 2021, et les aides en faveur des anciens combattants et des veuves demeurent élevées.

Ces constats s'analysent au regard du contexte départemental de forte empreinte militaire.

En effet, trois unités régimentaires sont implantées en Charente : le 1^{er} Régiment d'Infanterie de Marine (1^{er} RIMa), le 515^e Régiment du Train (515^e RT), la Base Aérienne 709 de Cognac-Chateaubernard, plus importante base aérienne de France de par son activité de formation de pilotes de chasse et de drones, et le Groupe de Soutien de la Base de Défense (GSBDD). Le 1^{er} RIMa et le 515^e RT sont régulièrement projetés en théâtre d'opérations extérieures. Ainsi, pour le seul mois de juin 2021, plus de 600 militaires étaient en opérations extérieures (OPEX).

L'engagement des militaires entraîne une activité importante du service dans l'aide aux pupilles de la Nation et de soutien aux militaires des OPEX.



Dans le cadre des conventions passées entre les Armées et la direction générale de l'ONACVG, le service départemental suit 22 blessés au titre des OPEX, victimes pour la plupart de syndrome post-traumatique. Huit d'entre eux ont été reçus en entretien individuel en 2021, et trois nouveaux pupilles de la Nation ont été accueillis cette même année.

Également, en 2021, six dossiers de demandes d'aide à la reconversion ont été adressés à la direction générale. Ces demandes sont présentées par des militaires en fin de contrat pour des métiers offrant des perspectives d'emploi sérieuses. La direction générale a pris en charge les frais de formation pour un total de 7 576 €.

Dans un souci d'efficacité, les interventions du service départemental de l'ONACVG de la Charente sont menées en partenariat étroit avec les organismes sociaux de droit commun, les caisses de retraite et les associations. Afin de mieux faire connaître les différents types d'aide et les critères d'intervention, le directeur du service a rencontré 145 élus conseiller-défense de leur commune, afin que, localement, ils puissent transmettre l'information à leurs concitoyens.

En complément des interventions sociales pour les ressortissants autonomes, le service agit en faveur de ceux dont l'état de santé nécessite un hébergement en EHPAD, grâce notamment à la labellisation « Bleuets de France » de trois établissements charentais de qualité qui les accueillent en priorité.

— La solidarité aux Harkis et rapatriés

Après l'indépendance de l'Algérie, de nombreuses familles de harkis se sont installées en Charente, formant parfois de petites communautés comme celle sur la commune de DIGNAC.

En Charente, 49 harkis ou veuves de harkis bénéficient de l'allocation de reconnaissance, de l'allocation viagère et/ou de complément de bourses pour leurs enfants.

Ces ressortissants, mais aussi leurs enfants, les non ressortissants, s'adressent au service départemental dès lors qu'ils rencontrent des difficultés d'ordre administratif ou financier. Parmi eux, cinq 5 demeurent inscrits dans le dispositif des emplois réservés.

En 2021, 12 dossiers d'enfants de harkis ont été traités, instruits et envoyés à la direction générale de l'ONACVG.

— Le Bleuets de France

Depuis de nombreuses années le service départemental de l'ONACVG organise les collectes du Bleuets de France, en cernant au plus près les besoins des collecteurs et en assurant leur fiabilité.

Dans un souci de rapidité et d'économie, la circulaire préfectorale annonçant la collecte et le bon de commande correspondant sont transmis par messagerie à tous les maires du département à charge pour eux d'organiser la collecte dans leur commune. Les associations départementales souhaitant collecter directement reçoivent une copie de ces documents.

La collecte du Bleuets de France est très suivie dans le département de la Charente, mais là encore, du fait de l'épidémie de la Covid-19, les collectes n'ont pu se dérouler normalement. Ainsi, la collecte du mois de mai 2021 rapporté moins de 400 €, essentiellement grâce au 515^e RT et à quelques associations. Néanmoins, il convient de souligner le partenariat solide des 3 unités militaires (1^{er} RIMa, 515^e RT, BA 709) et le groupement de soutien de nase de Défense (GSBDD) qui ont participé à la collecte.

La symbolique du Bleuets de France est rappelée à chaque occasion et à chaque cérémonie.

Les actions de Mémoire, de citoyenneté et le lien Armées-Nation

En transmettant la mémoire des conflits passés, service départemental de l'ONACVG de la Charente s'attache à promouvoir les valeurs de la République, et à développer le civisme et la citoyenneté auprès des plus jeunes.

Mais en 2021, l'activité mémoire a été sérieusement impactée du fait de l'épidémie de la Covid-19. Les efforts du service se sont alors portés sur le 75^e anniversaire de la Libération des camps et de la Libération du territoire métropolitain, et sur des actions de pédagogie pour la conservation de la mémoire.

— La valorisation de la nécropole nationale de Chasseneuil-sur-Bonnieure

En 2021, un nouveau dépliant sur la nécropole a été édité. Il est diffusé au grand public et aux scolaires.

Par ailleurs, afin de promouvoir ce lieu de mémoire et de pédagogie exceptionnel et unique à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, le service de l'ONACVG a organisé des visites de la nécropole, auxquelles ont participé les membres du corps préfectoral et les chefs de service de la préfecture, la directrice générale de l'ONACVG lors de sa visite en Charente au mois de mai 2021, ainsi que plus de 130 élèves de la session 2021 du service national universel (SNU) en Charente.

La crise sanitaire n'a pas permis d'organiser des visites pour les groupes scolaires à la nécropole pour cause de la Covid-19. La prise de fonctions à la nécropole en 2019 d'un second agent permettra d'accueillir plus facilement des groupes en 2022.

— Le concours national de la Résistance et de la Déportation

Comme chaque année, le service départemental de l'ONACVG apporte son soutien au Concours national de la Résistance et de la Déportation. Il se manifeste par une participation au comité d'organisation, au jury de correction et à la cérémonie de remise des prix.

— Le 12^e rallye lycéen

Au mois d'octobre 2021, et pour la douzième année consécutive, le service a participé au rallye lycéen organisé par le Trinôme académique¹, par une animation d'un atelier sur le thème de la mémoire.

— La diffusion des passeports pour la mémoire

En 2021, 27 passeports ont été distribués dans deux communes. Ce document qui contient des informations sur les lieux de mémoire départementaux, régionaux et nationaux est distribué aux élèves de l'enseignement primaire. Il permet d'acter la présence aux cérémonies et commémorations. Ils reçoivent au final un petit cadeau symbolisant leur participation.

— La présentation des expositions nationales

Les expositions nationales ont donné lieu à quelques présentations différentes dans des établissements scolaires ou par des associations ou des municipalités, bien moindre cependant que pour une année classique du fait des mesures de restrictions de lutte contre l'épidémie de la Covid-19.

Les actions de reconnaissance et de réparation

La présence sur le territoire charentais de deux régiments de l'armée de terre (1^{er} RIMa et 515^e RT) et d'une base aérienne (BA 709 de Châteaubernard) ainsi que d'une Base de Défense, régulièrement projetés en opérations extérieures, génère une activité importante dans le domaine de la reconnaissance et de réparation.

Ainsi, le service départemental a délivré :

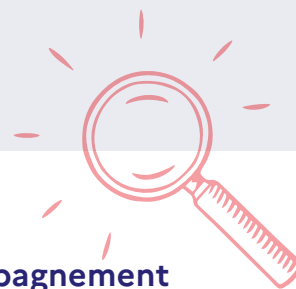
- 21 cartes d'invalidité ;
- 8 cartes de stationnement ;
- 47 cartes de veuve ;
- 18 duplicatas de carte de combattant ;
- 9 duplicatas de titre de reconnaissance de la Nation ;
- 28 diplômes de porte-drapeau.

Focus sur le 75^e anniversaire de la Libération des camps :

Plusieurs projets proposés par l'Association des Amis de la Fondation de la Déportation de Charente (AFMD 16) et sa présidente, ont été soutenus par le service départemental de l'ONACVG et labellisés :

L'Atelier des « petits chercheurs en histoire » qui consiste en la réalisation par des collégiens de biographies des déportés charentais. C'est un projet qui court sur plusieurs années. Les jeunes travaillent sur les déportés charentais de 1941 à 1944 et écrivent leurs biographies éditées dans un supplément du journal local, La Charente Libre. En 2021, ce sont les biographies de tous les Espagnols internés en Charente déportés en 1940 au départ de la gare d'Angoulême qui étaient au programme.

« C'était il y a 75 ans » cycle de conférences et d'expositions sur la Libération des camps. Ce projet, pour cause de la Covid-19, n'a pu aboutir en 2021.



L'accueil et l'accompagnement des Gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Charente 2020-2026 a été signé le 22 mars 2021 après une concertation étroite avec les collectivités locales, les intercommunalités compétentes, le syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente (SMAGVC) et les centres sociaux dédiés à cette population.

Dans le cadre du dispositif « Plan de relance – Réhabilitation des aires d'accueil », deux aires permanentes d'accueil ont été financées pour des travaux de réhabilitation :

- l'aire d'Angoulême a bénéficié d'une subvention de l'État de 134 400 € pour un montant de travaux de 192 000 € ;
- l'aire de Cognac a bénéficié d'une subvention de l'État de 117 600 € pour un montant de travaux de 168 000 €.

Par ailleurs, deux actions en faveur de l'habitat ont été financées en 2021 :

- un projet à Aigre, porté par la communauté de communes « Cœur de Charente », avec

17 emplacements de caravanes répartis entre 7 terrains familiaux locatifs. Le montant de l'opération s'élève à 579 036 € (dont 492 000 € TTC de travaux), et la participation financière de l'État à 374 429,50 €, via la DETR (193 012 €) et une subvention « terrain familial » de 181 417,50 € (10 671,50/place de caravane).

- un second projet à Segonzac avec 4 places de caravanes sur deux terrains familiaux locatifs. Le montant de l'opération s'élève à 208 819 €, dont 195 600 € TTC de travaux, et la participation financière de l'État via la subvention « terrain familial » à 42 686 € (10 671,50/place de caravane).

Le groupe « Habitat Gens du voyage » piloté par la direction départementale des territoires s'est proposé d'aller à la rencontre des communautés de communes pour les mobiliser sur le sujet de l'habitat et, dans un premier temps, leur présenter lors d'un conseil communautaire, les différents types d'habitat des gens du voyage ainsi que les financements associés. Sur les neuf EPCI de Charente, trois ont organisé une rencontre avec la DDT. Deux se sont tenues en 2021 (Communautés de communes : Cœur de Charente et La Rochefoucauld-Porte du Périgord) et la troisième est prévue avec la communauté de communes de Charente Limousine, début 2022.

Le groupe « insertion et cohésion sociale » piloté par la DDETSPP se mobilise en faveur de l'accompagnement social global des Gens du voyage. Dans ce cadre, 146 750 € ont été versés aux quatre structures du département contribuant à ces missions d'accompagnement social. De plus, afin de développer des programmes de logements adaptés, 60 000 € sur deux années seront orientés par l'État pour contribuer au financement d'un poste de « monteur d'opérations » pour la recherche de terrains/logements adaptés et pour présenter des projets financièrement viables aux collectivités et aux bailleurs.

La citoyenneté

L'année 2021 a été une année de forte mobilisation pour la préfecture, notamment pour le bureau des migrations et de l'intégration (BMI), et le bureau des élections et de la réglementation générale (BERG).

— L'accueil dans la communauté nationale

Chaque année, des hommes et des femmes souhaitent obtenir la nationalité française. Chacune et chacun apportent une histoire singulière, et ensemble, ils créent une diversité de culture, de langues, d'apprentissage.

Ces personnes qui ont acquis la nationalité française par naturalisation ou réintégration, ou par mariage avec un ressortissant français, sont accueillies dans la communauté nationale

au cours de cérémonies officielles, de manière solennelle et fraternelle. Cette solennité est voulue, parce que ce moment est important pour les récipiendaires et pour leurs enfants.

Le mardi 12 octobre 2021, trois cérémonies d'accueil dans la nationalité française ont été organisées simultanément au sein de la préfecture et des deux sous-préfectures de la Charente, lors de la semaine nationale de l'intégration. 94 personnes, dont 19 enfants, ont reçu leur décret de naturalisation ou leur déclaration de nationalité française.

— La protection de l'identité

C'est une mission essentielle du ministère de l'Intérieur. La préfecture de la Charente dispose d'une antenne du centre d'expertise et de ressources titres (cartes nationales d'identité et passeports) de Nouvelle Aquitaine (CERT CNI-passeports) composé de deux antennes, l'antenne principale se situant à Agen.

Pour l'année 2021, le travail collaboratif des deux antennes constituant le CERT a permis la production de 624 696 CNI et passeports, contre



554 549 titres délivrés en 2020, ce qui montre une très nette reprise d'activité après la période de pandémie de 2020.

Il est par ailleurs à noter le déploiement, le 14 juin 2021, de la nouvelle carte nationale d'identité au design modernisé dans un format de carte bancaire, avec, notamment, le maintien de la possibilité d'indiquer deux adresses au verso pour les enfants en résidence alternée chez leurs parents. Outre que cette carte est plus pratique pour les usagers, elle est également plus innovante et sécurisée pour lutter contre l'usurpation d'identité (intégration de nanotechnologies, puce gravée garantissant une protection optimale des données, etc.).

— L'organisation des élections

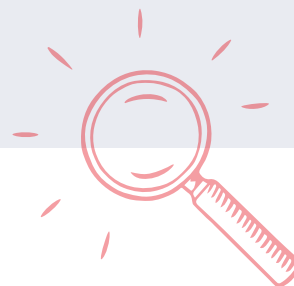
Plusieurs rendez-vous de participation à la vie démocratique se sont déroulés en 2021 :

- le double scrutin pour le renouvellement des conseils régionaux et départementaux les 20 et 27 juin 2021 ;
- les élections des membres des Chambres de commerce et d'industrie de la Charente et de Nouvelle Aquitaine au mois de novembre 2021 ;
- l'élection des membres de la Chambre de métiers et de l'artisanat au mois d'octobre 2021 ;
- le renouvellement en novembre de la moitié des membres du tribunal de commerce (10 nouveaux élus).

Focus sur les titres de séjour « BREXIT » :

L'année 2021 a été marquée par un important travail de délivrance de titres de séjour BREXIT aux ressortissants britanniques. La préfecture de la Charente a mis en place une cellule dédiée à cette mission, du fait qu'au plan national, le département de la Charente est le deuxième département à accueillir des ressortissants britanniques sur son territoire.

Ainsi, le nombre de titres de séjour BREXIT mis en production en 2021 s'élève à 6 908 sur 8 651 (1 743 titres de séjour hors BREXIT), soit près de 80 % des titres.







AGIR POUR
LES GÉNÉRATIONS
FUTURES

La transmission d'une culture commune

C'est la première mission de l'école républicaine que d'assurer, avec les savoirs fondamentaux, la transmission d'une culture commune. À l'école primaire ou au collège, l'État a multiplié les dispositifs pour agir dès le plus jeune âge contre les déterminismes qui minent l'égalité des chances.

Le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire : une mesure de justice sociale

Le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) est une mesure qui s'inscrit dans la priorité donnée à l'école primaire par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. L'objectif est de permettre à 100 % des élèves de maîtriser les enseignements fondamentaux à la sortie de l'école primaire : lire, écrire, compter et respecter autrui).

La Charente, département pourtant très rural, compte quatre réseaux d'éducation prioritaire (REP) dont deux sont renforcés (REP+) soit 48 classes en 2021.

L'ensemble des classes de CP et de CE1 inscrites dans le périmètre de l'éducation prioritaire sont dédoublées. Le dédoublement des classes de grande section (GS) en REP+ est engagé et verra sa finalisation en 2022.

Un accompagnement spécifique est mis en place, ainsi, les enseignants des deux REP+ bénéficient de 54 heures par an dévolues à des temps de concertation et des temps de formation élaborés par le groupe départemental « éducation prioritaire ». À ce titre, les enseignants de CP et de CE1 dédoublés bénéficient de trois jours de formation spécifique. Parallèlement, les classes dédoublées font l'objet d'observations régulières appuyées sur une grille d'observation partagée.

Le sport à l'école : une dynamique nationale autour des Jeux Olympiques de Paris 2024 avec trois objectifs majeurs

— Construire l'héritage des Jeux Olympiques à l'école

Le label « Génération 2024 » permet à toutes les écoles, établissements scolaires et établissements de l'enseignement supérieur qui

partagent la conviction que le sport change les vies de bénéficier de l'énergie unique des Jeux. Délivré par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, il vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Être labellisé « Génération 2024 », c'est s'engager à mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique.

Ce label est maintenant associé au label « Terre de Jeux » destiné aux collectivités qui souhaitent également s'engager dans l'aventure des Jeux. Cette synergie favorise les projets développés dans les écoles, collèges et lycées, faisant du sport un outil pédagogique dans les enseignements.

34 établissements sont labellisés « Génération 2024 » :

- 14 écoles : Châteaubernard, Sireuil, Soyaux (4 écoles), Angoulême (4 écoles), Ruelle, Fléac, Chazelles et Taizé-Aizie ;
- 14 collèges : Aigre, Angoulême (2 collèges), Châteauneuf-sur-Charente, Gond-Pontouvre, Jarnac, La Couronne, Mansle, Montemboeuf, Montmoreau, Ruffec, Segonzac, Soyaux et Villefagnan ;
- 6 lycées : Angoulême (3 lycées), Ruffec, Salles de Barbezieux et Chasseneuil ;

5 collectivités sont labellisées « Terre de Jeux » :

- les communes d'Angoulême ;
- La Couronne ;
- les communautés d'agglomérations de GrandAngoulême ;
- de Grand Cognac ;
- ainsi que le département de la Charente.

Ces projets sont rendus possibles grâce aux partenariats avec les fédérations du Sport Scolaire : l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), ainsi qu'au mouvement sportif



français représenté par le comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS16).

— **Promouvoir l'activité physique des enfants tous les jours :**

Plus d'activités physiques et sportives dès l'école primaire, c'est le cap que le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'Agence nationale du Sport, le comité d'organisation Paris 2024 et le mouvement sportif se sont donnés dans la perspective de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en France en 2024. C'est dans cet objectif que l'opération « 30 minutes d'activité physique quotidienne » a été lancée dans les écoles élémentaires.

Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la démarche « École promotrice de santé » qui fédère toute action éducative et tout projet pédagogique de promotion de la santé dans le projet d'école.

Fin 2021, 30 écoles de Charente sont engagées dans cette démarche de promotion de l'activité physique en complément de l'éducation physique et sportive (EPS), elle permet également de découvrir des disciplines olympiques et paralympiques.

— **Faciliter l'accès à la pratique sportive**

— Le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) vise à développer les apprentissages nécessaires pour une réelle autonomie à vélo à l'entrée au collège

En 10 heures, le « Savoir Rouler » à vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de devenir autonome à vélo, de pratiquer quotidiennement une activité physique, et de se déplacer de manière écologique

et économique pour se rendre à l'école, au collège, à ses activités.

Une attestation officielle est délivrée par les partenaires du SRAV (écoles, USEP, éducateurs sportifs, etc.) en temps scolaire, mais aussi en temps extra scolaire.

Le comité de pilotage départemental a été installé le 11 mai 2021 en préfecture, et de nombreux partenariats sont en cours de développement.

Les objectifs pour le département de la Charente sont de former 1000 enfants pour 2022 et 4000 en 2024. Cet objectif est presque atteint puisque 666 enfants ont reçu leur attestation en juin 2021.

— Le premier Tour Académique du Patrimoine à Vélo : une initiative de la Rectrice de Poitiers.

Grâce à la mise en œuvre par un comité de pilotage académique associé aux fédérations du sport scolaire : UNSS – USEP, cette initiative, le Tour du Patrimoine à Vélo (randonnées et ateliers vélo, découverte du patrimoine) a traversé la Charente du 28 mai au 04 juin 2021. Des étapes à Salles de Barbezieux, Javrezac, Angoulême,



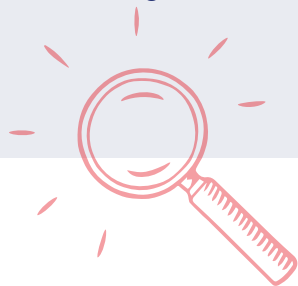
Saint-Yrieix, Chasseneuil, Saint-Claud, Lichères, Ruffec ont permis la découverte du patrimoine local pour les enfants des 30 écoles charentaises qui y ont participé. L'arrivée a eu lieu au Rectorat de Poitiers en tant qu'étape nationale du P'tit Tour USEP en présence de sa présidente.

Focus sur le Savoir nager – Aisance aquatique : une grande cause nationale

La lutte contre les noyades a toute son importance en Charente, endeuillée chaque année par des noyades de jeunes. Le plan Aisance aquatique se déploie progressivement dans le département : 5 participants à la formation de formateurs régionale de Montlieu-La Garde en octobre 2020 et en mai 2021.

Le Groupe départemental Savoir Nager en associant les services de l'État (SDJES et DSDEN), le département et le comité départemental de Natation, favorise l'articulation des dispositifs « Pass Natation » (Conseil Départemental 16), « J'apprends à Nager », « Attestation Scolaire du Savoir Nager », « Aisance Aquatique ».

Une première « Classe bleue » expérimentale a eu lieu à La Couronne, du 15 au 29 juin 2021 accompagnée par un Conseiller SDJES et les Conseillers Pédagogiques EPS, et de nouveaux projets sont prévus en bassins d'été, à nouveau à La Couronne, également à Baignes et à Montmoreau.



**AISANCE
AQUATIQUE**

Pour les enfants
de **4 à 6 ans**

Les cités éducatives

Angoulême et Soyaux sont labellisés « Cité éducative ». Les territoires concernés sont ceux des quartiers prioritaires de la ville (QPV). Le dispositif s'organise avec un comité de pilotage – Troïka, dont les membres sont, la préfète, le directeur Académique des services départementaux de l'Éducation nationale, les maires des communes - un groupe projet, deux groupes de territorialisation, et un observatoire.

En s'appuyant sur le contrat de ville et sur le réseau d'éducation prioritaire, c'est réaliser la grande Alliance éducative pour la réussite des jeunes des quartiers prioritaires.

Les projets sont construits en transversalité et autour de quatre thématiques :

L'accueil dans la cité :

- Accueil pour tous : un accueil de loisirs spécifique pour les enfants à besoins particuliers et accueil spécifique des enfants sans reconnaissance de handicap, en partenariat avec l'Institut Régional du Travail Social de Poitou-Charentes, le Programme de Réussite Éducative, les écoles, collèges et DSDEN et les centres Sociaux (CSCS) des deux QPV ;
- Intervention d'une éducatrice spécialisée pour faire un point avec les équipes enseignantes sur les situations de tensions rencontrées avec certains enfants. Après réalisation d'une évaluation, des ateliers de gestion des émotions sont proposés avec certains enfants. Cette action qui a déjà été réalisée sur les territoires ouest et Bel Air-Grand Font doit être étendue au quartier rentrant dans le périmètre de cité éducative à l'occasion de la rentrée scolaire 2021/2022. L'entrée du quartier de Ma Campagne est prévue en cours d'année scolaire 2021/2022.

L'école dans la cité : des dispositifs adaptés

— La classe « dans la forêt »

Faire classe dehors pour 94 bénéficiaires de 3/5 ans mixte, avec comme objectifs :

- de vivre ensemble/être élève, pour tisser des liens, améliorer l'ambiance de classe et les relations enseignant/élève, approfondir, pour l'enseignant, la connaissance de l'élève en termes de compétences, d'image plus globale, travailler l'autonomie, la motivation ;
- de travailler sur le langage, grâce à une communication facilitée par la rencontre de situations d'apprentissages spontanées, à



l'envie de raconter ;

- de découvrir le monde par l'observation (Arts visuels), le développement de la créativité EPS/parcours naturel ;
- de structurer sa pensée.

— **L'ESTAC**

Un Espace de Travail Accompagné pour assurer la continuité pédagogique et l'accompagnement à la parentalité, en partenariat avec l'établissement public local d'enseignement (EPL) et le centre social culturel et sportif sur le territoire de Basseau.

— **L'accompagnement numérique des familles**

Un partenariat Unis-cité/Cité éducative/DSDEN/Municipalité/CSCS, pour 500 bénéficiaires mixtes âgés de 6 à 64 ans, pour :

- renforcer la dynamique initiée sur le territoire par la Cité Éducative d'Angoulême,
- accompagner et développer l'autonomie des personnes éloignées du numérique dans leurs démarches et besoins en matière de suivi de scolarité des enfants,
- mener des interventions d'éducation à la santé et de prévention des risques auprès de leurs pairs, en complément des professionnels et des dispositifs existants.

— **Le programme de réussite éducative**

Des ateliers langage sur le temps périscolaire proposés dans les écoles maternelles de cinq territoires prioritaires, en relation avec l'association coup de pouce. Le contenu de cette action a montré tout son intérêt pour certains enfants notamment les primo arrivants. Accompagnés de leurs parents et encadrés par une animatrice, ces enfants repérés par les équipes enseignantes participent à des activités qui facilitent leur intégration afin de mieux vivre

cette entrée dans la scolarité en facilitant leurs moyens d'expression avec les autres.

— **Mise en œuvre de la « Médiation Sociale en milieu scolaire » dans le troisième QPV intégrant le territoire de la cité éducative en 2021**

Chaque projet local « Médiateur à l'École » fait l'objet d'un portage partenarial associant la préfecture, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), les collectivités, France Médiation et les associations employeurs. S'inscrivant dans une gouvernance collective, le projet est en pleine cohérence avec la dynamique des « Cités Éducatives ». Cette démarche de coopération permet l'intégration du médiateur social dans l'équipe éducative et l'articulation de ses missions avec celles des autres professionnels.

En milieu scolaire, les médiateurs sociaux assurent une présence dans et aux abords des établissements afin de prévenir des situations conflictuelles. Ils proposent un accompagnement individuel ou collectif et impulsent des projets s'inscrivant dans la vie de l'établissement, comme la médiation « par les pairs » (c'est-à-dire entre les élèves eux-mêmes). L'extension de la démarche a été opérée sur le quartier de Ma Campagne en 2021/2022.

— **L'équipement numérique**

Une trentaine de familles a bénéficié d'un équipement numérique (prêt de matériel, pc portable) et a été formé à l'utilisation du numérique pour le suivi éducatif des enfants (ENT, téléservices, orientation).

— **Le programme de Soutien à la Fonction Parentale (PSFP)**

En partenariat avec l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), ce programme tend à développer des

compétences psychosociales au sein des familles pour apaiser le climat intrafamilial et contribuer à la réussite des enfants.

— **Le programme COMPÉTENCES Mutuelles et INDIVIDUELLES ! (COM'IN!) :**

COM'IN ! est une démarche visant à accompagner tous les adultes, volontaires, œuvrant auprès des enfants (enseignants/agents de la collectivité, animateurs du périscolaire) sur un territoire, à co-écrire leur projet visant le renforcement des compétences psychosociales (CPS) des enfants qu'ils accompagnent. Mise en œuvre depuis 2015, elle est principalement financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine et le commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET) intégré au sein de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

La culture et la citoyenneté dans la cité à travers les langages : des ateliers et des formations

— **Les ateliers théâtre en famille/travail sur les langages pour une continuité éducative/parentalité**

L'action « les voix des petits parleurs » portée par le CSCS Mosaïque a pour objectif de développer les langages (oral, musical, écrit...) pour favoriser la prise de parole des enfants et des parents dans un contexte de difficulté observée (fort taux de familles d'origine étrangère, difficulté scolaire...). Cette action s'inscrit dans tous les temps de l'enfant : temps scolaire et périscolaire, elle s'adresse à 200 bénéficiaires tout âge mixte, et favorise les rencontres au sein du territoire Ouest et inter quartiers (secteur Ouest/ Bel Air Grand Font).

— **La formation à la culture Mahoraise**

Il s'agit de construire une formation interprofessionnelle pour créer un sentiment d'appartenance et développer l'alliance éducative sur le territoire. Cette formation se déroulera au premier trimestre 2022.

L'insertion dans la cité : des initiatives tournées vers l'emploi

— **L'action Parcours Avenir et « Métiers de l'industrie »**

En partenariat avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) Limousin, cinq classes de 4^e ont bénéficié d'une présentation des métiers du secteur de l'Industrie, métiers en tension et thématique des représentations liées au genre. Des chefs d'entreprise leur ont présenté les métiers du secteur des communications et du

numérique (Orange) et de l'industrie (Schneider : électricité, numérique...). Un focus a été réalisé sur l'accès aux métiers de l'industrie pour les filles : égalité d'accès filles/garçons.

— **Le programme TEKNIK**

Décliné sur trois établissements scolaires en 2021 d'Angoulême (le collège Marguerite de Valois, le collège Michel Pallet et le collège Pierre Bodet) a bénéficié à 84 jeunes de 10/17 ans. Il s'est agi de les sensibiliser sur les métiers en tension ou en émergence, de faire découvrir aux élèves les métiers industriels et techniques, en utilisant des méthodes pédagogiques et d'animation innovantes. Ce projet participe à une dynamique de lutte contre les inégalités scolaires et le décrochage engagée par le ministère de l'Éducation nationale, en offrant de nouvelles perspectives d'orientation et en créant des vocations professionnelles.

— **L'application « mon stage de 3^{ème} »**

Permet d'accompagner les collégiens dans





leur recherche de stages. Elle a été enrichie de nouvelles propositions de stages.

— **« Mon entreprise dans la cité » : une action qui a bénéficié à 12 jeunes de 18/25 ans et qui permet :**

- de créer du lien entre les publics demandeurs d'emploi en quartier et les entreprises ;
- de créer du lien entre les entreprises, les centres sociaux et les associations locales ;
- d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi grâce à une meilleure connaissance du monde de l'entreprise ;
- de faire évoluer les représentations et stéréotypes des entreprises vis-à-vis des quartiers ;
- et enfin de lutter contre les discriminations à l'embauche et à l'accès aux formations.

La lutte contre le décrochage scolaire

Les actions phares mises en œuvre durant l'année 2021 :

- les actions des Pôles d'Accompagnement à la Persévérance Scolaire (PAPS) de remobilisation sur projet et redynamisation, en vue d'une réinscription dans un parcours qualifiant. Trois sites d'une capacité d'accueil de 15 jeunes chacun, existent en Charente, à Angoulême, Chasseneuil-sur-Bonnieure et Cognac. 49 jeunes y ont été accueillis et accompagnés en 2020-2021 ;
- 155 jeunes supplémentaires ont fait l'objet d'un accompagnement par la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) dans le cadre d'un groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS), d'un parcours aménagé de formation initiale (PAFI) ou bien d'un conseil lors d'un entretien et éventuellement une réorientation vers un autre opérateur ;

— au total, 204 jeunes ont bénéficié d'un appui et un suivi de la MLDS sur le département au cours de l'année scolaire 2020-2021 ;

— la « journée défense et citoyenneté » d'information sur les institutions françaises, les droits et les devoirs du citoyen, à destination des jeunes de moins de 18 ans (25 dans certains cas). Elle permet de détecter des situations d'illettrisme et d'y remédier par la suite.

Ainsi, en 2021, lors des journées défense et citoyenneté, le bureau du service national (BSN) a signalé 202 jeunes en situation d'illettrisme en 2021. C'est une augmentation de 74,1 % par rapport à l'année 2020 (116 signalements), mais par rapport aux années antérieures, cela correspond à un effectif similaire sur le département de la Charente. Il est à noter que 15 des 202 jeunes ne relèvent pas ou plus de l'Éducation nationale, de sorte que l'effectif réel est de 187 jeunes.

— Le système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) relatives au décrochage scolaire établit la liste des jeunes qui simultanément, ne sont plus inscrits dans un établissement scolaire ou un CFA, et n'ont pas obtenu le diplôme préparé lorsqu'ils étaient inscrits dans l'établissement sus-nommé. Cette liste est mise à disposition des responsables départementaux et des responsables de plateforme locale de suivi et l'appui via l'application RIO, afin de photographier les jeunes inscrits en formation lors de quatre campagnes annuelles de croisement de données. Ainsi, lors de la campagne d'octobre 2021, 961 jeunes entre 16 et 25 ans ont été signalés dans le département de la Charente. La situation de 762 d'entre eux est à vérifier au regard de l'obligation de formation et/ou du décrochage pour les centres d'information et d'orientation (CIO), et celle de 199 jeunes est à vérifier pour les missions locales (ML).

Ces données ne renseignent que sur les signalements pour le département. Seuls les CIO et les ML peuvent,

après traitement, informer plus précisément sur la situation réelle relative au décrochage. Généralement, l'effectif réel des décrocheurs sur le département correspond à un volume d'environ 10 % (+ ou - 3) du nombre brut de jeunes signalés.

La coordination locale décrochage (CLD), en lien avec les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), détecte en temps réel des jeunes décrocheurs afin de permettre un diagnostic et une prise en charge précoce.

Sur l'année scolaire 2020-2021, 164 jeunes ont été reçus dans ce cadre par les CIO, sur diverses préconisations, notamment celles des missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), des missions locales, de l'apprentissage et de Pôle emploi.

L'Éducation au développement durable

L'éducation au développement durable (EDD) est une éducation transversale, qui intègre les enjeux du développement durable dans les nouveaux programmes d'enseignement de l'école primaire et aux programmes d'enseignement disciplinaires du collège et du lycée général, technologique et professionnel.

En Charente, au cours de l'année scolaire 2020-2021, 750 classes primaires et environ 120 classes secondaires ont mené un projet EDD et/ou sciences avec des intervenants, dont 240 environ sur les problématiques déchets-consommation-gaspillage grâce à Calitom et aux agglomérations de GrandAngoulême et de Grand Cognac. Par ailleurs, 80 % des écoles et un tiers des établissements secondaires disposent déjà d'un coin-nature ou d'un aménagement lié à la biodiversité

Les actions phares menées en 2021 en faveur de l'éducation au développement durable :

- des ateliers autour des milieux aquatiques avec la fédération de pêche, financés par la Région pour 40 classes ;
- des ateliers scientifiques sur le changement climatique en Charente Limousine à l'initiative du réseau Canopé, l'opérateur public du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, qui ont bénéficié à 29 classes (200 malles d'éducation scientifique empruntées au réseau Canopé) ;
- la démarche « Haie'Cole » financée par le conseil départemental au cours de laquelle 15 classes primaires ont planté des haies en collaboration avec un agriculteur ;
- la formation des enseignants à la pratique de la classe dehors (320 personnes en deux ans) et à la démarche d'investigation (120 personnes). Ainsi, 166 classes primaires ont pratiqué la classe dehors, à raison, en moyenne, d'une

demi-journée par semaine, réparties sur tout le département ;

- l'opération académique ECORCE financée par le conseil départemental, qui a bénéficié à 4 binômes école-collège travaillant sur une problématique de développement local ;
- la désignation d'un binôme paritaire d'éco-délégués dans les 38 collèges et 16 lycées du département, et le développement des éco-délégués dans les écoles,
- la création des guides éco-délégués destinés aux écoles, pour le ministère de l'Éducation nationale ;
- le lancement d'une labellisation de territoires éducatifs E3D pour un collège et les écoles de son secteur engagés dans un projet de développement durable. Ainsi 64 des 152 écoles et établissements scolaires de l'académie labellisés E3D sont charentais ;





- l'appel à projets du conseil départemental « les jeunes charentais au cœur de l'environnement » auquel 31 écoles et collèges ont participé.

Le service national universel (SNU)

Faire grandir les nouvelles générations, c'est aussi les insérer dans l'espace civique et démocratique et leur faire découvrir de nouveaux horizons, en termes de territoires, de personnes, d'activités ou d'engagement.

Le service national universel s'adresse à tous les jeunes français, garçons et filles entre 15 et 17 ans. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement sur la base du volontariat, entre 16 et 25 ans.

En 2019, année de préfiguration du SNU, il y avait environ 2 000 volontaires répartis sur 13 départements. En 2021, ils étaient 8 fois plus et près de 18 000 partout en France à participer, du 21 juin au 2 juillet 2021 à la deuxième édition du séjour de cohésion du SNU.

En Charente, 72 filles et 63 garçons, soit 135 volontaires venus des départements des Deux-Sèvres, de Gironde et de Seine-Maritime, ont participé à un séjour de cohésion riche d'activités collectives et variées autour des valeurs de la République et d'engagement au service de la Nation.

Durant 15 jours ces jeunes volontaires ont vécu auprès d'une équipe d'encadrants qui a su se rendre disponible. Dans le cadre d'activités collectives, à travers le sport bien sûr, mais aussi dans la sensibilisation aux gestes de premiers secours, à la sécurité routière, à la découverte des enjeux de Défense nationale, ou encore ceux du patrimoine et du développement durable, ils ont pu découvrir le sens commun de l'engagement envers les autres et

envers leur pays. Ces 2 semaines ont été pour certains un motif de découverte, pour d'autres un temps de réflexion, pour tous un moment de partage.

Pour marquer la fin du premier séjour charentais, une cérémonie de clôture à l'initiative de la préfète et de la directrice des services départementaux de l'éducation nationale, s'est déroulée le 1^{er} juillet 2021 au sein du lycée professionnel Pierre-André Chabanne à Chasseneuil sur Bonnieure. Ce moment de convivialité a permis de partager un moment d'échange avec l'équipe encadrante et les jeunes volontaires.



SUIVI TERRITORIAL DU PLAN FRANCE RELANCE

Au mois de septembre 2020, le Gouvernement a lancé un plan de relance intitulé « France Relance » visant à accélérer le rebond de notre économie et à préparer la France de 2030. En écho aux moyens exceptionnels du plan France Relance, les services de l'État en Charente, en collaboration étroite avec leurs partenaires, se sont particulièrement mobilisés en 2021 pour déployer le plan sur le territoire charentais.



Un plan, trois axes principaux

Un engagement sans précédent participe à améliorer l'attractivité du territoire.

- **1. veiller à l'information des porteurs de projets** charentais : avec la mise en place d'un comité départemental de suivi du plan de relance, et la diffusion d'information ciblée en direct vers les porteurs de projets et les partenaires du territoire ;
- **2. accompagner les porteurs de projets** dans leurs démarches : les services de l'État sont allés à la rencontre de collectivités, entreprises, et associations du territoire pour étudier le panorama de leurs projets au regard des dispositifs France Relance, et ont réalisé des accompagnements rapprochés de projets structurants ;
- **3. valoriser les bénéficiaires du plan** : les portraits de la relance illustrent l'ancrage territorial du plan et les bénéfices générés localement : créations d'emploi, développement économique, amélioration de l'empreinte écologique, etc. Pour valoriser auprès du grand public les réalisations concrètes pour les charentais et la dynamique de notre territoire, une campagne de communication 360° a été lancée mettant en avant trois porteurs de projets charentais lauréats de France Relance, avec une déclinaison multimodale de leur portrait.

préservant l'emploi et garantir la solidarité entre les générations. Parmi les 300 dispositifs déployés, le suivi précis d'une cinquantaine de mesures phares du plan de relance permet d'estimer qu'en 2021 environ 300 millions d'euros de soutien France Relance ont bénéficié directement à des projets charentais.

Cet engagement sans précédent participe à améliorer l'attractivité et à soutenir le développement de notre département dans une triple ambition : accompagner la transition vers une économie verte et durable, rendre nos entreprises plus compétitives tout en



Le volet : écologie

L'État a versé dans le département de la Charente 74 millions d'euros dans le cadre des mesures liées à la transition écologique.

Rénovation thermique des bâtiments

1,38 million d'euros ont été mobilisés pour 16 projets de rénovation des bâtiments de l'État, pour un meilleur confort des agents et des usagers. Pour la rénovation thermique des bâtiments des communes de Charente et de leurs groupements, l'État a apporté une aide financière de 3,42M€ (dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) rénovation thermique) concernant 37 projets. L'État a également apporté son concours à la rénovation thermique de bâtiments gérés par le Conseil départemental à hauteur de 2,56M€ (DSID rénovation thermique).

Au 31 décembre 2021, 4 999 foyers de particuliers charentais avaient reçu 15,4M€ de « Ma Prime Rénov » pour réduire l'empreinte carbone de leur logement, et 5 projets de restructuration, réhabilitation lourde et rénovation thermique de logements sociaux locatifs ont été soutenus pour un montant total d'aide de 834 543€, pour 77 logements.

Eau potable et assainissement

En Charente, 9 projets de collectivités territoriales ou syndicats ont bénéficié de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour mener des projets en matière d'eau potable et d'assainissement dans le cadre du plan de relance (montant total de l'aide dans le cadre du plan de relance : 5M€).

Décarbonation de l'industrie, transition écologique des entreprises

France Relance accompagne la décarbonation de l'industrie en Charente avec une entreprise lauréate de 1,87 M€ de l'appel à projets « efficacité énergétique » et 23 entreprises au titre du tremplin pour la transition écologique des TPE/PME, pour un montant total de 439 509€ de subventions. Une start-up charentaise bénéficie du soutien du dispositif « entreprises engagées pour la transition écologique » de France Relance qui est dédié aux TPE et PME, avec un montant d'aide de 100 000€. Le syndicat CALITOM est lauréat de l'appel à projets Tri à la source des biodéchets de l'ADEME pour



déployer une gestion de proximité des biodéchets en Charente avec un montant d'aides de 193 315€.

Réhabilitation de friches

26 friches industrielles et urbaines vont être réhabilitées en Charente grâce à 6,46M€ de fonds France Relance pour accueillir de nouveaux logements, entreprises ou équipements publics et limiter la consommation des espaces naturels.



Transition agricole

France Relance, c'est aussi reconquérir notre souveraineté alimentaire et accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous.

3M€ d'aides à la réalisation de projets agroécologiques ont été attribuées à 231 agriculteurs charentais pour l'achat de matériel performant et économe en produits phytosanitaires, pour des agroéquipements visant à lutter contre les aléas climatiques, ou pour des matériels et des semences pour favoriser la culture de protéines végétales, et 60 projets de plantation de haies ont été aidés.

Pour encourager la structuration de la filière protéines végétales en Charente, et réduire la dépendance à l'importation de matières premières riches en protéines, la création à Val des Vignes d'une unité industrielle de travail du grain par l'entreprise Chantegrains a été accompagnée par une aide de 1,2M€.

Sur le volet alimentation, 110 000€ de subventions France Relance ont été alloués à 7 projets favorisant une alimentation locale solidaire (par exemple : transformation de l'épicerie sociale de Basseau Grande Garenne en épicerie solidaire, achat d'un camion pour l'épicerie itinérante de Rougnac, ateliers cuisine proposés par le SCUCC pour les étudiants en difficulté...). 667 918€ ont été attribués à 2 projets pour encourager les projets alimentaires territoriaux (PAT) en Charente : des investissements au sein de la cuisine centrale de Cognac dans l'optique de l'atteinte des objectifs Egalim, et l'extension de l'entreprise Sodiporc avec la création d'une conserverie, utilisant de la viande de porc 100 % régionale dont 15 % sous label, avec des débouchés en restauration collective.

Concernant les projets améliorant le bien-être animal et la biosécurité, 8 projets en élevage ont été retenus en Charente pour un montant total d'aides de 2,61M€ euros de crédits France Relance.

Sur la mesure « modernisation des abattoirs », 2 dossiers concernent des structures charentaises. 4 associations de protection animale ont déjà été soutenues pour des projets améliorant l'accueil des animaux abandonnés.

Mobilité

5M€ ont été attribués pour la modernisation du réseau routier national en Charente et 13,5M€ sont venus accélérer la réalisation des opérations ferroviaires du CPER 2015-2019.



Le volet : **compétitivité**

France Relance c'est un fort soutien à l'industrie. L'État a financé dans le département de la Charente 72 millions d'euros dans le cadre des mesures liées à la compétitivité.

Soutien et modernisation des entreprises

9 entreprises ont été aidées via le dispositif « soutien à l'industrie dans les territoires » pour un montant total d'aides accordées de 4,2 M€. Dans des secteurs stratégiques, tels que l'aéronautique, l'automobile, le nucléaire, ou l'énergie, 5 entreprises charentaises sont lauréates d'appels à projets France Relance avec 4,3M€ de soutien. 49 projets industriels de Charente vont réaliser leurs projets de digitalisation et de robotisation avec des subventions France Relance « Industrie du futur » de 7M€ au total.

Pour renforcer la compétitivité du territoire, une baisse des impôts de production de 56,7 M€ a concerné 3 955 entreprises du département.

France Relance aide à la numérisation des TPE, PME et ETI, qu'il s'agisse des 591 accompagnements d'entreprises dispensés en Charente pour aider à la numérisation ou des 392 entreprises destinataires de chèques numériques. Par ailleurs, Au 31 décembre 2021, 35 entreprises charentaises ont bénéficié de chèques export dans le cadre de France Relance pour les encourager à prospecter à l'international.

Soutien au secteur de la culture

France Relance c'est aussi le souci de maintenir un réseau de services culturels et préserver notre patrimoine : le Fonds Régional d'Art Contemporain, le programme de digitalisation et de numérisation des pratiques de formations de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image, et 45 entreprises charentaises des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, du numérique et du livre, ont bénéficié du soutien financier de France Relance en Charente.



Le volet : **cohésion**

France Relance est un plan de cohésion sociale et territoriale, qui bénéficie à tous les Français. Il est vecteur de solidarité entre générations, entre territoires, et entre les entreprises de toutes tailles.

Formation et emploi des jeunes

168 places d'internat d'excellence ont été réhabilitées dans 2 établissements charentais grâce à 1,4M€ France Relance : le collège de Montemboeuf et le lycée professionnel de Ruffec.

France Relance donne des perspectives aux jeunes charentais avec le plan « 1 jeune, 1 solution » avec des primes à l'embauche de jeunes, aux contrats d'apprentissage, aux contrats de professionnalisation, aux parcours emploi compétences (PEC), aux contrats initiative emploi (CIE), et aux services civiques.

Transformation numérique des collectivités et des services publics

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a remporté un grand succès avec en Charente ; 77 lauréats (577 818 €) avec l'objectif

de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture numérique.

Le numérique est également mis au service des administrés par les collectivités locales avec 22 projets subventionnés par le guichet territorial de transformation numérique des collectivités territoriales (483 086€), 33 conseillers numériques qui irrigueront le territoire (1,95M € en 2 ans), 3 projets de l'agence technique départementale lauréats des appels à projets nationaux (464 642€), et un projet de L'espace numérique Sud Charente lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Fabrique des territoires ».

Solidarité

Pour préserver les emplois et les compétences, le dispositif de soutien à l'activité partielle longue durée a permis d'aider en 2021 38 entreprises qui ont réduit leur activité du fait de la crise sanitaire. France Relance a par ailleurs permis à des associations de solidarité de déployer des actions de proximité, en



finançant 160 000€ de projets de mobilité solidaire et d'aide alimentaire. Enfin, dans le cadre du Ségur de la santé, 2,8 M€ de budget France relance ont permis de réaliser des investissements pour améliorer le quotidien dans 17 établissements de santé et 27 EHPAD de Charente.

Dotations exceptionnelles à l'investissement des collectivités territoriales

France Relance, c'est l'État aux côtés des communes charentaises dans leurs projets d'investissement local avec des dotations exceptionnelles France Relance qui ajoutent 9,6M€ aux dotations de « droit commun » attribuées en 2021 :

- DSIL exceptionnelle relance 2021: 2,93 M€ ;
- DSIL exceptionnelle rénovation thermique des bâtiments : 3,43 M€ ;
- DSID exceptionnelle rénovation thermique des bâtiments : 2,56 M€ ;
- FNADT relance : 666 625 €.







SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

La mise en place de dispositifs de soutien des emplois et de l'économie : une des clés de la reprise dans un contexte de pandémie

La mobilisation soutenue des services de l'État, notamment la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et la direction départementale des finances publiques (DDFIP), Pôle emploi, des collectivités, des partenaires institutionnels, a permis d'amortir, en Charente, les effets de la crise sanitaire sur l'activité économique et sur l'emploi.

Le soutien des emplois

Pour contrer les impacts de la crise sanitaire, les différents dispositifs déployés en 2020 ont été maintenus en 2021, notamment celui de l'activité partielle pour laquelle les agents de la DDETSPP assurent l'instruction des demandes d'autorisations préalables, l'information des entreprises, le suivi de l'évolution de la réglementation, le contrôle des fraudes (contrôle a posteriori) et l'instruction des demandes d'indemnisation (contrôle a priori).

L'activité partielle « classique »

Dans le prolongement de l'année 2020, durant laquelle 6 184 dossiers ont été traités (contre 71 en 2019), le recours à l'activité partielle « classique » a largement été utilisé par les entreprises charentaises, notamment lors du premier semestre 2021 (1 175 établissements en janvier 2021 contre 40 en novembre 2021).

À la fin du mois de novembre, 21,5 millions d'euros ont été versés aux entreprises charentaises – ils s'ajoutent aux 80 millions versés en 2020 – pour 2 264 184 heures d'activité partielle indemnisées.

L'allocation partielle longue durée (APLD)

Ce dispositif permet aux entreprises, sous couvert d'un accord d'entreprise ou d'une décision unilatérale de l'employeur, de réduire durablement la durée du travail des salariés (jusqu'à 40 % pendant 24 mois sur une période de 3 ans) en bénéficiant d'une majoration des aides de l'État. Ce dispositif est particulièrement intéressant pour les entreprises qui peinent à retrouver une activité normale malgré la reprise économique, en raison, par exemple, de difficultés d'approvisionnement, du durcissement des mesures de protection de la Covid-19, etc.

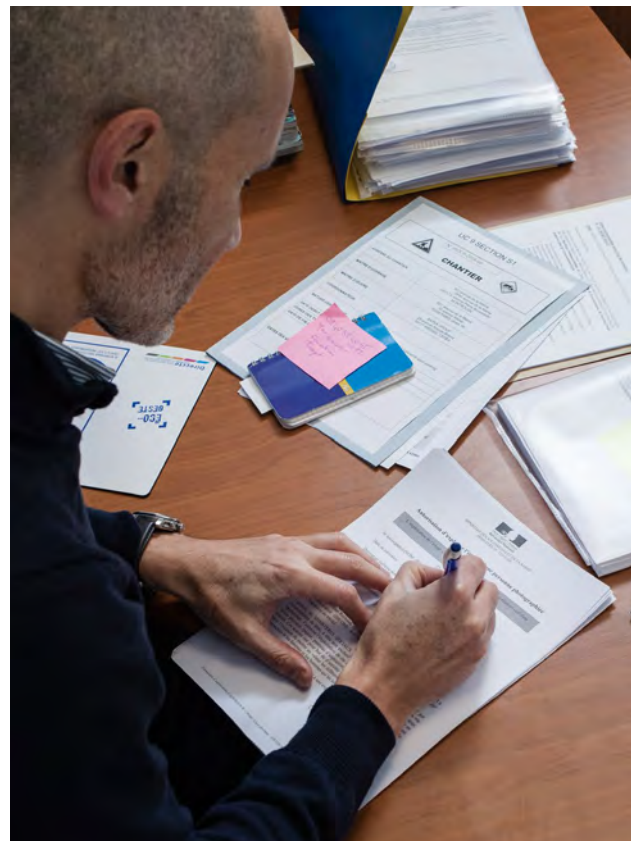
En 2021, 38 sociétés ont déposé un nouveau dossier. Ce dispositif a connu une évolution permanente dès le début de l'année 2021, il est appelé à se développer davantage au vu du contexte sanitaire de la fin de l'année.

Le contrôle des fraudes à l'activité partielle

La DDETSPP contrôle les erreurs ou les fraudes manifestes, afin de s'assurer que les entreprises n'ont pas bénéficié indûment d'aides de l'État, ou, à l'inverse, qu'elles n'ont pas été lésées.

Ce contrôle s'effectue lors de l'étude des demandes d'indemnisation afin de rectifier, avant validation, le taux sollicité en vertu de la situation de l'entreprise (fermeture administrative, baisse du chiffre d'affaires, secteurs protégés). Sur 181 dossiers traités, 62 entreprises ont dû régulariser leurs demandes d'indemnisation et rembourser une somme de 198 808 €, tandis qu'en parallèle, le contrôle a permis des régularisations en faveur de 33 sociétés pour un montant total de 35 949 €.

Deux dossiers d'entreprises ont été transmis pour saisine du procureur de la République, pour des fraudes avérées (usurpation de numéro SIRET...). De nombreuses tentatives de fraude ont été évitées grâce à la vigilance du service de la DDETSPP qui a pu « bloquer » des demandes d'autorisation préalables à l'activité partielle.



En 2021, l'action de Pôle emploi a également permis de soutenir l'emploi

— Par l'accompagnement des employeurs dans leur recrutement :

- Offres d'emploi en hausse de + 21 % par rapport à 2019 et + 43 % par rapport à 2020
- 81,2 % des employeurs satisfaits de leur dernière opération de recrutement
- 230 actions « #Tous mobilisés » organisées en faveur des recrutements sur la Charente

— Par l'accompagnement des demandeurs d'emploi, notamment des publics les plus éloignés du retour à l'emploi :

- 1 559 entrées en formations au cours de l'année 2021
- 990 prescriptions des contrats aidés et 102 emplois francs
- 83 % de satisfaction des demandeurs d'emploi
- 23 100 reprises d'emploi sur un an (cumul 3T20 à 2T21) soit + 8,7 % par rapport à 2019

Ce soutien de Pôle emploi, c'est le résultat de la mobilisation de 177 conseillers répartis dans 4 agences et 2 points relais – dont 10 conseillers dédiés à l'accompagnement intensif des jeunes (AIJ) (soit 9,4 ETP) et 5 conseillers dédiés à l'accompagnement global (soit 4,8 ETP) – mise en œuvre conjointement avec les travailleurs sociaux du conseil départemental



| Agence | Conseiller Ac-compagnement suivi | Conseiller Entre-prise | Conseiller ges-tion des droits | Total | Dont AIJ | Dont ACCO GLO |
|-------------------------|----------------------------------|------------------------|--------------------------------|------------|----------|---------------|
| Angoulême Saint-Martial | 36 | 8 | 16 | 60 | 3 | 2 |
| Angoulême La Couronne | 36 | 6 | 11 | 53 | 3 | 2 |
| Cognac/ PR Barbezieux | 27 | 7 | 8 | 42 | 2 | 1 |
| Confolens / PR Ruffec | 14 | 2 | 6 | 22 | 2 | |
| Total | 113 | 23 | 41 | 177 | 10 | 5 |

Le budget de Pôle emploi affecté au financement à destination des demandeurs d'emploi sur des actions spécifiques d'accompagnement, de développement de compétences et de retours à l'emploi, se répartit comme suit :

| | Bénéficiaires | Engagement financiers |
|------------------------------------|---------------|-----------------------|
| Aide à la mobilité | 729 | 207 373,00 € |
| Aides au développement compétences | 1 324 | 3 880 591,00 € |
| Prestations | 2 826 | 7 689 889,00 € |
| Total | 4 879 | 4 777 853,00 € |

La formation pour la vie professionnelle

Dans les universités, les écoles spécialisées, les centres de formation d'apprentis, l'État veille à donner aux jeunes les compétences qui leur permettront de réussir leur insertion sur le marché du travail et d'avoir une vie professionnelle épanouie.

L'accompagnement renforcé des jeunes : le plan « 1 Jeune, 1 solution »

Ce plan est une composante du plan « France Relance » et répond à la diversité des besoins des jeunes pour répondre à 3 priorités :

- faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle ;
- simplifier leur accès à des formations ou à des missions d'utilité sociale ;
- accompagner ceux qui sont éloignés de l'emploi avec des parcours d'insertion sur mesure.

En 2021, ce plan a permis la mobilisation d'une palette de solutions, telles :

- l'aide à l'embauche des jeunes destinée à compenser les charges sociales liées à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans (1531 dossiers déposés) ;
- l'aide exceptionnelle à l'embauche en apprentissage qui prend en charge une grande partie du salaire de l'apprenti la première année (4989 aides depuis le début de la mesure en 2020) ;
- l'aide exceptionnelle à l'embauche en contrat de professionnalisation (374 dossiers depuis début de la mesure en 2020) ;
- le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) qui constitue le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales, unique et adaptable aux besoins du jeune. D'une durée maximale de 2 ans, il est constitué de différentes phases successives (formation, mise en situation professionnelle, accompagnement social) : 1570 entrées sur les onze premiers mois de l'année ;
- la Garantie-jeunes, dispositif proposé aux jeunes les plus vulnérables qui ont besoin d'un accompagnement intensif combinant une expérience professionnelle, des conseils, des ateliers collectifs et le versement d'une allocation pendant 12 mois.

Les objectifs d'accompagnement confiés aux deux Missions Locales ont augmenté de façon significative

avec un doublement du nombre d'entrées en Garantie-Jeunes en 2021 par rapport à 2020, et un assouplissement des conditions d'entrées dans le dispositif pour profiter à un maximum de jeunes. Au total un objectif de 850 jeunes a ainsi été arrêté initialement (plus de 400 jeunes pour chaque Mission Locale) alors que l'objectif départemental 2020 était de 501 entrées.

Sur l'année, plus de 710 jeunes sont finalement entrés en Garantie-Jeune soit un taux de réalisation départemental de 83,4 %. Pour l'atteinte de cet objectif, les deux structures ont recruté 8 conseillers et un chargé d'accueil.

- PEC jeunes : 231 parcours emplois compétences ;
- CIE jeunes : 440 contrats ;
- Déploiement de l'obligation de formation par les Missions Locales pour les jeunes décrocheurs : Le plan vise ces jeunes âgés de 16 à 18 ans qui sont soumis à une obligation de formation. Un programme de 4 mois porté par l'AFPA doit permettre à ces jeunes de suivre un parcours individualisé.

Par ailleurs, il est relevé fin 2021 la présence de 354 jeunes en IAE et 16 jeunes en « emplois francs + ».

En parallèle de ces actions, il est relevé une baisse de 9,3 % du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans sur une année glissante.



L'insertion pour tous

Les politiques publiques en faveur de l'emploi œuvrent au développement de l'emploi et des compétences afin de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des travailleurs (en priorité les plus éloignés du marché du travail), à la sécurisation des parcours professionnels et à la compétitivité des entreprises.

Le service public de l'insertion et de l'emploi : pour une reprise rapide d'activité

En 2021, après une première phase déployée sur 14 territoires, le département de la Charente a été retenu parmi 30 territoires expérimentaux pour mettre en œuvre le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), suite à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. L'expérimentation vise à une coordination de professionnels pour un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi en faveur d'une reprise rapide d'activité.

Elle est portée par le binôme Conseil départemental-Pôle emploi, et suivie par la DDETSPP. L'État finance le projet à hauteur de 271 600 € sur 2 ans.

En raison du contexte sanitaire, le projet n'a pu se concrétiser en 2021, il sera effectif en 2022.

L'insertion par l'activité économique : pour favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, un objectif d'accroissement du nombre de bénéficiaires en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) a été fixé par le président de la République. Pour atteindre cet objectif de croissance, plusieurs actions ont été mises en place :

- l'élargissement de la prescription des parcours IAE à 3 nouveaux acteurs, et développement de plusieurs actions de communication sur les modalités de transition vers le PASS IAE, lequel valide l'entrée en parcours IAE du candidat, et qui remplace l'agrément délivré auparavant par Pôle emploi ;
- des propositions de formations aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du département (36 participants) relatives à la plateforme de l'inclusion, ainsi qu'aux



prescripteurs (44 participants), en lien avec les réseaux de l'IAE ;

- le lancement d'un appel à projets dans le cadre du fonds de développement de l'inclusion (FDI) 2021 pour soutenir les projets créateurs d'emplois inclusifs à court terme dans les SIAE. 12 dossiers ont ainsi été déposés par les SIAE de Charente pour un montant total de 660 000 € et pour une création envisagée de 51 emplois ;
- le financement de demandes de Fonds départemental d'insertion (FDI) classiques (investissement/aide au démarrage). 7 dossiers ont été déposés par les SIAE de Charente pour un montant total de 92 000 € ;
- le déploiement des dispositifs « Premières Heures » (DPH) et « Convergence » en juin 2021, avec 5 chantiers d'insertion sur l'axe Angoulême/Cognac. Ils concernent 10 salariés du DPH et 96 salariés du dispositif Convergence. La pertinence du double déploiement DPH/Convergence constitue une voie privilégiée pour aller vers un public encore plus fragile qui n'avait pas accès aux SIAE ;
- l'augmentation de la programmation des équivalents-temps-plein (ETP) au fil des mois par rapport à la programmation initiale : plus 40 ETP

(une prévision de + 87 ETP est envisagée en 2022) ;

- la création de 2 nouvelles SIAE : un atelier et chantier d'insertion (ACI) et une entreprise d'insertion (EI) correspondant à + 17 ETP.

Le service public de l'emploi local dans le département

Le service public de l'emploi (SPEL) a pour mission de déployer au plan territorial l'action de l'État en matière d'emploi et de veiller à la bonne articulation de l'offre de service des partenaires en présence. Il a pour objectif de mettre en œuvre des actions territoriales concrètes autour d'axes stratégiques :

- soutenir le plan «1 jeune 1 solution» ainsi que la montée en charge des contrats aidés et des aides à l'emploi au profit des publics cibles ;
- soutenir le secteur socio-économique local par des actions de recrutement et maintien dans l'emploi adapté ;
- veiller à l'entrée en parcours vers l'inclusion des publics les plus éloignés de l'Emploi.

Depuis la fin de l'année 2021, ces travaux s'inscrivent dans le plan national de réduction des tensions de recrutement décliné pour chacun des trois arrondissements du département de la Charente.

Ainsi, le SPEL de Cognac travaille spécifiquement autour de l'attractivité de la filière Cognac, avec :

- la création d'une « entreprise adaptée » en viticulture à Cognac ;
- l'accompagnement d'un collectif de 11 SIAE de la Région pour porter une action de mutualisation au service de la filière viticole ;
- la création d'un atelier et chantier d'insertion (AEI) de 14 postes dans le secteur de la viticulture sur la commune de Châteauneuf-sur-Charente ;

- le lancement d'un diagnostic sur l'emploi agricole par la mutualité sociale agricole (MSA) ;
- la mise en place de groupes de travail par le bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC) sur l'attractivité des métiers et la formation : démarrage d'une action commune État / BNIC pour échanger sur les initiatives en cours, mettre en place une communication commune en direction de la presse. Ici, l'objectif est de valoriser le travail des équipes et leur fort investissement pour renforcer l'attractivité de la filière Cognac auprès des demandeurs d'emplois.

Le développement de l'offre de service en faveur des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés

L'entreprise adaptée permet à un travailleur handicapé de travailler dans des conditions adaptées à ses capacités. La spécificité de l'entreprise adaptée est d'employer un certain nombre de travailleurs handicapés. Le travailleur handicapé a le statut de salarié et est soumis aux mêmes règles que les autres salariés.

L'année 2021 a vu la création en Charente de deux entreprises bénéficiant de l'agrément « Entreprise Adaptée » :

- « Escale Emma » sur Cognac inaugurée en novembre 2021, qui développe une activité principale de sous-traitance en viticulture ; il s'est agi de proposer une première expérience professionnelle aux jeunes sortant de l'institut médico-éducatif (IME) formés sur les métiers agricoles, et de favoriser les passerelles vers les entreprises viticoles. 5 salariés travailleurs handicapés ont bénéficié de ce dispositif ;
- « Au Jardin », entreprise adaptée dans le domaine de la restauration dans un objectif d'inclusion de salariés en situation de handicap atteints



de troubles mentaux et intellectuels et visant à favoriser la préparation à l'entrée dans les métiers de la restauration. 3 salariés travailleurs handicapés ont été recrutés sur des postes de serveurs.

Les contrats aidés

Le nombre de contrats aidés a été multiplié par 2,5 par rapport à 2020 avec un objectif 2021 porté à 1 462 contrats. Ainsi, les objectifs sont de 269 « parcours emploi compétences » (PEC) tout public, 507 PEC au sein des quartiers politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR), 286 PEC jeunes, et 400 « contrats initiative emploi » (CIE) jeunes.

Afin d'accompagner au mieux ces dispositifs, de nombreuses actions de promotion et d'information ont été menées par les partenaires du Service Public de l'Emploi en Charente auprès des acteurs des secteurs marchands (les entreprises) et non marchands (les associations, les collectivités...). Ainsi, les prescriptions effectives en Charente sont de 1 241 PEC ou CIE signés en 2021, soit un total 2,3 fois supérieur à l'objectif de toute l'année 2020 (540).

107 personnes ont par ailleurs été recrutées en emplois francs en Charente en 2021 pour un objectif de 99 (109 % de réalisé).

MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
RELANCE

**Vous êtes une association
et vous avez besoin
d'embaucher ?**

Le Parcours Emploi Compétences :
une solution adaptée à vos besoins

Le soutien apporté aux entreprises en difficulté

Les services de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) interviennent au sein des commissions des chefs de services financiers (CCSF) et des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI).

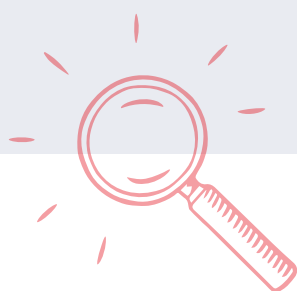
La commission des chefs de services financiers

La commission des chefs de services financiers et des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage, accorde aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales (part patronale) en toute confidentialité.

En 2021, la commission des chefs des services financiers en Charente s'est réunie 9 fois et a instruit 25 dossiers en 2021, contre 21 en 2020. 21 plans sont en cours, 1 plan a été dénoncé et 3 ont été soldés.

Quelques chiffres clés :

- les entreprises concernées représentent 499 emplois ;
- Le montant cumulé des dettes publiques en cours CCSF s'élève à 5,2 millions d'euros ;
- la durée moyenne des plans est de 41 mois



Le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises

Le CODEFI est la structure locale ayant vocation à accueillir et à orienter les entreprises qui rencontrent des problèmes de financement. Il aide les entreprises en difficulté à élaborer et à mettre en œuvre des solutions permettant d'assurer leur pérennité et leur développement. Ainsi, le CODEFI peut accorder,

sous conditions, un audit permettant notamment de valider les hypothèses de redressement de l'entreprise ou un prêt permettant de financer sa restructuration.

Au regard des difficultés rencontrées par les entreprises impactées par la crise sanitaire, le CODEFI de la Charente s'est réuni 6 fois au cours de l'année.

35 dossiers ont été examinés suite à des saisines des entreprises ou des signalements des membres du comité.

Un prêt bonifié a été instruit et accordé, ainsi que 7 demandes de prêt participatifs (4 accords, 3 refus).

Le plan d'action de sortie de crise

Pour accompagner les entreprises pendant cette sortie de crise afin d'éviter des faillites, le Gouvernement a mis en place au second semestre de l'année 2021, un plan d'accompagnement pour les entreprises sur cette période transitoire de retour à la normale.

Dans chaque département un conseiller départemental à la sortie de crise accompagne localement les entreprises en situation de fragilité financière.

En Charente, le comité départemental de sortie de crise a été mis en place le 9 septembre 2021, et une première réunion s'est tenue au mois de novembre suivant.

La conseillère départementale à la sortie de crise, nommée le 1er septembre 2021 a pris contact avec 25 entreprises, auxquelles elle a pu proposer une orientation.

Un retour d'avant crise sanitaire du niveau de l'activité économique

Les données chiffrées de la direction territoriale de la Charente de Pôle emploi montrent que la reprise de l'activité économique est bien présente, notamment depuis l'allègement des restrictions sanitaires mi-2021.

Ainsi, comme au niveau régional et national, une forte reprise de l'activité économique Charentaise s'est révélée à partir du mois de juin 2021, et en fin d'année 2021, les principaux indicateurs de conjoncture avaient retrouvé ou dépassé leur niveau d'avant crise.

C'est le cas pour l'emploi salarié

Au troisième trimestre 2021, le département compte plus de 123 000 emplois, c'est 500 emplois salariés supplémentaires par rapport à fin 2019, soit une évolution de +0,4 %.

Le nombre de recrutements, hors intérim, sur les douze derniers mois est en forte hausse sur un an, il s'affiche à 112 500, soit +11,3 % par rapport aux douze mois précédents. Ce volume de recrutements n'est cependant pas encore équivalent à celui de l'année

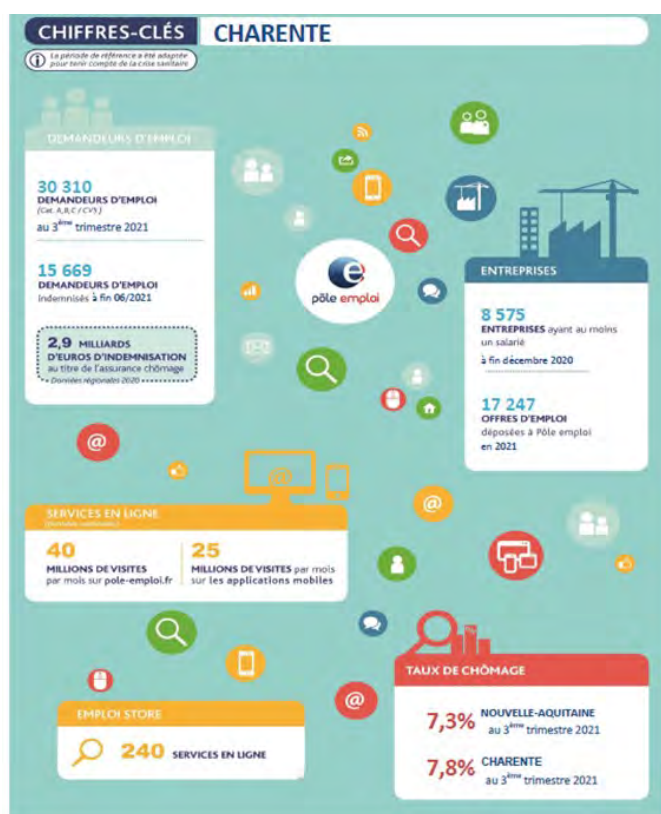
2019, mais en présentant une baisse de -3,2%, il s'en rapproche.

Plus de 17 200 offres ont été déposées à Pôle emploi en 2021, c'est plus de 3 000 offres par rapport à l'année 2019, et 55 % de ces offres concernent des contrats durables (CDI, CDD + de 6 mois).

C'est aussi le cas du taux de chômage

Au troisième trimestre 2021, le taux de chômage en Charente affiche une stabilité par rapport à celui d'avant crise (7,8 %). Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A – celle des demandeurs d'emploi sans activité – a également retrouvé son niveau d'avant crise (16 270 à fin septembre 2021).

Les entreprises ont de nombreux projets de recrutement qui s'accompagnent pour certains secteurs d'activités de fortes difficultés à pourvoir des emplois vacants. Des tensions sont présentes sur le marché du travail et ce dans un contexte de dégradation de l'épidémie.







DÉVELOPPER
ET AMÉNAGER
LES TERRITOIRES
AVEC LES
COLLECTIVITÉS

Contribuer à l'aménagement et la cohésion des territoires

Le soutien de l'État aux projets de territoires passe essentiellement par les programmes nationaux de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), « Action cœur de ville » (ACV) et « Petites villes de demain » (PVD).

S'y ajoutent les « Contrats de relance et de transition écologique » (CRTE) qui complètent l'action de l'État auprès des territoires et de leurs centralités, dans le but de ne laisser aucun bassin de vie sans accompagnement adapté à ses caractéristiques.

La préfète est déléguée territoriale de l'agence pour le département. Elle est appuyée par les sous-préfets d'arrondissements, le directeur départemental des territoires DDT et son adjoint en tant que délégués territoriaux adjoints. Leur mission est d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets de territoire.

L'année 2021 a été particulièrement riche avec la signature des conventions d'adhésion au programme national « Petites villes de demain », les travaux sur les « opérations de revitalisation du territoire » (ORT), les recrutements des « chefs de projet » et la mise en place de cofinancement, l'élaboration des CRTE et, enfin, les premiers lauréats du « fonds friche ».

« Action cœur de ville » (ACV), « Petites villes de demain » (PVD), et « opérations de revitalisation du territoire » (ORT)

Angoulême et Cognac bénéficient ainsi, depuis décembre 2017, du programme ACV destiné à la revitalisation des villes moyennes (communes de 20 000 à 100 000 habitants). Ces communes bénéficient d'un financement de chef de projet reconduit annuellement pendant la durée du programme.

Quinze communes bénéficient de même, depuis décembre 2020, du programme PVD destiné à la revitalisation des petites villes (communes de moins de 20 000 habitants assurant les fonctions de centralité de leur bassin de vie) : Aigre et Mansle pour la communauté de communes Cœur de Charente, de Ruffec pour la communauté de communes Val de Charente, de Confolens et Terres-de-Haute-Charente pour la communauté de communes Charente limousine, de La Rochefoucauld et Montbron pour la communauté de communes de La Rochefoucauld-Porte du Périgord, de Chalais, Montmoreau et Villebois-Lavalette pour la communauté de communes de

Lavalette-Tude-Dronne, de Barbezieux-Saint-Hilaire pour la communauté de communes des 4B-Sud Charente, de Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac et Segonzac pour la communauté d'agglomération de Grand Cognac, de Rouillac pour la communauté de communes du Rouillacais.

Les deux programmes nationaux, ACV et PVD, prévoient la mise en place d'opérations de revitalisation du territoire (ORT), qui ont vocation à consolider le périmètre de centralité à revitaliser avec le plan d'actions qui lui est associé, ainsi que le partenariat entre la commune lauréate, l'EPCI, l'État et ses partenaires (ANAH, Banque des Territoires, ADEME, CEREMA, établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine).

Dès 2019, la communauté d'agglomération de Grand Cognac a mis en place une ORT multisites incluant Cognac, Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac et Segonzac. De même, en 2020, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême a mis en place une ORT-multisites incluant Angoulême, commune lauréate ACV, et trois communes non éligibles à PVD mais dont la fonction de « pôle d'équilibre » de l'aire urbaine d'Angoulême est reconnue : Gond-Pontouvre, Ruelle-sur-Touvre et La Couronne.

L'année 2021 a été consacrée, pour les communes en ORT, à la mise en œuvre des plans d'actions : opérations d'aménagement, de réhabilitation de l'habitat ancien et, dans le contexte de la crise sanitaire, de revitalisation et de sauvegarde commerciales.





Les communes lauréates PVD des communautés de communes ont, quant à elles, signé des conventions d'adhésion au programme national le 7 avril 2021. Ces conventions prévoient la mise en place d'ORT-multisites sous 18 mois, soit d'ici le 7 octobre 2022. Dans la mesure où ces ORT ont vocation à intégrer l'ensemble des villes-centres des bassins de vie, et où le dispositif PVD ne s'adressait qu'à un nombre restreint de telles polarités, il a été proposé aux EPCI d'associer aux communes lauréates PVD les autres communes jouant le rôle de centralité. Ces communes associées sont cosignataires des conventions d'adhésion.

Par ailleurs, à l'instar des communes lauréates ACV, les communes lauréates PVD ont pu créer en 2021, avec un cofinancement de l'ANAH ou de l'ANCT et

Déploiement du programme Petites villes de demain

CHARENTE (16)

9 PETITES VILLES DE DEMAIN
QUI RASSEMBLENT
15 COMMUNES

-  Commune sélectionnée
-  Partenariat
-  EPCI contenant au moins un dispositif Petite ville de demain
-  Commune retenue dans le programme Action coeur de ville



de la Banque des Territoires, des postes de chef de projet. Au 31 décembre 2021, à l'exception de Ruffec, toutes les « Petites Villes de Demain » ont recruté leur chef.fe de projet PVD.

L'année 2021 a enfin été l'occasion de renforcer les partenariats entre l'État, la région et le département pour faire converger leurs dispositifs d'accompagnement des villes centres des bassins de vie. En particulier, l'État, la Banque des Territoires et le conseil départemental ont signé le 7 avril 2021 deux conventions prévoyant le cofinancement des programmes d'études devant permettre aux « Petites Villes de Demain » de bâtir leurs plans d'actions et leurs périmètres d'ORT. Ces programmes d'études ont été construits durant 2021 et recevront leurs premiers cofinancements dès le début de 2022.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

Afin de compléter les programmes nationaux destinés aux villes moyennes et aux petites villes, le Premier ministre, par circulaire du 20 novembre 2020, a invité les territoires à se doter de Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), destinés à couvrir l'ensemble des communes, y compris les plus rurales. Les CRTE sont cosignés par l'État et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : les communautés d'agglomération et les communautés de communes. C'est en effet l'échelle des intercommunalités qui a été choisie en Charente pour l'établissement de ces CRTE.

Les CRTE résultent d'un dialogue au niveau national entre le Gouvernement et les associations d'élus. Ils ont vocation à fournir le cadre contractuel unique des relations entre l'État et les collectivités locales, à l'image des Contrats de plan État-région. L'innovation qui les caractérise consiste à en faire le volet opérationnel et financier du projet de territoire porté par les EPCI, qui ont été remaniés en 2017 dans le cadre des schémas départementaux de coopération intercommunale et dont la légitimité tient au projet de territoire qu'ils portent.

L'année 2021 a ainsi été consacrée à la construction des CRTE et à la coordination de leur mise en œuvre pour les six prochaines années, puisque les CRTE sont calés sur les mandats des maires et présidents d'EPCI. D'avril à mai 2021, la signature des protocoles de préfiguration des CRTE a permis de mobiliser des financements de l'ANCT pour leur élaboration. Les neuf CRTE de Charente ont été signés le 15 juillet 2021 en présence du directeur général de l'ANCT.

Les orientations stratégiques de ces neuf CRTE sont structurés autour de quatre axes : la transition énergétique et écologique, la cohésion sociale, l'attractivité territoriale, le développement économique et l'emploi. Les plans d'actions cumulés enregistrent environ 1000 projets à cofinancer. Les premiers financements de l'État ont été sollicités et/ou obtenus en décembre 2021.

Focus sur le fonds friches

Parmi les moyens financiers mobilisés par l'État et ses partenaires pour « Action Cœur de Ville », « Petites Villes de Demain » et les CRTE, le fonds friches, créé par l'État à l'occasion du Plan de relance en 2021, a pu être mobilisé en Charente à travers deux éditions successives, suite au fort engouement qu'il a suscité.

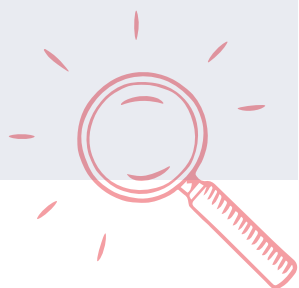
Ce fonds a pour vocation d'aider les collectivités à revitaliser leur tissu urbain tout en s'inscrivant dans une démarche de sobriété foncière visant à protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers de la pression des espaces urbains, par le recyclage des terrains et bâtiments en friche, qu'ils aient abrité une industrie, de l'habitat ou des activités rurales.

En Charente, 26 projets ont ainsi pu être aidés dans le cadre des deux éditions 2021 du fonds friches. L'aide obtenue se monte à :

- 6,5 millions d'euros, qui doivent permettre de recycler ;
- 176 hectares de friches, de créer ;
- 825 logements, ainsi que 110 000 m² de locaux d'activité et de bureaux.

Les projets financés sont inscrits :

- pour 9 d'entre eux dans les plans d'actions ACV (Angoulême et Cognac) ;
- pour 3 d'entre eux dans les plans d'actions des communes de l'ORT de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême (hors Angoulême) ;
- pour 4 d'entre eux dans les plans d'action PVD (Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac, Barbezieux-Saint-Hilaire, La Rochefoucauld) ;
- pour 4 d'entre eux dans les plans d'actions des CRTE au titre de l'attractivité des communes rurales ayant fonction de bourg centre local (Rouillet-Saint-Estèphe, Montemboeuf) ou des villages dynamiques (Saint-Fraigne, Condéon) ;
- enfin, pour 4 d'entre eux, dans les plans d'actions des CRTE au titre du développement économique.





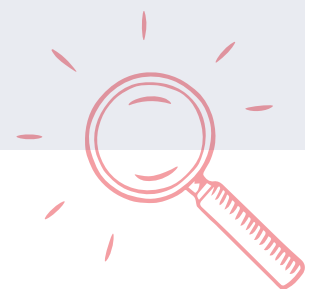
Focus sur le pôle Énergies Renouvelables (EnR)

Les travaux du pôle départemental EnR (énergies renouvelables) ont été redynamisés en 2021. Ce pôle, animé par les services de l'État, constitue un lieu de réflexions, d'échanges et de mobilisation de tous les acteurs des territoires charentais : collectivités territoriales, organismes publics et para-publics, associations ainsi que professionnels de l'énergie.

Les enjeux ont été partagés, à partir des indicateurs disponibles : poursuivre et intensifier les efforts d'économies d'énergie (-12 % depuis 2010), dans tous les domaines (habitat, activités économiques, mobilités) mais aussi accélérer le développement de la production d'énergie renouvelable, qui ne représente que 16,5 % de la consommation d'énergie finale en Charente.

Les travaux se déclinent selon deux axes :

- orienter et conseiller les territoires dans leurs stratégies locales à partir de leurs forces et faiblesses et en s'inspirant des expériences réussies ;
- décliner dans le département une stratégie de développement des filières d'EnR, prenant en compte les enjeux de chaque territoire ainsi que différentes politiques publiques ; au regard du contexte et du potentiel, ce travail a été ciblé dans un premier temps sur l'énergie photovoltaïque, la méthanisation ainsi que la production de chaleur renouvelable.



Soutenir les collectivités dans leurs projets d'aménagement

La poursuite des soutiens du Plan de Relance.

Les crédits du Plan de Relance

Reprenant et amplifiant les premières mesures prises en 2020, le Plan de relance a impulsé une véritable dynamique de reprise de l'économie au cours de l'année 2021 grâce à l'intervention massive des acteurs publics dans les différents secteurs de l'économie.

Acteurs majeurs de l'économie locale, les collectivités territoriales ont elles-mêmes pu bénéficier d'importantes subventions au travers d'appels à projets nombreux et variés s'inscrivant dans la logique du Plan de relance (transition écologique, compétitivité et cohésion des territoires). À ce titre, un des leviers majeurs d'intervention de l'État a été d'accroître considérablement ses enveloppes existantes de dotations d'investissement destinées à soutenir l'action des collectivités territoriales. En parallèle de ces dispositifs connus, il a également été mis en place des crédits relance inédits et innovants. Par exemple, en Charente, suite aux différents appels à projets, les collectivités charentaises ont bénéficié de plus de 22 926 374 € de dotations d'investissement dont plus 9 millions d'euros relèvent de crédits relance (2019, montant total des dotations d'investissement : 14 197 846 €).

— Enveloppes Rénovation thermique 2021 : 5 993 757 €

La DSIL/DSID rénovation thermique des bâtiments des collectivités d'un montant total au niveau national de 950 millions d'euros, dont 650 millions destinés au bloc communal, a pour vocation d'accompagner les collectivités dans le financement de travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics afin d'en diminuer la consommation énergétique, avec un objectif de réduction de 30 % de la consommation.

- DSIL rénovation thermique : 3 427 248 €, 37 projets financés dont 500 000 € attribués à la CC des 4B Sud Charente pour la rénovation thermique des bâtiments communautaires
- DSID rénovation thermique : 2 566 509 €, attribués à trois projets de rénovation thermique des bâtiments du Conseil départemental.

— DSIL exceptionnelle 2021 : 2 928 407 €

Cette enveloppe permet de financer des opérations relevant d'une des catégories suivantes : résilience sanitaire, réhabilitation thermique-transition écologique et préservation du patrimoine public historique et culturel.

Partagée sur 2 exercices, elle représente en 2021 une enveloppe de 2 928 407 € répartie sur 5 dossiers dont 960 000 € accordés pour la requalification de la place Martell secteurs 2 et 3 à Cognac.

— FNADT 2021 : 616 625 €

En parallèle de l'enveloppe de FNADT classique dédiée à l'investissement, des enveloppes inédites ont été mises en place :

- FNADT enveloppe Plan de relance part investissement : 451 625 €, dont 375 000 € affectés au projet de création d'un taxiway sur l'aérodrome de Champniers dans le cadre du développement de l'école de pilotage Airbus ;
- FNADT – part ingénierie des CRTE : 75 000 € (3 × 15 000 €) ont été attribués aux EPCI charentais ne passant pas par l'ingénierie proposée par l'ANCT pour la constitution, rédaction et animation de leur CRTE ;
- FNADT – part Volontariat Territorial en Administration : 90 000 € (6 × 15 000 €).

Le VTA est un dispositif dans lequel l'État accorde une somme forfaitaire de 15 000 € (versée en une seule fois) à une collectivité en zone rurale qui recrute un jeune diplômé pour une mission d'ingénierie. 6 structures lauréates en Charente (le dispositif est reconduit en 2022).

— FITN7 2021 (volet déconcentré) : 483 086 €

Fonds Innovation et Transformation Numérique des collectivités territoriales : crédits spécifiques pour la transformation numérique des collectivités dont l'ambition est de soutenir des projets numériques ayant un impact concret dans la vie des citoyens et facilitant l'exercice des missions de leurs agents et élus au quotidien.

22 projets soutenus dont 6 financés à 100 %.

Promouvoir l'aménagement durable des territoires

L'État accompagne les collectivités dans les enjeux de la protection des espaces naturels.

La lutte contre l'artificialisation des sols

L'artificialisation des sols est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. La protection des espaces naturels impose de tendre vers un objectif de "zéro artificialisation nette" et de travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols.

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « climat et résilience », prévoit expressément d'atteindre cet objectif national d'absence d'artificialisation nette des sols en 2050. Afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant la promulgation.

Ces objectifs peuvent être appliqués de manière différenciée et territorialisée. Cette territorialisation doit prendre en compte les enjeux et besoins des territoires, les efforts de sobriété foncière déjà réalisés et le foncier déjà artificialisé mobilisable pour répondre aux besoins.

L'association des services de l'État a permis de maintenir un message fort en direction des élus locaux en faveur de projets de territoire durables, économes en consommation d'espace mais aussi respectueux des enjeux environnementaux et socio-économiques.

La planification

La direction départementale des territoires (DDT) met en œuvre les politiques d'urbanisme. Elle contribue à l'élaboration des documents de planification de l'urbanisme (SCOT, PLU...) et représente l'État auprès des collectivités lors de l'étude des documents d'urbanisme.

À la fin de l'année 2021, la couverture du département de la Charente en documents d'urbanisme

opposables est la suivante :

- 2 schémas de cohérence territoriale (SCoT), celui de l'Angoumois et celui du Pays du Ruffécois ;
- 3 plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) sur d'anciens périmètres d'intercommunalités : le PLUI de Grand Angoulême (16 communes), le PLUI du Confolentais (25 communes), et le PLUI d'Horte-et-Lavalette (13 communes) ;
- 1 règlement local de publicité intercommunal (RLPI), celui de Grand Angoulême (38 communes) ;
- 86 plans locaux d'urbanisme communaux (PLU) ;
- 74 cartes communales.

Au 1^{er} janvier 2021, les 6 plans d'occupation des sols (POS) des communes de Rancogne (Moulin-sur-Tardoire), Chabanais, Saint-Genis-d'Hiersac, Boutiers-Saint-Trojan, Gimeux et Saint-Sulpice-de-Cognac, qui étaient encore en vigueur, ont été définitivement rendus caducs. Ces communes sont désormais soumises au règlement national d'urbanisme (RNU).

Au final, la Charente demeure un département peu planifié avec seulement un tiers des communes couvertes par un PLU ou un PLUI, contre un peu plus de la moitié au niveau national. Également, un tiers du territoire (123 communes) est couvert par un SCOT opposable. Du fait des cartes communales, un peu moins de la moitié des communes du département reste soumise au RNU.

En 2021, la planification du territoire se poursuit :

- **Trois SCoT sont en cours d'élaboration ou de révision :**

Le SCoT du pays de Cognac est en cours d'élaboration. L'enquête publique s'est déroulée du 20 octobre au 21 novembre 2021. Le document devrait être opposable dans le courant de l'année 2022.

La prescription de la révision du SCoT de l'Angoumois, intervenue initialement le 13 février 2020, a été modifiée par délibération du 11 mars 2021 pour intégrer le volet « plan climat-air-énergie territorial » (PCAET) et adopter le contenu modernisé du SCoT.

L'élaboration du SCOT interdépartemental Charente Haute-Vienne, « Charente et Limousin » a été prescrite le 7 décembre 2020. Les études

DÉVELOPPER ET AMÉNAGER LES TERRITOIRES AVEC LES COLLECTIVITÉS

devraient être engagées en 2022 après le recrutement d'un prestataire.

— Sept PLU intercommunaux sont à l'étude à des degrés d'avancement différents :

- l'élaboration du PLUI de GrandAngoulême valant « plan de mobilité », sur les 38 communes de son territoire, a été prescrite par délibération le 11 mars 2021 ;
- après réalisation de l'enquête publique, l'approbation du PLUI de Bandiat Tardoire devrait intervenir au début de l'année 2022 ;
- l'élaboration des PLUI de Cœur de Charente, des 4B Sud-Charente et de Grand Cognac se poursuit. Les débats sur les « projets d'aménagement et de développement durables » (PADD) de ces PLUI sont achevés ;
- les études du PLUI Seuil-Charente-Périgord ont repris en 2021 après le recrutement d'un nouveau prestataire. La procédure d'élaboration du PLUI du Rouillacais a également repris depuis le recrutement d'un nouveau prestataire et l'actualisation du diagnostic.

La réglementation de la publicité

Le règlement local de publicité intercommunal (RLPI) est un document d'urbanisme qui fixe, par zones, les obligations en matière de publicité, d'enseignes et pré-enseigne. Il fixe également des conditions d'installation qui peuvent être plus restrictives que celles issues de la réglementation nationale sur la publicité. Les RLPI ont vocation à améliorer de manière sensible le cadre de vie des habitants.

Ces règlements relèvent du code de l'environnement, au titre du paysage, mais sont élaborés selon la même procédure que celle des PLUI auxquels ils sont annexés une fois approuvés.

Deux RLPI sont en cours d'élaboration en Charente :

- la communauté d'agglomération de GrandAngoulême a approuvé le 4 février 2021 son règlement sur l'intégralité de son territoire ;
- le RLPI de la communauté d'agglomération de Grand Cognac concerne les 56 communes de son territoire ; il est en cours d'élaboration depuis le 26 juin 2019, et le projet a été arrêté le 15 décembre 2021. Soumis pour avis à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) en avril 2022, puis à l'enquête publique, il devrait être approuvé courant 2022.

Les objectifs affichés par les deux territoires sont, la réduction en densité et en taille des dispositifs publicitaires, la protection de secteurs patrimoniaux,

et la lutte contre la pollution lumineuse.

Accompagnés par services de l'État tout au long de la procédure d'élaboration, ces deux règlements ont été lauréats des appels à projet ministériel « RLPI », en 2019 pour GrandAngoulême, et en 2020 pour Grand Cognac, les deux procédures ont ainsi bénéficié d'une subvention de 10 000 €.



Promouvoir et valoriser le patrimoine, l'architecture, l'urbanisme et les paysages

À travers ses avis sur les plans et projets d'urbanisme, ses activités de conseils notamment, l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente (UDAP 16) veille sur le patrimoine architectural de l'État et des communes, et sur les paysages.

Ses missions portent sur les patrimoines, la création artistique, les industries culturelles, la démocratisation culturelle et l'éducation artistique et culturelle. Elle participe à l'aménagement du territoire, aux politiques du développement durable et de la cohésion sociale ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques.

Dans le détail, à travers ses activités de conseil, d'accompagnement, de formulations d'avis, et de contrôle, l'UDAP concourt à la protection et la mise en valeur de :

- 474 monuments historiques – près de la moitié appartient au patrimoine religieux (pour la plupart d'époque romane), une centaine sont des châteaux et logis, d'autres sont des édifices de toutes époques et de tous styles (moulins, dolmens, tumulus, etc.) – et 2 monuments historiques appartenant à l'État (la Cathédrale St-Pierre d'Angoulême et le Tumulus de Tusson) ;
- 5 édifices labellisés « architecture contemporaine remarquable » ;
- 10 sites patrimoniaux remarquables ;
- 1 plan de sauvegarde et de mise en valeur (celui d'Angoulême) ;
- 37 sites classés, 35 sites inscrits au titre du code de l'environnement ;
- 247 communes concernées par un espace protégé ;

- 3 Villes et pays d'art et d'histoire (VPAH) : l'Angoumois, Cognac, et la Charente limousine.

Ainsi, au cours de l'année 2021, l'UDAP 16 a émis :

- 4 651 avis sur les dossiers de demandes d'autorisation de travaux en espaces protégés :
 - 4 sur des demandes d'autorisations sur MH classés ;
 - 150 sur des demandes de pose d'enseignes ;
 - 237 sur consultations d'avant-projets ;
 - 117 demandes de certificat d'urbanisme ;
 - 3 332 déclarations préalables de travaux ;
 - 76 demandes de permis d'aménager ;
 - 682 demandes de permis de construire ;
 - 53 demandes de permis de démolir.

Citons ici par exemple la contribution de l'UDAP16 dans le cadre des travaux de restauration de l'église de Ruffec (façades ouest et est) dont seule la façade occidentale est classée. Ces travaux ont par ailleurs fait l'objet d'une subvention au titre de la DSIL exceptionnelle 2021 du Plan de relance d'un montant de 127 158,53 €.

- 5 avis sur les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLU, RLPi) ;
- 5 avis émis sur des demandes au titre des



installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), et notamment les parcs photovoltaïques et éoliens ;

- 41 avis émis sur les demandes de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- 13 certificats de conformité émis pour la Fondation du Patrimoine.

L'UDAP 16 a contribué à l'élaboration et au suivi de 35 périmètres délimités des abords (PDA), et, pour les contrôles scientifiques et techniques réalisés avec la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH), le service a examiné 26 dossiers et participé à 10 rendez-vous sur place.

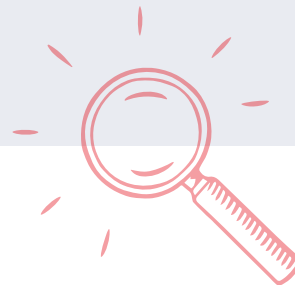
Par ailleurs, au cours de 214 rendez-vous sollicités lors de leurs permanences en mairies d'Angoulême, de Barbezieux, de Confolens, aux sièges des communautés d'agglomérations de GrandAngoulême, de Grand Cognac, les agents de l'UDAP 16 ont délivré des conseils architecturaux à des particuliers pour leurs projets de construction notamment.

Également, l'UDAP 16 a participé à 266 rendez-vous avec les collectivités et les particuliers, la préfecture, les autres services de l'État, le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), la fondation du patrimoine, et le syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (SDEG 16).

Enfin, avec la CRMH, l'UDAP aide les propriétaires à la conservation de leur patrimoine en les encourageant à réaliser des travaux d'entretiens régulièrement et en les accompagnant dans leurs démarches.

Focus sur les principaux chantiers d'envergure dans le département où l'UDAP a apporté son concours dans le cadre du contrôle scientifique et technique (CST) :

- la restauration de la façade de la Cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême, débutée en 2019, s'est achevée en 2021 (1 300 000 € TTC). Pour ce monument dont l'État est propriétaire, l'architecte des bâtiments de France est conservateur et responsable unique de sécurité ;
- la première tranche de la restauration et réaffectation du Château de Bouteville, classé depuis le 28 février 1984, propriété de la communauté d'agglomération de Grand Cognac, commencée en 2020 (400 000 € TTC) ;
- le confortement et la restauration de l'Église troglodyte Saint-Jean d'Aubeterre-sur-Dronne, classée MH le 3 septembre 1912, propriété de la commune : le diagnostic de l'édifice a débuté en 2019, et les investigations se sont conclues à l'automne 2021 ;



Préserver les ressources et la biodiversité

Un territoire riche mais à préserver.

La gestion de l'eau

La politique de l'eau est principalement gérée par bassins versants. Le département de la Charente relève ainsi de trois « sous-bassins » :

- la Charente pour plus de 75 % de son territoire sur le bassin « Adour Garonne » ;
- la Dordogne au sud, également sur le bassin « Adour Garonne » ;
- la Vienne à l'est sur le bassin « Loire Bretagne ».

La préfète de la Charente est préfète coordonnatrice du sous-bassin du fleuve Charente (Charente-Seudre et fleuves côtiers) qui s'étend principalement sur les deux départements de Charente et Charente-Maritime.

Pour renforcer le déploiement local de la politique de l'eau, et face à la fragilité de la ressource sur les bassins de la Charente et de la Seudre, la préfète a arrêté la stratégie territoriale Charente-Seudre qui fixe les priorités de coordination et d'actions sur la période 2020-2024.

Les principaux enjeux identifiés sur le bassin sont :

- rétablir une gestion quantitative équilibrée à l'étiage entre les différents usages et les milieux aquatiques dans le contexte du changement climatique ;
- reconquérir la qualité des eaux des captages d'eau potable prioritaires pollués par les nitrates et les pesticides ;
- restaurer l'hydromorphologie des bassins versants afin de limiter leur vidange trop rapide et améliorer la qualité des habitats et des espèces aquatiques ;
- restaurer et protéger les zones humides et les marais rétro-littoraux ;
- restaurer la continuité écologique sur les ouvrages prioritaires ;
- prévenir le risque d'inondation en favorisant le ralentissement dynamique des crues.

La mise en œuvre de cette stratégie territoriale a nécessité en 2021 une forte mobilisation des services de l'État et des acteurs locaux avec notamment sur le département de la Charente :

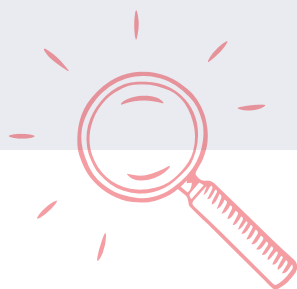
- la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Charente approuvé fin 2019 ;
- la mise en œuvre des programmes « Ressources » sur les aires d'alimentation de captages prioritaires ;
- la définition d'une liste de nouveaux captages sensibles ;
- le lancement de démarches « zone soumise à contrainte environnementale » (ZSCE) pour la protection des captages d'eau potable de la Fosse-Tidet (commune de Houlette) et de Roche (commune de Verteuil) ;
- la préparation pour 2023 d'un arrêté cadre interdépartemental à l'échelle du bassin de la Charente pour la gestion des prélèvements en période d'étiage ;
- la définition de plans d'actions ciblés sur l'amélioration de la gestion quantitative sur les bassins les plus fragiles ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de programmes pluriannuels de gestion par les syndicats de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) intégrant la restauration de cours d'eau et de bassins versants et le lancement d'inventaires de zones humides.



Focus sur la démarche prospective « Charente 2050 »

Cette démarche Charente 2050, pilotée par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Charente, et à laquelle participe la direction départementale des territoires, a vocation à enrichir la stratégie territoriale dans la perspective du changement climatique.

Les fragilités du bassin de la Charente, déjà très dégradé avec un déficit quantitatif marqué, vont s'amplifier avec le changement climatique, de sorte que des actions complémentaires devront être mises en œuvre pour répondre à ce défi. La démarche a été lancée en 2018. Après des phases de diagnostics et d'élaboration de scénarios (dont l'avancement a été fortement impacté par la crise sanitaire), la 3^e étape a été engagée en 2021 avec la réalisation du plan d'action qui sera affiné pour faire l'objet d'une validation définitive et d'une feuille de route en 2022.



L'économie agricole

— Les aides de la PAC (politique agricole commune à l'échelle de l'Union européenne)

Malgré le contexte sanitaire et les différentes périodes de confinement, le traitement par la direction départementale des territoires des différentes aides aux exploitants agricoles a pu se dérouler de manière normale en 2021.

Les réunions publiques, traditionnellement organisées aux mois de mars et avril pour informer les télédéclarants de demandes d'aides PAC, n'ont pu se tenir du fait des mesures de restrictions pour lutter contre la propagation de la Covid-19. Le relais a été assuré par un appui téléphonique et la diffusion d'informations par courrier électronique, auprès des usagers et des organismes de services.

L'instruction des aides PAC s'est déroulée de juin à septembre 2021, puis les paiements ont suivi : le 19 octobre pour l'avance avec des taux majorés dans le cadre de la crise sanitaire, et les 8 et 22 décembre pour le solde, dans les délais habituels.

Le taux de contrôle a été de 2,6 %, soit 112 exploitants contrôlés en 2021 qui ont tous perçu leur avance en novembre 2021.

— Les mesures relevant du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ou de crédits nationaux classiques :

Le FEADER, second pilier de la PAC, vient au soutien de l'installation des jeunes agriculteurs, des mesures agro-environnementales et climatiques, de l'agriculture biologique, de la protection de la biodiversité, etc.

Dans le domaine de la dotation jeune agriculteur, l'année 2021 est marquée par un relatif rattrapage de la baisse des engagements comptables constatés en 2020, consécutive à la crise Covid-19. Les montants payés pour ce dispositif sont également à la hausse, 43 jeunes agriculteurs ayant pu bénéficier du versement du solde de leur dotation.

La mise en paiement des premiers soldes sur ce dispositif a conduit la direction départementale des territoires à solliciter de la Région la mise en place de mesures correctives afin de sécuriser les procédures et les paiements.

Selon les statistiques délivrées par la mutualité sociale agricole (MSA), le taux des installations aidées en Charente ne représente plus que 25 % à 30 % des installations en agriculture.

| Type d'aide | Montants payés |
|--|----------------|
| Investissements dans les exploitations agricoles (PCAE)* | 1 440 554 € |
| Installation et transmission | 1 067 315 € |
| Développement local | 647 964 € |
| LEADER | 154 983 € |

*PCAE : Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (dont plan de modernisation de l'élevage et plan végétal environnement)

S'agissant de la mesure « plan végétal environnement », principalement à destination des viticulteurs et exploitants céréaliers, les données financières de l'année civile s'avèrent peu significatives, un décalage de plusieurs mois étant constaté entre la clôture des appels à projet et les engagements comptables des subventions afférentes.

Pour l'année 2021, 122 dossiers ont été déposés au cours de l'appel à projet unique décidé par le conseil régional. Les paiements sont réalisés au fil de l'eau sans retard de traitement.

Le « plan de modernisation de l'élevage » a bénéficié de trois périodes d'appel à projet depuis le 31 mars 2021 ; 35 éleveurs ont ainsi déposé une demande de subvention pour un montant total d'aides d'1,5 million d'euros, dont



985 k€ qui ont pu être engagés sur l'année civile. Sur l'enveloppe globale, 656 k€ relèvent de crédits du plan « France Relance » dédiés au bien être animal et la biosécurité dans les élevages.

Enfin, 1 million d'euros de crédits FEADER a par ailleurs été engagé sur la mesure 741 « service de base à la population » correspondant à 7 projets faisant l'objet de cofinancements externes.

Le conseil régional a décidé de la suspension des appels à projets de développement local jusqu'en 2023, date à laquelle ces projets seront alors accompagnés par le fonds européen de développement régional (FEDER) lequel intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Par ailleurs, les dossiers LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) résiduels en DDT, après que le conseil régional ait repris l'instruction des dossiers déposés depuis 2018, font l'objet de paiement réguliers et seront intégralement payés en 2022.

Focus sur les dispositifs « France Relance »

Au titre du plan de relance, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a lancé plusieurs mesures autour de trois axes :

- la reconquête de la souveraineté alimentaire de la France ;
- l'accélération de la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français ;
- l'accompagnement de l'agriculture et de la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique ;

Au total, 441 dossiers ont été soutenus en Charente pour un montant total de 4 663 796 €

Si la plupart des dispositifs ont été gérés par des guichets nationaux, certains ont fait l'objet d'un pilotage local, sur des enveloppes régionales et départementales.

Sur enveloppes régionales :

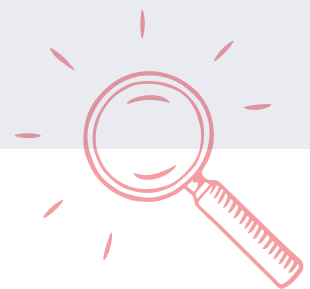
- la mesure « Plantons des haies » a permis le financement de 95 km linéaires de haies et 5,6 km linéaires d'alignements d'arbres avec 60 dossiers financés pour un total de 616 486 € ;
- la mesure « Renouveau forestier » a fait l'objet du dépôt de 9 dossiers en 2021, dont l'instruction est en cours avec notamment des visites de terrain systématiques.

Sur enveloppes départementales :

- la mesure « Développer les jardins partagés et collectifs », dotée d'une enveloppe de 60 000 €, vise à remettre l'alimentation au cœur des enjeux de notre société. La crise sanitaire a suscité un nouvel élan pour les circuits courts. Le développement de jardins associatifs et d'agriculture urbaine s'en est trouvé renforcé ;
- la mesure « Favoriser l'accès de tous à des aliments frais et locaux », dotée d'une enveloppe définitive de 110 000 €, a pour objectif de permettre l'accès pour tous à une alimentation locale, fraîche, saine et d'un coût abordable.

Le bilan de ces deux appels à projets en Charente est le suivant :

| | Nombre de projets | Montants programmés / engagés | Montants payés |
|----------------------------------|-------------------|-------------------------------|----------------|
| Jardins partagés ou collectifs | 8 | 58 799,91 € | 29 999,95 € |
| Alimentation locale et solidaire | 7 | 110 000,00 € | 55 000,00 € |



— Le dispositif « Gel »

L'année 2021 a été à nouveau marquée par un aléa climatique. En effet, un épisode de gel, du 4 au 14 avril, a provoqué des dégâts majeurs sur les productions des exploitants agricoles principalement issus des filières arboricoles et viticoles.

Suite à cet épisode climatique, plusieurs mesures d'urgence ont été mises en place en faveur du monde agricole pour accompagner les entreprises agricoles les plus affectées. Ces mesures d'urgence ont fait l'objet d'une instruction du Gouvernement en date du 21 mai 2021.

En Charente :

- deux arboriculteurs ont bénéficié du fonds d'urgence à hauteur de 4 000 € chacun ;
- une cellule spécifique départementale (CDS) a été mise en place afin de permettre l'identification précise des exploitations éligibles au dispositif exceptionnel de prise en charge des cotisations sociales ;
- les agriculteurs concernés par l'aléa climatique ont pu déposer une demande individuelle de dégrèvement exceptionnel de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux parcelles touchées proportionnellement au taux de pertes constaté.

Par ailleurs le dispositif de calamités agricoles a été mis en œuvre. Le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) du 17 novembre 2021 a donné un avis favorable pour indemniser à hauteur de 40 % les pertes de récolte de cerises, pêches, prunes, poires et noisettes, 30 % les pertes de récoltes de noix et de vin de pays « Saint-Sornin », 25 % les pertes de récolte de pommes et 20 % les pertes de récolte de raisins de table. Une demande de reconnaissance complémentaire pour les pertes de récolte en viticulture sur 9 communes fortement touchées sera étudiée au CNGRA du 15 février 2022. Concernant les pertes de récolte en apiculture, une mission d'enquête est en cours.

— Le soutien aux exploitants en difficulté

En 2021, la cellule de soutien des agriculteurs en difficultés – « Cellule Réagir » – a été mise en adéquation avec les demandes du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. En Charente, les modifications ont été mineures puisque l'instruction technique s'inspire fortement du modèle de la cellule existante de soutien aux éleveurs. Les principales évolutions ont consisté à étendre la cellule à l'ensemble des producteurs et à intégrer les conditions exigées par les aides d'État (aide à l'audit global d'exploitation et aide à la relance de l'exploitation agricole).

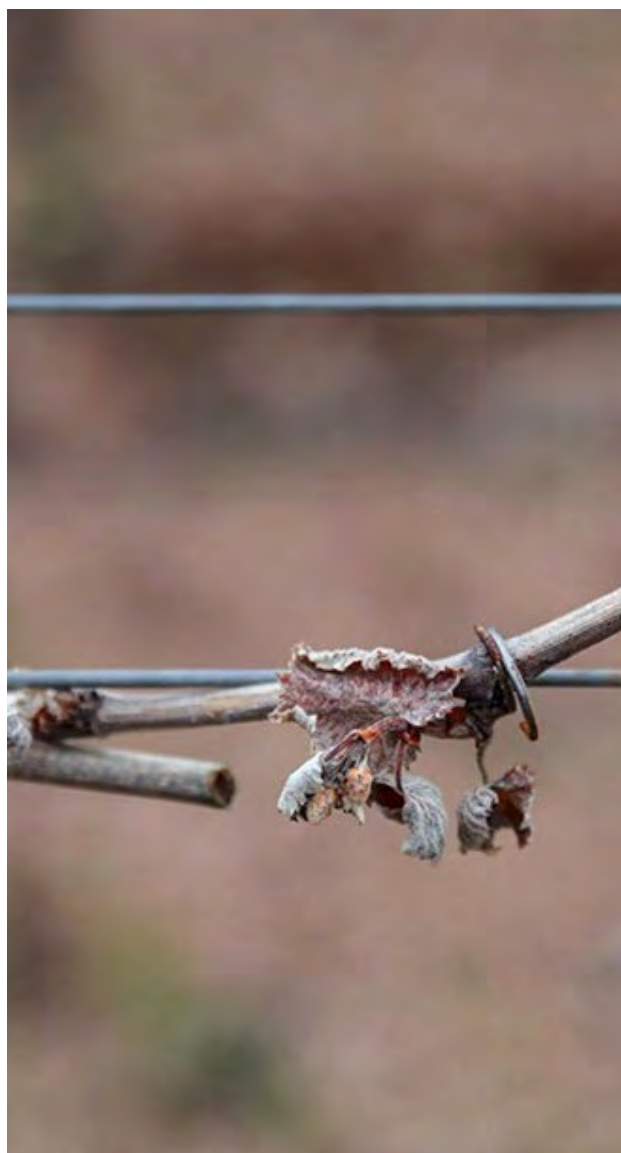
La chambre d'agriculture est fortement impliquée et a recruté une animatrice permettant une réorganisation de l'étude des dossiers et une amélioration qualitative du suivi.

En 2021, 110 demandes de soutien ont été étudiées.

— Les dispositifs « aides Covid-19 »

Trois secteurs ont été particulièrement soutenus en Charente au titre des aides Covid-19 :

- l'horticulture, soit 3 demandes pour 782 055,40 € d'aide ;
- l'élevage de gibiers, soit 2 demandes pour 65 330,92 € d'aide ;
- les bovins allaitants, soit 134 demandes validées pour 195 636 € d'aide ;
- soit 139 demandes validées pour 1 043 022,32 € d'aide au total.



La biodiversité

Le territoire de la Charente compte 24 sites Natura 2000 dont 16 suivis pas la DDT : le financement de l'animation et de la mise en œuvre des DOCOB (documents d'objectifs) représente sur 3 ans plus de 870 000 € (financement État/FEADER) et, pour l'année 2021, 205 000 €.

Le financement de la contractualisation (contrats Natura 2000) représente 756 000 € sur 5 ans.

Pour l'année 2021, la dotation Natura 2000 aux communes de Charente est de 21 533 € (21 715 € en 2020).



Les mobilités

Renforcer les investissements et les actions en faveur des mobilités du quotidien, propres, innovantes, dans tous les territoires, c'est l'engagement que concrétise la loi d'orientation des mobilités (LOM) promulguée le 24 décembre 2019.

Avec ses deux axes routiers importants que sont la RN 10 – 111 km et la RN 141 – 107 km, le volet routier du plan mobilité en Charente est stratégique, il vise notamment à poursuivre la sécurisation du réseau par la poursuite des aménagements déjà engagés.

L'aménagement de la RN 141 entre Angoulême et Limoges (partie Est)

- Le tronçon Chasseneuil-Roumazières-Exideuil constitue le dernier tronçon à aménager à 2 x 2 voies de la RN 141 entre Limoges et Angoulême. Un comité de pilotage s'est tenu le 26 avril 2021.
- Les travaux entre Roumazières-Loubert et Exideuil-sur-Vienne (12 km) ont démarré début 2018, la mise en service de cette section est prévue fin 2024. Au regard des premiers travaux et de nombreux aléas, le coût de l'opération a été réévalué, et le 11 mai 2021, le financement complémentaire de 35 M€ a fait l'objet d'un avenant au contrat de plan État Région (CPER) en cours, et formalisé par une convention de financement signée le 24 novembre 2021.
- Entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Roumazières-Loubert (8 km), les études de conception détaillée et environnementales sont en cours. Les premiers travaux de libération d'emprises pourraient débuter mi 2022, ils seront financés dans l'enveloppe de 4 M€ inscrite à l'avenant au CPER signé le 11 mai 2021.

L'aménagement de la RN 141 entre Angoulême et Cognac

En 2021, la section bidirectionnelle de la RN 141 entre Malvielle (commune de Moulidars) et Hiersac (7 km) a bénéficié de crédits permettant d'engager les études d'opportunité de phase 2 et les études préalables à l'enquête publique. Compte-tenu des études déjà réalisées, il s'agira de mettre à jour les études pour tenir compte des évolutions réglementaires (géométrie, environnement, acoustique, air, ...).

La RN 141 au niveau de Cognac est la seconde section bidirectionnelle et supporte un trafic de l'ordre de 22 000 véhicules/jour. Son aménagement

est toujours à l'étude compte tenu des contraintes environnementales importantes.

L'aménagement des carrefours de la RN 10

L'aménagement de la RN 10 entre Reignac et Chevanceaux se termine avec la réalisation de l'aire de repos de la Grolle. Un projet d'installations photovoltaïques sur cette aire est à l'étude.

Par ailleurs, les études de l'aménagement du demi échangeur ouest de Mansle, également programmé au CPER, se sont poursuivies en 2021 pour un démarrage des travaux en 2022.

Enfin, le traitement des six derniers carrefours plans en Charente pour sécuriser cette section et offrir le même niveau de service que sur le reste de l'itinéraire à 2x2 voies en supprimant la limitation de vitesse à 90 km/h sera à prévoir dans une prochaine contractualisation. Dans ce cadre, une réunion



de travail a été organisée le 28 mai 2021 avec la préfecture, la direction interdépartementale des routes Aquitaine (DIRA), la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et les élus.

À cette occasion, l'agrandissement de l'aire de Maine de Boixe (+ 80 poids-lourds) sur des terrains appartenant à la DIRA a été évoqué.

Trois lignes ferroviaires sur le territoire charentais

— La ligne ferroviaire Angoulême-Saintes

La ligne entre Angoulême et Saintes est concernée par trois opérations inscrites au CPER :

- la modernisation de la signalisation entre Angoulême et Saintes pour 36,8 M€ (État 13,2 M€ – Région 13,5 M€ – CD16 3,45 M€ – CD17 1,45 M€ – GrandAngoulême 0,4 M€ – SNCF Réseau 4,8 M€). Le montant est engagé à 100 % : les travaux ont commencé en coordination avec la régénération de la voie et se poursuivront jusqu'à mi-2023 ;
- la régénération de la voie Angoulême-Beillant (Saintes) pour 31,7 M€ (État 13,4 M€ – Région 8,9 M€ – CD16 et 17 3,5 M€ chacun – SNCF Réseau 2,4 M€). Le montant est également engagé à 100 % puisque les travaux sont terminés. Par ailleurs, SNCF Réseau a lancé les études préliminaires de régénération du pont rail du Né (495k€ financés à 60 % par l'État, et 40 % par la Région). La fin des études est prévue début 2023 ;
- l'électrification d'Angoulême à Royan pour 10M€ (État 4,4 M€ – Région 2,9 M€ – CD16 et 17 1,3 M€ chacun). Les études d'avant-projet sont terminées.

— La ligne ferroviaire Angoulême-Limoges

Cette ligne de 118 km, qui accueillait 80 000 voyageurs par an, est fermée à la circulation en Charente.

Depuis mars 2018, en raison des défauts constatés par SNCF Réseau.

L'audit mené par SNCF Réseau en 2017 a révélé un besoin de travaux de régénération estimé à 150 M€.

Le CPER prévoit une enveloppe de 9,2 M€ (État 4,1 M€ – Région 4,1 M€, SNCF Réseau 1 M€) pour engager les études de régénération de la ligne. SNCF Réseau a lancé les études préliminaires (2,3 M€ financés à parité État/Région). La restitution des études est prévue en avril 2023.

— La ligne à Grande Vitesse (LGV) Tours-Bordeaux : les nuisances sonores et les vibrations

Depuis la mise en service le 2 juillet 2017, des réclamations d'élus, riverains ou associations ont été transmises à l'État et à LISEA, concessionnaire de la ligne, au sujet du bruit engendré par le passage des trains. Des mesures de bruit ont été réalisées montrant que les seuils réglementaires sont respectés.

Une mission d'étude et de propositions a été confiée en mai 2018 au Conseil départemental pour l'environnement et le développement durable (CGEDD), lequel a remis son rapport au ministre des Transports au mois d'avril 2019.

Le 6 août 2021, une convention de 10 M€ à parité État/région Nouvelle-Aquitaine) a été signée, elle permet la mise en œuvre des mesures proposées par le CGEDD.

Le 22 octobre 2021, s'est tenu le premier comité régional, puis le comité départemental pour la Charente le 3 décembre suivant .

LISEA a déjà lancé une première phase d'études de caractérisation des bâtiments à protéger et poursuivra avec les visites sur le terrain.





Liberté • Egalité • Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAIS



TRANSFORMER L'ACTION PUBLIQUE

té
—
E

ad, e

La poursuite de la modernisation du système de santé

La crise sanitaire et sociale liée à la Covid-19 a amplifié la prise de conscience de la situation des acteurs du soin, leurs attentes de reconnaissance, de revalorisation, d'amélioration des conditions d'exercice de leur métier et de leurs aspirations à un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et personnelle. L'urgence s'est alors présentée d'engager des transformations en profondeur afin de maintenir et de développer une offre de soins de qualité et accessible à tous.

Le Gouvernement a répondu à cette urgence, et a mis en place un plan afin de revaloriser les métiers des établissements de santé et d'améliorer l'attractivité de l'hôpital public et des EHPAD : le Ségur de la santé

Un plan de relance de l'investissement dans le système de santé construit sur quatre piliers :

- Simplifier les organisations et le quotidien des équipes ;
- Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent ;
- Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers ;
- Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement.

Au-delà de la reconnaissance nécessaire des soignants issue des premiers engagements du Ségur de la santé (revalorisation socle, revalorisation des carrières), l'investissement pour massivement moderniser le système de santé, dans les territoires, dans le médico-social, et dans le numérique en santé, s'est avéré indispensable.

Au niveau national, le Ségur de la santé prévoit donc 19 milliards d'euros d'investissement, dont 6 milliards issus du plan « France Relance ».

En Nouvelle-Aquitaine, le montant des aides à l'investissement est de 1,292 milliard d'euros pour les 10 prochaines années. La stratégie régionale en santé de la région a été élaborée en 2021, fruit d'une concertation active menée dans chaque département avec l'ensemble des établissements de santé, les élus locaux, les acteurs de la démocratie en santé et les usagers.

La stratégie régionale proposée s'appuie sur les trois priorités nationales (structuration de l'offre de soins, santé publique et soutien à l'autonomie, développement durable), dans lesquelles seront particulièrement encouragés les projets permettant :

- la transformation de l'offre de santé en tenant compte du maillage territorial des soins et des accompagnements de proximité ;

- le développement d'équipes médicales pluridisciplinaires ;
- l'amélioration de l'accès territorial aux soins, en particulier en ouvrant l'hôpital sur son territoire, en développant l'offre de soins ambulatoire et médico-sociale, en renforçant la logique de parcours et en accompagnant les évolutions du numérique en santé, en particulier dans les territoires les plus en difficulté en matière de démographie médicale.

En Charente, le conseil territorial de santé a été réuni à plusieurs reprises afin de suivre les différents projets du « Ségur investissement ».





Au total, les crédits suivants ont été attribués pour les établissements de santé charentais en 2021 :

- 30 899 902 € pour la restauration des marges financières afin d’assurer la continuité, la sécurité et la qualité du service public hospitalier et assurer un niveau d’investissement courant minimum sans avoir recours à l’emprunt ;
- 2 100 300 € pour les investissements du quotidien (investissements courants et de renouvellement).

684 millions d’euros sont par ailleurs réservés en Nouvelle-Aquitaine pour soutenir les investissements structurants des établissements de santé. En Charente, 10 établissements de santé ont déposé des projets qui font actuellement l’objet d’études approfondies.

Le projet du Centre Hospitalier d’Angoulême pour la restructuration des urgences et la reconstruction de la pharmacie à usage intérieur a d’ores et déjà été retenu en 2021 avec une aide à l’investissement de 6 millions d’euros. Ces besoins sont justifiés par une évolution constante du nombre de passage aux urgences (150 voire 200 par jour contre 80 en 2001) et la nécessité de construire une nouvelle pharmacie à usage interne, actuellement dans des locaux inadaptés ne permettant pas un lien optimal avec les autres services. La modernisation des locaux permettra d’améliorer les conditions de travail, d’optimiser les conditions d’accueil du patient, sa prise en charge et les prestations techniques des deux services. Enfin, ces restructurations poursuivent un objectif de rationalisation des circuits avec les autres parties de l’établissement, avec lesquelles ils ont vocation à être en relation.

Dans le secteur médico-social, en Charente, 754 553 € pour les investissements du quotidien des EHPAD ont été alloués à 27 établissements en 2021. La même année, 2 projets ont reçu une subvention d’investissement dans le cadre du plan d’aide à l’investissement. 1 316 000 € pour le projet de restructuration de l’EHPAD Habrioux à Aigre et 36 000 € pour l’étude de la réhabilitation de l’EHPAD du Cos Sainte Marthe à Cognac.

La direction départementale des **finances publiques** (DDFIP)

Acteur d'une transformation aux services des citoyens et des collectivités.

Des réformes d'ampleur en 2021

La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation (TH) afférente à la résidence principale.

Un dégrèvement a été mis en place progressivement depuis 2018 au bénéfice des usagers. La réforme aboutira à l'exonération de la totalité des contribuables de la TH sur leur résidence principale en 2023, sans création, ni augmentation d'impôt.

Pour 2021, le nombre de foyers parmi les 20 % les plus aisés concernés par la suppression de 30 % de TH est estimé à 25 878. Le montant moyen économisé par ces foyers est de 290 € (en 2020, 104 705 foyers ont bénéficié d'un dégrèvement de 100 % de la TH soit une économie moyenne de 491 €).

La mise en place du Fonds de solidarité (FDS) pour aider les entreprises particulièrement touchées par les conséquences de l'épidémie de la Covid-19 et par les mesures de confinement.

Au plan local, les demandes de FDS, rejetées par la procédure de traitement automatique, sont traitées par les services des impôts des entreprises (SIE) d'Angoulême et de Cognac. L'aide FDS pour la Métropole a été arrêtée à compter du mois d'octobre 2021.

Le dispositif « coûts-fixes » a pris le relais pour les entreprises des secteurs 1 et 1bis qui sont les plus touchés par la crise.

Au 31 décembre 2021, le montant total versé au titre des volets 1, 2 et 2 bis a concerné 8 434 entreprises en Charente pour un montant total de 122 890 503 €.

Le partenariat avec les collectivités

La démarche de partenariat avec les collectivités s'est poursuivie au cours de l'année 2021 malgré le contexte de pandémie liée à la Covid-19.

Une convention de contrôle allégé en partenariat a été signée le 27 juillet 2021 avec le syndicat de collecte et de traitement des déchets CALITOM, permettant d'alléger la chaîne de contrôle et de réduire ainsi le délai global de paiement, une fois la thématique sécurisée par un audit commun de l'ordonnateur et du comptable.

Quelques engagements contractuels :

- apporter son concours, le cas échéant, pour assurer des formations aux règles de la comptabilité publique à destination des agents de l'ordonnateur, gestionnaires des dépenses ;
- restituer à l'ordonnateur, à chaque fin d'exercice, un bilan quantitatif et qualitatif de l'exécution des mandats ;
- informer l'ordonnateur si, dans le cadre de ses contrôles a posteriori, le comptable constate des anomalies, afin de lui permettre d'y remédier dans les meilleurs délais.

The screenshot shows the website interface for 'economie.gouv.fr'. The header includes the logo of the 'MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE' and the URL 'economie.gouv.fr'. Navigation tabs are present for 'Accueil', 'Particuliers', 'Entreprises', and 'Les'. The main content area is titled 'Coronavirus COVID-19 : soutien aux entreprises' and features several sub-sections: 'Les mesures', 'Indépendants', 'Commerçants', 'FAQ et documents', and 'Protocoles'. A highlighted section is 'Prise en charge des coûts fixes des entreprises', with sub-links for 'Prêt garanti par l'Etat' and 'Rééchelonnement'. Below this, there is a link for 'Médiateur des entreprises en cas de conflit' and 'Plan de soutien aux entreprises françaises exp'. The breadcrumb trail reads 'Accueil du portail > Covid19-soutien-entreprises > Les mesures > Fonds de solidarité'. The main heading for the current page is 'Fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants'. The text below explains that since the start of the COVID-19 crisis, the state and the FDS aim to prevent the cessation of activity of small businesses, particularly those affected by the economic consequences of COVID-19. It mentions an update from a decree on March 12, 2022, stating that the online request form is now accessible and that only territories in 'Outre-mer' are eligible. It also specifies that requests must be submitted by April 30, 2022, on the website 'impots.gouv.fr'. A final link offers more information on the fund's evolution for January and February 2022.

La réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE)

Le 12 juin 2019, le Premier ministre lançait une nouvelle étape de la déconcentration des services de l'État, avec la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE).

Cette réforme poursuit quatre objectifs majeurs :

- désenchevêtrer les compétences de l'État et celles des collectivités territoriales, des opérateurs et des acteurs hors de la sphère publique ;
- gagner en efficacité en rationalisant les moyens et en favorisant les coopérations entre services ;
- donner aux responsables déconcentrés des possibilités de gestion accrues et garantir la cohérence de l'action de l'État au profit des territoires ;
- réorganiser le réseau déconcentré de l'État pour mieux répondre à la mise en œuvre des politiques publiques.

Au plan local, la mise en œuvre de cette réforme s'est effectuée par étapes depuis le début de l'année 2021 avec au 1^{er} janvier :

- la création des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) regroupant, au sein d'une seule et même entité, les fonctions supports de la préfecture et des directions départementales interministérielles (DDI, DDCSPP, UD-DIRECCTE),
- le transfert des missions « jeunesse, sport, engagement associatif » de la DDETSPP aux services de l'Éducation nationale et au 1^{er} avril, la création des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), par la fusion des DDCSPP et des UD-DIRECCTE.

Le secrétariat général commun (SGC)

La création et l'organisation du Secrétariat général commun départemental de la Charente (SGC-D) sont encadrées par trois textes : l'instruction du Premier ministre du 12 juin 2019, fixant le cadre de la nouvelle organisation territoriale de l'État, l'instruction du Premier ministre du 2 août 2019 et le décret n° 2020-99 fixant sa composition et ses modalités de gouvernance.

Le SGC-D exerce l'ensemble des missions support mutualisées (Ressources humaines, budget de fonctionnement, logistique et immobilier, services d'informations et de communication) au bénéfice des services de la préfecture, de la direction

départementale des territoires (DDT) et de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP).

Le SGC-D de la Charente se définit ainsi comme une structure interministérielle, rattachée au ministère de l'Intérieur. Ce service comprend un effectif de 51 personnes issues des trois structures de rattachement. Il gère un effectif global de 372 agents auxquels s'ajoutent les 330 agents de la police nationale et de la sécurité civile, pour la partie relative à l'action sociale.





Le déménagement de la DDETSPP

Initialement située au n°15, rue des Frères Lumière, l'ex-UD-DIRECCTE (pour ses missions de renseignement du droit du travail, d'inspection du travail, d'insertion professionnelle, de développement de l'emploi) a rejoint l'ex DDCSPP à la Cité administrative, afin de regrouper l'ensemble des services de la nouvelle DDETSPP sur un site unique.

Le déménagement de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD-DREAL)

La mise en œuvre de la réforme territoriale de l'État en Charente s'accompagne du regroupement des services de l'UD-DREAL situés à Nersac, au sein de l'immeuble occupé par la DDT, Boulevard Charles Duroselle à Angoulême. L'objectif de ce mouvement est de renforcer les liens entre les deux services opérationnels de terrain que sont la DDT et l'UD-DREAL.

Au plus près des usagers

Trouver des services au plus proche de chez vous.

La maison de l'État à Cognac

La Sous-préfecture de Cognac porte un projet de maison de l'État à échéance 2023.

Ce projet vise à regrouper les services de l'État présents au niveau local sur un même site afin de permettre la mise en commun d'espaces de travail et de certaines fonctions support. Au sein de la future Maison de l'État de Cognac seront regroupés les services locaux de la Préfecture (10 agents), de la DDT (4 agents) et de l'inspection académique (5 agents) dans les locaux de la sous-préfecture.

Ce faisant, les travaux contribueront également à la sauvegarde et à la mise aux normes d'un patrimoine immobilier remarquable qui nécessite aujourd'hui une réhabilitation partielle.

Enfin, la création d'une maison de l'État facilitera le travail inter-services et renforcera la lisibilité des services de l'État pour l'usager.

Les différents services impliqués se réunissent régulièrement depuis la fin de l'année 2021 pour définir le cahier des charges détaillé du projet et permettre le lancement des opérations de recrutement d'une maîtrise d'œuvre externe. Celui-ci doit être finalisé avant le 30 juin 2022.

L'Espace France Services de Confolens : un exemple de mutualisation État/collectivité.

Dans la dynamique départementale d'ouverture d'Espaces France Services (EFS), l'originalité de l'EFS de Confolens labellisé le 1 octobre 2021 est d'être mutualisé entre la mairie de Confolens, qui porte historiquement la maison de service au public (MSAP), et la sous-préfecture/maison de l'État.

Ce partenariat unique en Charente de mutualisation de ressources humaines et matérielles entre une collectivité et l'État permet ainsi de proposer localement une offre de services cohérente et élargie qui renforce la centralité administrative de la ville chef-lieu de l'arrondissement.

Les usagers sont ainsi accueillis sur deux sites:

- avec ou sans rendez-vous du lundi au vendredi à raison de 24 h/semaine par les deux agents

d'accueil (un agent communal et un agent du ministère de l'Intérieur) dans les locaux de la sous-préfecture/maison de l'État ;

- sur rendez-vous par les partenaires France Services dans les locaux de l'hôtel de ville ou de la sous-préfecture/maison de l'État.

Par ailleurs, au-delà de l'offre France Services de base, l'Espace France Services de Confolens offre également l'accès à un espace public numérique animé par une conseillère numérique, et accueille les permanences d'autres partenaires (UDAP, ADIL, SPIP, consultations d'avocats, UDAF, défenseur des droits, etc.). »

Le développement du numérique en établissement pénitentiaire

Lorsque le numérique franchit les portes de la maison d'arrêt.

Pour la population pénale

En 2021, l'établissement a procédé à l'installation de nouveaux supports informatiques.

— Une plateforme « numérique en détention » (NED)

Le NED a été mis en place au niveau national. Ce service propose de dématérialiser les actes de la vie courante à travers, dans un premier temps, un portail grand public sécurisé destiné aux proches des personnes détenues souhaitant réserver des créneaux de parloirs en ligne. Cela permet aux titulaires d'un permis de visite de réserver les rendez-vous parloir en ligne (par internet) depuis leur ordinateur ou via un smartphone.

Du côté des familles, le dispositif facilite le maintien des liens familiaux grâce à la programmation et le suivi en ligne des rendez-vous de parloirs en toute autonomie, en complément des services équivalents disponibles par téléphone ou aux bornes. Elles y trouveront également une FAQ et des fiches de renseignements sur les établissements.

— La visiophonie

Ce service qui permet aux personnes détenues de passer un appel en vidéo avec leurs proches, est désormais disponible en complément des autres moyens de communication.

Les personnes détenues peuvent désormais contacter leurs proches avec un système de visiophonie leur permettant de se voir à travers un écran. Une personne détenue peut ainsi voir et discuter avec sa famille qui réside à l'étranger.

Le dispositif a été installé dans un parloir et c'est le surveillant affecté à ce poste qui assure le contrôle et vérifie l'état du matériel à l'issue de la communication.

Pour utiliser ce dispositif, les personnes détenues doivent être titulaires d'un compte téléphonique et peuvent contacter uniquement les personnes pour lesquelles une autorisation de téléphoner a été accordée. En outre, elles doivent prendre rendez-vous et la famille doit télécharger une application pour pouvoir les joindre.

Un appel vidéo peut être visionné et écouté à distance.

Pour les personnels

Désormais, chaque fonctionnaire est doté d'une boîte mail professionnelle nominative. Toutes les notes de service ou informations diverses sont dématérialisées.

L'administration pénitentiaire a mis en place un portail « HARMONIE ». Ce système permet la gestion administrative et financière de l'ensemble des agents (titulaires et non titulaires) désormais dématérialisée. Toute demande de changement de données personnelles (RIB, adresse, état civil) doit dorénavant être formulée via ce portail. Cette nouvelle application permet à chaque agent de suivre son parcours professionnel en temps réel, comme, par exemple, réaliser une demande mutation ou de formation.







ANNEXES

Les concours financiers de l'État en direction des **communes et de leurs groupements**

| | |
|---|---------------------|
| Dotation globale de fonctionnement des communes | 63 000 979 € |
| — dont dotation forfaitaire | 39 679 650 € |
| — dont dotation nationale de péréquation | 3 513 959 € |
| — dont dotation de solidarité rurale | 14 430 817 € |
| — dont dotation de solidarité urbaine (Angoulême/Cognac/Soyaux) | 5 376 553 € |
| Dotation globale de fonctionnement des intercommunalités | 25 156 668 € |
| Sous-total dotation globale de fonctionnement | 88 157 647 € |

| | |
|---|----------------------|
| Dotation élu local | 1 101 880 € |
| Amendes de police | 951 009 € |
| Indemnité de régisseur de police municipale | 470 € |
| Dotation spéciale instituteurs | 2 808 € |
| Dotation titres sécurisés | 189 350 € |
| Dotation générale de décentralisation des communes et des E.P.C.I. à fiscalité propre | 2 766 306 € |
| Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle | 1 190 728 € |
| Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle | 5 278 021 € |
| Allocations compensatrices pour les exonérations relatives à la fiscalité locale | 28 610 805 € |
| Fonds de compensation pour la TVA | 27 868 893 € |
| Dotation d'équipement des territoires ruraux | 8 934 143 € |
| Dotation de soutien à l'investissement local | 3 119 489 € |
| Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle | 2 928 407 € |
| Dotation de soutien à l'investissement local rénovation thermique | 3 427 248 € |
| Fonds national d'aménagement et de développement du territoire | 1 668 876 € |
| — dont part investissement | 450 547 € |
| — dont part investissement Plan de relance | 451 625 € |
| — dont part fonctionnement France Services et MSAP | 480 000 € |
| — dont part fonctionnement Fabrique des territoires | 50 000 € |
| — dont part fonctionnement Petites villes de demain | 71 704 € |
| — dont part participation ingénierie Contrats de relance et de transition écologique | 75 000 € |
| — dont part Volontariat territorial en administration | 90 000 € |
| Fonds innovation et transformation numériques des collectivités territoriales | 483 086 € |
| Dotation politique de la ville | 352 183 € |
| Droits de mutation (TADEM) | 6 767 947 € |
| Financement du logement (Anah) | 5 959 571 € |
| — dont attribué aux propriétaires et occupants | 5 732 612 € |
| — dont attribué pour ingénierie aux collectivités locales | 226 959 € |
| Dotation Natura 2000 | 21 533 € |
| Sous-total des autres dotations | 101 622 753 € |

| | |
|--|---------------------|
| Fonds national de garantie individuelle des ressources communales et intercommunales | 5 476 427 € |
| Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales - Différence entre le versement et le prélèvement | 5 579 268 € |
| Sous-total des fonds de péréquation | 11 055 695 € |

| | |
|--|----------------------|
| Total des concours accordés aux communes et à leurs groupements | 200 836 095 € |
|--|----------------------|

Les concours financiers de l'État en direction **du Conseil départemental**

| | |
|---|---------------------|
| Dotation globale de fonctionnement | 52 305 299 € |
| — dont dotation forfaitaire | 30 415 516 € |
| — dont dotation de compensation | 10 885 729 € |
| — dont dotation de fonctionnement minimale | 11 004 054 € |
| Dotation générale de décentralisation (dont le fonds de compensation de la fiscalité transférée) | 2 413 225 € |
| Dotation départementale d'équipement des collèges | 1 636 864 € |
| Allocations compensatrices pour les exonérations relatives à la fiscalité locale | 2 713 294 € |
| Dotation de soutien à l'investissement des départements (2 parts, Ex-dotation globale d'équipement) | 565 319 € |
| Dotation de soutien à l'investissement des départements rénovation thermique | 2 566 509 € |
| Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle | 11 282 770 € |
| Fonds de mobilisation pour l'insertion | 2 827 794 € |
| Fonds de compensation pour la TVA | 5 918 812 € |
| Fonds de stabilisation du département | 1 501 335 € |
| Amendes de circulation (radars) | 843 237 € |
| Sous-total des dotations | 84 574 458 € |

| | |
|---|---------------------|
| Fonds national de garantie individuelle des ressources départementales | 18 788 141 € |
| Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux du départemental | 11 776 453 € |
| Fonds de péréquation de la CVAE | 848 561 € |
| Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle | 1 190 728 € |
| Sous-total des fonds péréquations | 32 603 883 € |

Total des concours accordés au Conseil départemental 117 178 341 €

Total des concours financiers accordés aux collectivités locales

318 014 436 €

Glossaire

A.

| | |
|--------------|--|
| AASC | Association agréée de sécurité civile |
| ABF | Architecte des bâtiments de France |
| ACI | Atelier et chantier d'insertion |
| ADEME | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie |
| AESH | Accompagnant des élèves en situation de handicap |
| AI | Association intermédiaire |
| AMF | Association des maires de France |
| AMRF | Association des maires ruraux de France |
| ANAH | Agence nationale de l'habitat |
| ANCT | Agence nationale de cohésion des territoires |
| ANRU | Agence nationale du renouvellement urbain |
| ARE | Aide au retour à l'emploi |
| ARS | Agence régionale de santé |
| ASE | Aide sociale à l'enfance |

B.

| | |
|--------------|--|
| BCIAT | Bureau de la coordination interministérielle et de l'appui territorial |
| BIFCB | Bureau de l'ingénierie financière et du contrôle budgétaire |
| BMI | Bureau des migrations et de l'intégration |
| BPAOP | Bureau de la police administrative et de l'ordre public |
| BRÉ | Bureau de la représentation de l'Etat |
| BRGM | Bureau de recherches géologiques et minières |

C.

| | |
|---------------|---|
| CAF | Caisse d'allocations familiales |
| CAPEB | Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment |
| CAUE | Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement |
| CCAPEX | Commission consultative des actions de prévention des expulsions |
| CCAS | Centre communal d'action sociale |
| CCRF | Consommation, concurrence et répressions des fraudes |
| CSSF | Commission des chefs de services financiers |
| CDD | Contrat à durée déterminée |
| CDI | Contrat à durée indéterminée |
| CDL | Conseiller aux décideurs locaux |
| CDO | Cellule départementale opérationnelle |
| CEDIF | Comité élargi de défense de l'individu des familles |
| CERT | Centre d'expertise et de ressources titres |
| CFE | Cotisation foncière des entreprises |
| CHRS | Centre d'hébergement et de réinsertion sociale |
| CHS | Centre hospitalier spécialisé |
| CHU | Centre hospitalier universitaire |
| CIBDI | Cité internationale de la bande dessinée et de l'image |
| CIE | Contrat d'initiative emploi |
| CLAI | Cellule locale d'appui à l'isolement |
| CLD | Coordination locale de décrochage |
| CNI | Carte nationale d'identité |
| COD | Centre opérationnel départemental |
| CODEFI | Comité départemental d'examen des difficultés des entreprises |
| CPAM | Caisse primaire d'assurance maladie |
| CRAPS | Cellule régionale d'appui et de pilotage sanitaire |
| CRMH | Conservation régionale des monuments historiques |

D.

| | |
|--------------|---|
| DASEN | Directrice académique des services de l'Education nationale |
| DCL | Direction de la citoyenneté et de la légalité |

| | |
|-----------------|---|
| DDCSPP | Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations |
| DDETSPP | Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations |
| DDFIP | Direction départementale des finances publiques |
| DDI | Direction départementale interministérielle |
| DDSP | Direction départementale de la sécurité publique |
| DDT | Direction départementale des territoires |
| DETR | Dotation d'équipement aux territoires ruraux |
| DIRECCTE | Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi |
| DRAC | Direction régionale des affaires culturelles |
| DREAL | Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement |
| DSDEN | Direction des services départementaux de l'Éducation nationale |
| DSID | Dotation de soutien à l'investissement des départements |
| DSIL | Dotation de soutien à l'investissement local |
| E. | |
| EDSR | Escadron départemental de sécurité routière |
| EFS | Espace France Services |
| EHPAD | Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes |
| EIREL | Envoi informatisé des résultats électoraux |
| EPCI | Etablissement public de coopération intercommunale |
| EPL | Etablissement public local d'enseignement |
| ERP | Etablissement recevant du public |
| ETTI | Entreprise de travail temporaire d'insertion |
| F. | |
| FCTVA | Fonds de compensation de la TVA |
| FDI | Fonds de développement et d'inclusion |
| FFB | Fédération française du bâtiment |
| FIPDR | Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation |
| FNADT | Fonds national d'aménagement et de développement du territoire |
| FONJEP | Fonds jeunesse et éducation populaire |
| G. | |
| GGD | Groupement de gendarmerie départementale |
| I. | |
| ICPE | Installation classée pour la protection de l'environnement |
| ICHN | Indemnité compensatoire de handicaps naturels |
| IEM | Interprétation de l'état des milieux |
| M. | |
| MAEC | Mesure agro-environnementale et climatique |
| MSAP | Maison de services au public |
| O. | |
| ONACVG | Office national des anciens combattants et victimes de guerre |
| OQTF | Obligation de quitter le territoire français |
| ORSEC | Organisation de la réponse de sécurité civile |
| ORT | Opération de revitalisation du territoire |

P.

| | |
|--------------|---|
| PAC | Politique agricole commune |
| PACEA | Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie |
| PAPS | Pôle d'accompagnement à la persévérance scolaire |
| PATS | Personnels administratifs, techniques et spécialisés |
| PCB | Point conseil budget |
| PCS | Plan communal de sauvegarde |
| PDA | Périmètre délimité des abords |
| PEC | Parcours emploi compétences |
| PERR | Protocole d'engagements renforcés et réciproques |
| PIAL | Pôle inclusif d'accompagnement localisé |
| PISO | Plan intempéries Sud-Ouest |
| PLAI | Prêt locatif aidé d'intégration |
| PLH | Plan local de l'habitat |
| PLS | Prêt locatif social |
| PLU | Plan local d'urbanisme |
| PLUi | Plan local d'urbanisme intercommunal |

R.

| | |
|-------------|--------------------------------------|
| REP | Réseau éducatif prioritaire |
| REP+ | Réseau éducatif prioritaire renforcé |
| RSA | Revenu de solidarité active |

Q.

| | |
|------------|--|
| QPV | Quartier prioritaire de la politique de la ville |
|------------|--|

S.

| | |
|-----------------|--|
| SAMU | Service d'aide médicale d'urgence |
| SCPP-AT | Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial |
| SDAGDV | Schéma départemental d'accueil des gens du voyage |
| SDCI | Service départemental de la communication interministérielle |
| SDEG | Syndicat départemental d'électricité et de gaz |
| SDIS | Service départemental d'incendie et de secours |
| SGCD | Secrétariat général commun départemental |
| SIDPC | Service interministériel de défense et de protection civiles |
| SIDSIC | Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication |
| SIAE | Structure d'insertion par l'activité économique |
| SIAO | Service intégré de l'accueil et de l'orientation |
| SIEI-RIO | Système interministériel d'échange d'information – répertoire d'information et d'orientation |
| SMAGVC | Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente |
| SPP | Sapeur-pompier professionnel |
| SPV | Sapeur-pompier volontaire |
| SRU | Solidarité et renouvellement urbain (loi) |
| SUAP | Secours d'urgence aux personnes |

T.

| | |
|-------------|---------------------------------------|
| TIAC | Toxi-infection alimentaire collective |
|-------------|---------------------------------------|

U.

| | |
|-------------|---|
| UDAP | Unité départementale de l'architecture et du patrimoine |
| ULIS | Unité localisée pour l'inclusion scolaire |

V.

| | |
|-------------|-----------------------------------|
| VPAH | Ville et pays d'art et d'histoire |
|-------------|-----------------------------------|



P.

| | |
|--------------|---|
| PAC | Politique agricole commune |
| PACEA | Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie |
| PAPS | Pôle d'accompagnement à la persévérance scolaire |
| PATS | Personnels administratifs, techniques et spécialisés |
| PCB | Point conseil budget |
| PCS | Plan communal de sauvegarde |
| PDA | Périmètre délimité des abords |
| PEC | Parcours emploi compétences |
| PERR | Protocole d'engagements renforcés et réciproques |
| PIAL | Pôle inclusif d'accompagnement localisé |
| PISO | Plan intempéries Sud-Ouest |
| PLAI | Prêt locatif aidé d'intégration |
| PLH | Plan local de l'habitat |
| PLS | Prêt locatif social |
| PLU | Plan local d'urbanisme |
| PLUi | Plan local d'urbanisme intercommunal |

R.

| | |
|-------------|--------------------------------------|
| REP | Réseau éducatif prioritaire |
| REP+ | Réseau éducatif prioritaire renforcé |
| RSA | Revenu de solidarité active |

Q.

| | |
|------------|--|
| QPV | Quartier prioritaire de la politique de la ville |
|------------|--|

S.

| | |
|-----------------|--|
| SAMU | Service d'aide médicale d'urgence |
| SCPP-AT | Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial |
| SDAGDV | Schéma départemental d'accueil des gens du voyage |
| SDCI | Service départemental de la communication interministérielle |
| SDEG | Syndicat départemental d'électricité et de gaz |
| SDIS | Service départemental d'incendie et de secours |
| SGCD | Secrétariat général commun départemental |
| SIDPC | Service interministériel de défense et de protection civiles |
| SIDSIC | Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication |
| SIAE | Structure d'insertion par l'activité économique |
| SIAO | Service intégré de l'accueil et de l'orientation |
| SIEI-RIO | Système interministériel d'échange d'information – répertoire d'information et d'orientation |
| SMAGVC | Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente |
| SPP | Sapeur-pompier professionnel |
| SPV | Sapeur-pompier volontaire |
| SRU | Solidarité et renouvellement urbain (loi) |
| SUAP | Secours d'urgence aux personnes |

T.

| | |
|-------------|---------------------------------------|
| TIAC | Toxi-infection alimentaire collective |
|-------------|---------------------------------------|

U.

| | |
|-------------|---|
| UDAP | Unité départementale de l'architecture et du patrimoine |
| ULIS | Unité localisée pour l'inclusion scolaire |

V.

| | |
|-------------|-----------------------------------|
| VPAH | Ville et pays d'art et d'histoire |
|-------------|-----------------------------------|





PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Services du cabinet
Service départemental de la communication interministérielle
7-9, rue de la préfecture – CS 92301
16023 Angoulême Cedex

Conception : Pierre Maurel.

Directrice de la publication : Magali Debatte, préfète de la Charente | juin 2022.

Crédits photographiques : © Préfecture de la Charente/SDCI - DDSP16 - Ministère de l'Intérieur/Dicom - SDIS 16 - DDETSPP - Unsplash/Daniel Quiceno - sylv1rob1/Shutterstock - Bilanol/Shutterstock - Robert Kneschke/Shutterstock - Sipa Press - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Les photos présentant des personnes sans masque et ne respectant pas la distanciation physique ont été prises avant la mise en place des mesures sanitaires de lutte contre la Covid-19.

Impression et reliure : service de l'imprimerie du Conseil départemental de la Charente.